



**FORÊTS,
FAUNE ET
PARCS**



**MINISTÈRE DES FORÊTS,
DE LA FAUNE ET DES PARCS**

RAPPORT ANNUEL
DE GESTION **2016**
2017

Québec 

Rédaction

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Photos

Couverture : M^{me} Manon Dufour de la Direction régionale du Nord-du-Québec

Page 1 : M^{me} Marie-Josée Ouellet de la Direction générale de la production de semences et de plants forestiers, Pépinière de Saint-Modeste

Page 2 : M^{me} Lynda Babin de la Direction des opérations territoriales de mise en marché des bois, Division Sud-Est Gaspésie

Page 11 : M. Laurent Dufour, lieutenant, de la Direction de la protection de la faune de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Page 58 : M. Maxime Prévost-Pilon, de la Direction de la protection des forêts, Service de la gestion des ravageurs forestiers

Page 72 : M. Gaétan Laprise, retraité

Page 91 : M. Stéphan Gagnon de la Direction des partenariats stratégiques

Pour renseignements complémentaires, vous devez vous adresser à la :

Direction des communications
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest, C 402
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-8600
Ailleurs au Québec : 1 866 248-6936
Télécopieur : 418 643-0720
services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

La présente publication est accessible dans le site Web suivant :
mffp.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017
ISBN : 978-2-550-78744-0 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-78745-7 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2017

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.



100 % postconsommation

LETTRE DU MINISTRE

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

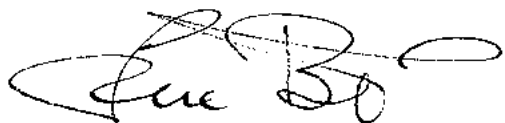
Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2016-2017 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, conformément aux dispositions prévues dans la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport fait état des résultats obtenus par rapport aux objectifs du Plan stratégique 2014-2018 du Ministère et à ceux qui ont été établis dans le Plan d'action de développement durable 2016-2020. Il rend également compte des actions énoncées dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2016-2017, ainsi que des engagements de la Déclaration de services aux citoyens. Il met aussi en évidence les efforts déployés par le Ministère pour utiliser, de façon optimale, les ressources mises à sa disposition et pour satisfaire aux diverses exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Je tiens à témoigner ma reconnaissance à l'ensemble du personnel pour son travail et son dévouement. Les réalisations présentées dans le présent rapport reflètent le travail accompli par le Ministère et son personnel pour concrétiser sa mission et, ainsi, contribuer au développement économique, social et environnemental du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luc B.', with a stylized flourish extending to the right.

Luc Blanchette
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Québec, le 26 septembre 2017

LETTRE DE LA SOUS-MINISTRE

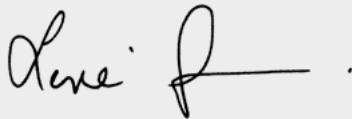
Monsieur Luc Blanchette
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Monsieur le Ministre,

Je vous présente le Rapport annuel de gestion 2016-2017 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Le présent rapport rend compte des activités accomplies par le Ministère au cours de l'année 2016-2017, et ce, en conformité avec la Loi sur l'administration publique. Il fait état des résultats obtenus au regard des objectifs du Plan stratégique 2014-2018, des objectifs relatifs au Plan d'action de développement durable 2016-2020, des engagements de la Déclaration de services aux citoyens et des actions du Plan annuel de gestion des dépenses 2016-2017. Il traite également de l'utilisation des ressources allouées au Ministère et de l'application des exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel pour sa contribution et son engagement à la concrétisation de la mission du Ministère et au développement durable des forêts, de la faune et des parcs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Line Drouin
Sous-ministre
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Québec, le 26 septembre 2017

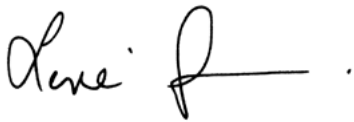
DÉCLARATION DE LA SOUS-MINISTRE

FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

La fiabilité de l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2016-2017 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que les contrôles qui s'y rapportent relèvent de ma responsabilité.

À ma connaissance, les renseignements fournis dans le Rapport annuel de gestion 2016-2017 correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2017.

Par ailleurs, la Direction de l'audit interne et de l'évaluation de programme évalue le caractère plausible et la cohérence de l'information présentée dans le rapport annuel de gestion. Son rapport de validation est joint au présent document.



Line Drouin
Sous-ministre
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Québec, le 26 septembre 2017

RAPPORT DE VALIDATION

DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2016-2017 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, au 31 mars 2017.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de cette information incombe à la direction du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux que nous avons accomplis au cours de notre examen.

Nous avons fait notre examen en nous appuyant sur les normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à réviser des calculs, à mettre en œuvre des procédés analytiques et à discuter de l'information fournie. Cet examen ne constitue pas un audit.

Au terme de cet examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2016-2017 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs n'est pas, dans tous ses aspects significatifs, plausible et cohérente.

Le directeur de l'audit interne et de l'évaluation de programme,



Roger Langlois, CPA, CGA
Québec, le 26 septembre 2017

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
FAITS SAILLANTS	2
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	11
Secteurs d'intervention	12
Clientèle et partenaires	13
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....	14
Performance en ce qui a trait aux objectifs stratégiques – Sommaire des résultats	14
Performance en ce qui a trait aux objectifs stratégiques – Description des résultats	19
Orientation 1 – Favoriser le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié	19
Orientation 2 – Accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats	25
Orientation 3 – Agir en collaboration avec les communautés régionales et autochtones	29
Orientation 4 – Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité	34
Orientation 5 – Améliorer la performance organisationnelle	37
Résultats relatifs au développement durable au Ministère	41
Résultats relatifs aux services aux citoyens.....	51
Gestion des plaintes	54
Résultats relatifs aux actions du Plan annuel de gestion des dépenses 2016-2017.....	54
EXIGENCES LÉGISLATIVES LIÉES À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER.....	58
Bureau de mise en marché des bois	58
Gestion du Programme de financement forestier par La Financière agricole du Québec	63
UTILISATION DES RESSOURCES	64
Ressources humaines	64
Ressources financières	68
Ressources informationnelles	70
AUTRES EXIGENCES LÉGISLATIVES.....	72
Accès aux documents et protection des renseignements personnels	72
Accès à l'égalité en emploi	73
Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web.....	77
Allègement réglementaire et administratif.....	77
Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	79
Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services	80
Politique de financement des services publics	81
Recommandations du Vérificateur général du Québec.....	82
ANNEXE I – COÛT DES PRINCIPALES ACTIVITÉS MINISTÉRIELLES	85
ANNEXE II – REVENUS DE TARIFICATION DU MINISTÈRE.....	86
ANNEXE III – LISTE DES RÉSULTATS VISÉS, DES OBJECTIFS COMPLÉMENTAIRES ET DES ACTIVITÉS INCONTOURNABLES DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020 AUXQUELS CONTRIBUE LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020	88
ANNEXE IV – ORGANIGRAMME	91

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de contacts effectués avec la clientèle, selon le mode de communication	51
Tableau 2 : Résultats relatifs aux engagements de la Déclaration de services aux citoyens	52
Tableau 3 : Résultats du sondage en ligne de la Déclaration de services aux citoyens.....	53
Tableau 4 : Répartition des volumes vendus par territoire de mise en marché pour 2016-2017	60
Tableau 5 : Répartition des ventes par type d'entreprise pour l'année 2016-2017	60
Tableau 6 : Sommaire du Programme de financement forestier par La Financière agricole du Québec	63
Tableau 7 : Effectif en poste, par secteur d'activité, au 31 mars	64
Tableau 8 : Heures rémunérées, par secteur d'activité, pour la période d'avril à mars.....	65
Tableau 9 : Effectif en poste, par groupe d'âge, au 31 mars.....	65
Tableau 10 : Effectif en poste, par région administrative, au 31 mars	66
Tableau 11 : Dépenses destinées à la formation et au développement du personnel, par champ d'activité	66
Tableau 12 : Évolution des dépenses en formation	67
Tableau 13 : Jours de formation, par catégorie d'emploi	67
Tableau 14 : Nombre d'employés ayant pris leur retraite, par catégorie d'emploi	67
Tableau 15 : Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier.....	68
Tableau 16 : Répartition des revenus, selon le domaine d'activité	68
Tableau 17 : Répartition des dépenses, selon le domaine d'activité.....	69
Tableau 18 : Répartition des investissements, selon la catégorie d'immobilisations	69
Tableau 19 : Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles 2016-2017	70
Tableau 20 : Liste et état d'avancement des principaux projets en matière de ressources informationnelles et ressources qui y sont affectées	71
Tableau 21 : Effectif régulier au 31 mars 2017	73
Tableau 22 : Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2016-2017	73
Tableau 23 : Embauche des membres des groupes cibles en 2016-2017	74
Tableau 24 : Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles, par statut d'emploi	74
Tableau 25 : Évolution de la représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	75
Tableau 26 : Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, par catégorie d'emploi, au 31 mars 2017	75
Tableau 27 : Taux d'embauche des femmes en 2016-2017 par statut d'emploi.....	75
Tableau 28 : Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2017	76
Tableau 29 : Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées	76
Tableau 30 : État de situation de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web, 2016-2017	77
Tableau 31 : Nombre de formalités administratives, coût et variation par année.....	78
Tableau 32 : Comité permanent et mandataire	79
Tableau 33 : Étapes de l'élaboration ou de l'approbation de la politique linguistique institutionnelle	79
Tableau 34 : Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011	79
Tableau 35 : Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017	80
Tableau 36 : Contrats de services dont la dépense est de 25 000 \$ ou plus, conclus entre le 1 ^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017.....	81

Tableau 37 : Actions entreprises par le Ministère dans le cadre des recommandations du Vérificateur général du Québec – Conservation et mise en valeur de la faune	83
Tableau 38 : Coût des principales activités ministérielles.....	85
Tableau 39 : Revenus de tarification du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	86
Tableau 40 : Revenus de tarification du Fonds des ressources naturelles, volet Aménagement durable du territoire forestier	87
Tableau 41 : Résultats visés	88
Tableau 42 : Objectifs gouvernementaux complémentaires à certaines actions du Plan d'action de développement durable 2016-2020.....	89
Tableau 43 : Activités incontournables.....	89

FIGURES

Figure 1 : Schéma de réalisation du projet SAVPEC.....	55
Figure 2 : Organigramme du BMMB.....	58
Figure 3 : Emplacement des territoires de mise en marché du BMMB.....	59

INTRODUCTION

Au cours de l'année 2016-2017, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a poursuivi la mise en œuvre du Plan stratégique 2014-2018. Les priorités déterminées dans ce plan permettent de répondre aux enjeux et aux défis auxquels doit faire face le Ministère en matière de gestion durable des forêts, de la faune et des parcs. S'inscrivant dans le processus de reddition de comptes prescrit par la Loi sur l'administration publique, le rapport annuel de gestion est le principal instrument de reddition de comptes du Ministère.

Rédigé sur la base de l'information disponible au 31 mars 2017, le Rapport annuel de gestion 2016-2017 du Ministère couvre la période allant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 et comporte six grandes sections :

- les faits saillants qui résument les réalisations du Ministère les plus marquantes de la dernière année;
- la présentation du Ministère qui inclut la mission, la vision, la structure administrative, les secteurs d'intervention ainsi que la clientèle et les partenaires;
- les résultats obtenus par le Ministère au regard des objectifs stratégiques, du développement durable, des services aux citoyens, de même que ceux relatifs à la gestion des plaintes et au Plan annuel de gestion des dépenses 2016-2017;
- un suivi des exigences législatives liées à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;
- le portrait de l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles de l'organisation;
- certaines autres exigences législatives auxquelles le Ministère doit se conformer.

Le coût des principales activités ministérielles, les revenus de tarification du Ministère, la liste des résultats visés, des objectifs complémentaires et des activités incontournables de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 auxquels contribue le Plan d'action de développement durable 2016-2020 ainsi que l'organigramme sont présentés en annexe du rapport.

En présentant une vue d'ensemble des principales réalisations du Ministère pour l'année financière 2016-2017, le rapport annuel de gestion fournit, aux parlementaires ainsi qu'aux citoyens, des renseignements en ce qui concerne les actions accomplies par le Ministère et sa performance dans l'accomplissement de sa mission.



FAITS SAILLANTS

Avril

Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier

Le 5 avril 2016, le Ministère rendait public le Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier. Ce plan annonce l'intention du gouvernement de mettre en œuvre une approche pondérée qui consiste à concentrer la majeure partie des efforts de protection sur les éléments clés de l'habitat du caribou forestier et là où les chances de succès sont les meilleures¹.

Depuis cette annonce, le Gouvernement du Québec travaille notamment à la création d'une grande aire protégée au nord des régions administratives du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. Cette aire protégée viendra s'ajouter à celle de la vallée de la rivière Broadback, et ce, pour contribuer à la protection du caribou forestier.

La Table des partenaires pour la mise en œuvre du Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier a été créée. Cette table, présidée par le Ministère, est une instance de choix pour échanger sur les préoccupations de l'ensemble des acteurs concernés, afin de rendre des décisions éclairées.

Plan de gestion du dindon sauvage au Québec 2016-2023

Le 13 avril 2016, le Ministère a annoncé la mise en œuvre du premier plan de gestion du dindon sauvage au Québec, qui couvre la période de 2016 à 2023². Les orientations et les balises de ce plan ont pour but de mettre en valeur cette espèce et d'assurer la viabilité des populations de dindons sauvages pour les années à venir. L'élaboration de ce plan de gestion s'est faite en collaboration avec les partenaires fauniques, les divers intervenants du milieu et les communautés autochtones concernées.

Les populations de dindons sauvages sont en expansion depuis une trentaine d'années dans les régions les plus méridionales du Québec. La popularité de la chasse à ce gibier n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années et les dépenses engendrées par cette activité récente au Québec sont évaluées à plus de 5 millions de dollars annuellement.

Les quatre principaux enjeux de ce plan de gestion, soit la gestion du gibier, la pérennité de l'espèce, le développement de la chasse et la coexistence avec l'espèce, permettront de viser une pleine mise en valeur du dindon sauvage au Québec.

Programme de participation autochtone à l'aménagement durable des forêts

Le Programme de participation autochtone à l'aménagement durable des forêts a été autorisé pour une période de trois ans (2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019) et vise

- 1 Des renseignements supplémentaires sont fournis à l'indicateur 12.1 dans la section sur la performance en ce qui a trait aux objectifs stratégiques – Description des résultats (p.35).
- 2 Des renseignements supplémentaires sont fournis à l'indicateur 6.2 dans la section sur la performance en ce qui a trait aux objectifs stratégiques – Description des résultats (p.26).

à soutenir la participation et la contribution des communautés autochtones à l'aménagement durable du territoire forestier³. Celui-ci est également un outil de premier plan pour le Ministère quant au développement et au maintien de relations harmonieuses avec les communautés autochtones.

Il permet de soutenir financièrement la participation des communautés autochtones aux processus de consultation relatifs à l'aménagement durable des forêts, ainsi qu'aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ou à tout autre forum découlant du régime forestier. Il vise également à soutenir les communautés autochtones dans leurs projets de développement socioéconomique liés à l'aménagement durable des forêts en vue d'assurer leur contribution au secteur forestier.

Mesures destinées à la forêt privée

Afin d'offrir un soutien financier et technique aux producteurs forestiers et de permettre de mieux planifier les activités forestières dans les régions, le Gouvernement du Québec a annoncé une série de mesures visant à accroître la contribution de la forêt privée à la production forestière québécoise, soit :

- la hausse à 65 000 \$ du seuil d'exemption de la taxe sur les opérations forestières;
- la bonification du remboursement des taxes foncières accordé aux producteurs forestiers;
- l'étalement du revenu pour les producteurs forestiers;
- la bonification du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) en vue d'accroître la récolte de bois.

Ainsi, pour l'année 2016-2017, le soutien gouvernemental à la forêt privée représente plus de 69 millions de dollars d'investissements. Ce budget a été attribué, entre autres, pour le financement du PAMVFP et pour le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers.

Finalement, un plan d'action national sur la mobilisation des bois a été élaboré avec la collaboration de nombreux intervenants de la forêt privée afin d'améliorer l'environnement d'affaires des propriétaires en vue d'accroître la récolte de bois.

3 Des renseignements supplémentaires sont fournis à l'indicateur 10.1 et 14.1 dans la section sur la performance en ce qui a trait aux objectifs stratégiques – Description des résultats (p. 32 et 37).

Mai

Programme de pulvérisation aérienne d'insecticide biologique (Btk) contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette⁴

L'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette a continué de s'étendre au Québec en 2016. Les superficies touchées totalisent 7 018 287 hectares, soit une augmentation de 11 % par rapport à l'année précédente.

Du 30 mai au 5 juillet 2016, sur la Côte-Nord, au nord du lac Saint-Jean, dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, 211 550 hectares de forêts publiques admissibles à des pulvérisations aériennes avec l'insecticide biologique *Btk* ont été arrosés afin de réduire les dommages causés par l'insecte. Les objectifs de protection ont été atteints sur 87 % des superficies traitées, ce qui est jugé satisfaisant. Au cours de l'automne 2016, le Ministère a dressé des inventaires sur le terrain afin d'évaluer l'ampleur de l'infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et de prévoir sa propagation pour 2017. Ainsi, le Ministère a déterminé les prochains secteurs qui, en 2017, devront faire l'objet d'un programme de pulvérisations aériennes d'insecticide biologique et il a demandé à la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies de lui soumettre un plan d'intervention.

Juin

Vente aux enchères du Bureau de mise en marché des bois

Le 2 juin 2016, le Ministère a annoncé la plus importante vente aux enchères du Bureau de mise en marché des bois depuis l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier en avril 2013⁵. Celui-ci a mis sur le marché 99 secteurs de vente, pour un total de 3,1 millions de mètres cubes de bois dans l'ensemble des régions du Québec.

Ces volumes historiques démontrent tout le dynamisme du marché

4 Des renseignements supplémentaires sont fournis à l'indicateur 1.2 dans la section sur la performance en ce qui a trait aux objectifs stratégiques – Description des résultats (p.20).

5 Des renseignements additionnels sur le Bureau de mise en marché des bois sont présentés dans la section sur les exigences législatives liées à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (p. 58).

libre des bois qui permet aux entreprises les plus performantes d'augmenter leur volume d'approvisionnement tout en encourageant celles qui le sont moins à extraire davantage de valeur ajoutée de chaque arbre récolté en forêt publique.

Juillet

Plan d'action de développement durable 2016-2020

Le Ministère a rendu public, le 13 juillet 2016, le Plan d'action de développement durable 2016-2020. Afin d'assurer la pérennité ainsi que la mise en valeur responsable des ressources forestières et fauniques et des parcs nationaux, le nouveau plan ministériel vise à faire du Ministère un intervenant incontournable de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020⁶.

Mise en œuvre de la mesure budgétaire visant la prise en charge progressive des frais de protection des forêts

Dans le cadre du Discours sur le budget 2016-2017, le gouvernement a annoncé une mesure visant à prendre progressivement en charge la part des frais de protection des forêts assumée par l'industrie forestière et les grands propriétaires privés. Ainsi, le gouvernement doit assumer la cotisation de l'industrie forestière à hauteur de 25 % de ces frais en 2016-2017, 50 % en 2017-2018 et 100 % à partir de 2018-2019.

Les frais de protection des forêts étaient associés aux obligations du propriétaire. Ces coûts étaient assumés conjointement par le gouvernement et l'industrie forestière. Or, le principal propriétaire de la forêt est l'État et non l'industrie forestière.

Des modifications réglementaires ont été nécessaires afin de mettre en œuvre cette mesure. Ainsi, les articles 1 et 2 du Règlement sur la protection des forêts ont été modifiés le 20 juillet 2016.

Implantation d'un service de cartographie Web des données écoforestières du Québec

Dans un souci d'amélioration continue de ses services, le Ministère a implanté, en juillet 2016, un service de cartographie Web des données écoforestières du Québec, en réponse aux besoins grandissants des clients, qui veulent acquérir rapidement et de façon efficiente des données fiables et à jour.

Le service de cartographie Web a pour but de présenter une passerelle unique pour la diffusion de toutes les données relatives aux inventaires forestiers, qui représentent la grande majorité des données de connaissances écoforestières du Ministère. Plus précisément, cette plateforme Web facilite l'acquisition des données par les clients du Ministère et, par le fait même, favorise l'utilisation de celles-ci, limitant ainsi l'utilisation de données désuètes ou périmées.

Un total de 23 546 visites sont répertoriées pour la période du 10 juillet 2016 au 9 avril 2017. Ces visites proviennent majoritairement du Québec, mais aussi des autres provinces du Canada, de la France et des États-Unis.

Août

Programme de remboursement pour des coûts de chemins multiressources

Les forêts du domaine de l'État sont desservies par un vaste réseau de chemins. Ces chemins sont généralement construits et entretenus par l'industrie forestière. Toutefois, ils bénéficient à de multiples utilisateurs, que ce soit des chasseurs, des trappeurs, des pêcheurs, des sociétés minières, des communautés autochtones ou des entreprises forestières. D'ailleurs, ils servent d'accès au territoire public pour diverses activités ayant des retombées économiques importantes pour les régions administratives du Québec et pour assurer la protection des forêts, la protection civile ainsi que pour effectuer des interventions en cas d'urgence. Dans un souci d'équité entre les différents utilisateurs de chemins donnant accès aux terres du domaine de l'État, le Programme de remboursement pour des coûts de chemins multiressources a été créé en août 2016 pour les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement, les acheteurs de bois sur le marché libre et les détenteurs de permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois.

Septembre

50^e anniversaire de la pépinière de Sainte-Luce

Inaugurée en 1966, la pépinière publique de Sainte-Luce célébrait son 50^e anniversaire le 10 septembre 2016. À cette occasion, le Ministère a organisé une journée portes ouvertes et plus de

6 Les résultats liés au plan d'action de développement durable 2016-2020 sont présentés dans la section Résultats relatifs au développement durable au Ministère (p. 41).

300 visiteurs ont participé à l'activité. Une visite guidée des lieux et la présence de kiosques d'information ont permis aux visiteurs d'en apprendre davantage sur le rôle des pépinières publiques et leur importance dans le reboisement des forêts du Québec.

Située à quatre kilomètres du fleuve Saint-Laurent, la pépinière de Sainte-Luce bénéficie d'un microclimat qui lui permet de tirer profit d'une période sans gel de la mi-mai à la mi-octobre. Son territoire couvre une superficie de 269,7 hectares, dont 45 sont cultivés. Au printemps de chaque année, la pépinière livre, pour le reboisement des forêts publiques et privées du Québec, en moyenne 3,9 millions de plants à racines nues. Depuis sa création jusqu'en 2016, elle a livré plus de 340 millions de plants destinés à cet usage. Les principales essences cultivées sont l'épinette blanche, l'épinette noire et le thuya occidental.

Octobre

Forum Innovation Bois

Le 31 octobre 2016, le Gouvernement du Québec a tenu le Forum Innovation Bois à Rivière-du-Loup. Ce forum, qui réunissait les gouvernements, l'industrie des produits forestiers et ses principaux partenaires, a permis de définir une vision d'avenir commune s'appuyant sur l'intention de moderniser et de transformer l'industrie des produits forestiers.

Le Forum Innovation Bois est l'aboutissement des travaux de cinq chantiers dont le mandat était de cerner les enjeux de l'industrie des produits forestiers et de trouver des pistes de solution pour la faire progresser. Ces chantiers, composés de plus de soixante-dix représentants des gouvernements, des partenaires et de l'industrie, représentent cinq grands secteurs, soit : le sciage, les panneaux, la construction en bois, les pâtes, papiers et bioproduits ainsi que la bioénergie.

Les travaux des chantiers ont permis de dégager des visions claires des cinq principaux secteurs de la transformation des produits forestiers et de proposer des actions structurantes. Le forum s'est d'ailleurs clôturé par la signature d'une déclaration officielle sur une vision commune gouvernement-industrie pour assurer la pérennité du secteur forestier.

Dans le cadre de ce forum, le Gouvernement du Québec a profité de l'occasion pour dévoiler le Plan de travail Innovation Bois comportant trente-neuf mesures pour soutenir la transformation et la modernisation dans l'industrie des produits forestiers, lequel plan est accompagné d'investissements gouvernementaux à court terme de plus de 38 millions de dollars. Ces mesures comprennent notamment :

- la mise en place du Programme Innovation Bois et du Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois;
- l'ajout d'un prêt de modernisation avec un volet régional au Fonds Valorisation Bois;
- le soutien à la formation en construction bois;
- la réalisation d'activités visant la promotion de la Charte du bois;
- la création d'un comité gouvernement-industrie-travailleurs-municipalités afin de proposer des mesures favorisant la restructuration efficace et ordonnée du secteur du sciage;
- la tenue d'une tournée régionale de promotion du régime forestier.

Le Forum stratégique gouvernement-industrie assure le suivi et la reddition de comptes des mesures découlant du Plan de travail Innovation Bois.

L'une des conclusions mises en lumière lors du Forum Innovation Bois est la nécessité de stabiliser les approvisionnements forestiers au Québec, une condition essentielle pour assurer la pérennité de ce secteur et de son développement. Le Forestier en chef a donc reçu le mandat d'analyser l'ensemble des éléments ayant un impact sur les possibilités forestières. Dans une perspective de création de richesse, le Forestier en chef doit proposer des pistes d'amélioration permettant de stabiliser, voire augmenter les possibilités forestières des forêts du domaine de l'État tout en intégrant les principes de l'aménagement durable.

Dans le but de préserver les assises de la filière forestière et de créer un levier pour appuyer la mise en œuvre des mesures dévoilées, le gouvernement a également annoncé la reconduction des montants alloués à la réalisation des travaux sylvicoles, soit 225 millions de dollars par année, sur deux ans. De 2014-2015 à 2018-2019, il s'agit d'une somme de 1 125 million de dollars qui sera consacrée aux forêts publiques québécoises. En plus de favoriser l'essor de

l'industrie de produits forestiers, les travaux effectués en forêt publique stimulent l'activité économique des régions et améliorent la qualité de vie des travailleurs forestiers québécois.

Signature d'un protocole d'entente pour accroître la collaboration avec l'Ontario en matière de gestion des forêts

Le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de l'Ontario ont signé un protocole d'entente concernant des actions concertées dans le domaine de la foresterie. Cette entente vise la promotion du développement durable du territoire public et des ressources naturelles, en misant sur l'échange d'information, le partage des connaissances et l'établissement de moyens de communication efficaces.

Les principaux domaines de collaboration mentionnés dans le protocole d'entente comprennent plusieurs mesures ciblées concernant les intérêts et les défis partagés par les deux gouvernements :

- la réputation des régimes forestiers des deux provinces;
- l'innovation au sein du secteur forestier et le développement des marchés;
- l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation;
- la certification forestière;
- les approches de rétablissement des espèces menacées et vulnérables;
- le commerce du bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis;
- les mouvements du bois non ouvré entre les deux provinces;
- l'analyse comparative des coûts d'exploitation de l'industrie;
- la recherche et le développement.

Fusion des unités d'aménagement

Le Ministère a officialisé la modification des limites de certaines unités d'aménagement dans six régions administratives du Québec : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Lanaudière et Laurentides. Une carte accessible sur le site Web du Ministère présente la délimitation des unités d'aménagement du territoire forestier du domaine de l'État qui sera en vigueur à partir du 1^{er} avril 2018.

La diminution du nombre d'unités d'aménagement a été ciblée comme un moyen de simplifier la gestion forestière. Les unités d'aménagement constituent des unités territoriales sur lesquelles s'effectuent le calcul des possibilités forestières, la planification des interventions en milieu forestier et leur réalisation.

Les modifications à la délimitation des unités d'aménagement auront notamment comme effet de faciliter l'intégration des enjeux écologiques, la participation des différentes parties prenantes à la planification forestière intégrée et la gestion des garanties d'approvisionnement à l'échelle régionale.

Nouveau tracé de la limite territoriale des forêts attribuables

Dans le cadre de l'application de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, un comité scientifique a été constitué dans le but de mettre en œuvre un plan d'acquisition des connaissances du milieu forestier nordique. Les informations collectées ont permis de définir des zones en fonction de différents critères biophysiques (milieu physique, productivité forestière, perturbations naturelles par le feu et biodiversité). La conclusion de ces travaux a permis de proposer un nouveau tracé pour la limite nordique des forêts attribuables tout en considérant les enjeux liés au Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier. En octobre 2016, le Ministère a officialisé par arrêté ministériel la redéfinition de la limite territoriale des forêts attribuables qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2018 et qui vient modifier les unités d'aménagement attenantes à cette limite.

Les adaptations apportées à la limite territoriale constituent un geste concret contribuant à la protection de l'habitat du caribou forestier, et ce, de manière cohérente avec le Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier annoncé le 5 avril 2016.

Novembre

Opération Crépuscule

En novembre 2016, les agents de protection de la faune ont mené l'opération Crépuscule à Shawinigan, dans la région administrative de la Mauricie. Cette opération, visant à contrer le braconnage, est l'une des plus importantes de l'histoire de la protection de la faune

du Québec. Elle a nécessité le déploiement de plus de 170 agents de protection de la faune sur le terrain. Cette opération a permis d'appréhender 57 individus impliqués dans des pratiques illégales liées à la chasse et la pêche, générant 352 chefs d'accusation assortis d'amendes potentielles de plus de 800 000 \$.

Les infractions commises concernent la vente et l'achat illégaux d'originaux, de cerfs de Virginie et de dorés, la chasse de nuit, la chasse au gros gibier avec engins prohibés et la possession d'une quantité de poissons supérieure au contingent quotidien. Les perquisitions ont permis de faire la saisie de plus de 600 kg de viande d'original et de cerf de Virginie. La viande saisie a ensuite été remise à un organisme de charité, Moisson Mauricie/Centre-du-Québec, afin de la redistribuer à des familles dans le besoin pour la période des Fêtes.

Soutien à l'innovation dans le secteur des pâtes et papiers

Afin que le secteur forestier soit plus compétitif et mieux outillé pour profiter des occasions d'affaires qui se présenteront au cours des prochaines années, le Plan économique 2016-2017 du Gouvernement du Québec prévoyait des initiatives pour favoriser la compétitivité et le développement de l'industrie forestière. Devant une concurrence mondiale de plus en plus importante, l'innovation et la diversification sont essentielles au renouvellement de l'industrie des produits forestiers et à l'accroissement de sa compétitivité. L'innovation passe notamment par l'amélioration des procédés de production et le développement de nouveaux produits à haute valeur ajoutée.

C'est dans ce contexte que le Ministère a annoncé, le 29 novembre 2016, l'attribution de deux montants d'aide financière à des entreprises du secteur des pâtes et papiers de la région administrative de l'Outaouais, soit :

- 2,5 millions de dollars à l'entreprise Société en commandite Papier Masson WB pour son projet d'implantation d'un nouveau procédé, le premier du genre en Amérique du Nord, de production de fibre de bois destinée à la fabrication de composites bois-plastique. Cette fibre remplacera les polymères non renouvelables utilisés dans la production de composites bois-plastique servant à la fabrication de divers produits, dont des panneaux intérieurs de portières de voiture;

- 3,5 millions de dollars à Fortress Cellulose Spécialisée inc. pour son projet d'installation d'un nouveau système qui utilisera du bois de bouleau afin de produire de la pâte pour transformation chimique, un ingrédient utilisé dans la fabrication de nombreux produits utilisés au quotidien, y compris les vêtements, les pièces d'automobile et l'équipement médical.

Possibilités forestières de la période 2018-2023 pour l'ensemble des régions du Québec

Le 30 novembre 2016, le Forestier en chef du Québec a rendu publics les résultats du calcul des possibilités forestières de l'ensemble des unités d'aménagement situées dans les forêts du domaine de l'État. Ces possibilités forestières seront en vigueur pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2023.

À compter du 1^{er} avril 2018, les possibilités forestières du Québec augmenteront par rapport à la période précédente, passant ainsi de 32,6 à 34,3 millions de mètres cubes de bois, toutes essences confondues. Il s'agit d'une augmentation de 1,6 million de mètres cubes. Ces possibilités forestières sont valides pour cinq ans. Le Forestier en chef peut cependant en recommander une modification si des éléments nouveaux représentent un risque pour la pérennité de la ressource forestière au Québec.

Soutien accru à l'utilisation du bois dans la construction

À la suite du Forum Innovation Bois, tenu en octobre 2016, plusieurs mesures visant à soutenir l'utilisation du bois dans la construction ont été annoncées. Ces mesures sont issues du Plan de travail Innovation Bois et elles s'inscrivent dans les objectifs de la Charte du bois. Parmi ces mesures, mentionnons :

- l'attribution d'une aide financière de 600 000 \$ à l'Université du Québec à Chicoutimi pour soutenir des activités de formation continue sur l'utilisation du bois dans la construction;
- l'attribution d'une aide financière de près de 51 000 \$ pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le but de construire une école primaire intégrant le bois sur le territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin à Longueuil;
- l'attribution d'une aide financière de près de 3,1 millions de dollars au Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (Cecobois) pour le financement de ses activités courantes, la production d'un calculateur de carbone et la création d'un comité consultatif sur la construction bois.

Acquisition des données forestières « Light Detection and Ranging » (LiDAR) dans le cadre de la couverture du Québec méridional

Le LiDAR aérien est une technique de télédétection qui permet de collecter des données servant notamment à cartographier le relief et la cime des arbres de façon détaillée, en trois dimensions. Pour le secteur forestier, l'utilisation de ces données permet d'optimiser la planification et la réalisation des interventions forestières et ainsi de réduire les coûts d'approvisionnement. Ces données présentent également un grand potentiel d'utilisation dans divers secteurs d'activité, dont le secteur minier, les transports et l'environnement.

Dans son Plan économique 2016-2017, le Gouvernement du Québec a annoncé le financement de l'acquisition de données LiDAR sur 300 000 kilomètres carrés d'ici à 2021. Ces acquisitions permettront de compléter la couverture du territoire québécois sous aménagement. En novembre 2016, le Ministère a confirmé le mandat stratégique de la couverture LiDAR du Québec méridional dans le but d'optimiser la mise en œuvre de cette mesure et d'en maximiser les retombées économiques escomptées. Au cours de l'année 2016-2017, le Ministère a procédé à l'acquisition provinciale de données LiDAR pour les régions administratives de la Côte-Nord, de la Capitale-Nationale et une portion de l'Abitibi-Témiscamingue. Des produits dérivés de base ont également été élaborés, permettant ainsi une utilisation optimale de ces données.

Décembre

Création d'une Table des partenaires sur le bois d'œuvre

En décembre 2016, une table regroupant les principaux partenaires de l'industrie québécoise du bois d'œuvre a été mise en place. La création de cette table fait suite au dépôt par la Coalition américaine du bois d'œuvre d'une plainte devant le Département du commerce américain, le 25 novembre 2016, dans le but d'imposer des droits compensateurs et antidumping sur les exportations canadiennes de bois d'œuvre sur le marché américain.

Sous la coprésidence du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, la Table des partenaires a pour mandat de mettre en commun l'information, de suivre l'évolution du litige Canada-États-Unis

sur le bois d'œuvre résineux et de proposer au gouvernement des pistes d'action concertées, notamment quant aux demandes à adresser au gouvernement fédéral.

Système de gestion de la qualité

Le Ministère poursuit l'amélioration de la qualité de ses produits et de ses services afin d'assurer la cohérence de ses activités par l'implantation de systèmes de gestion de la qualité conformes aux exigences des normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

Un système de gestion environnementale et d'aménagement durable des forêts certifié selon la norme ISO 14001 est maintenu au Ministère. Celui-ci gère en continu la qualité des activités, des produits et des services, sert à mesurer la performance des services rendus et à améliorer le fonctionnement interne à tous les niveaux. Il permet au Ministère de veiller au respect de ses engagements et de mieux gérer ses responsabilités environnementales dans un processus d'amélioration continue.

Une démarche de renouvellement du certificat de conformité à la norme ISO 9001 version 2015 est en cours pour le système de gestion de la qualité encadrant les activités de l'inventaire forestier du Québec méridional. Le renouvellement de ce certificat contribue à assurer une rigueur dans la production et une meilleure qualité de produits de connaissance critiques pour la gestion forestière. Il favorise également un encadrement plus structuré de la prise en compte de la gestion des risques et des possibilités d'améliorations dans les décisions.

Enfin, le système de gestion de la qualité du Bureau du forestier en chef répond également à la norme ISO 9001 version 2015 pour déterminer les possibilités forestières, éclairer les décideurs et informer la population sur l'état et la gestion des forêts afin d'assurer la pérennité et l'utilisation diversifiée du milieu forestier. Ce nouvel enregistrement constitue un rehaussement de la version 2008 à la version 2015 de la norme ISO 9001. Celle-ci accorde une plus grande importance à la gestion du risque et elle vise à traiter ces risques et les possibilités d'amélioration de manière plus structurée.

Fermeture de la chasse au caribou migrateur

À l'été 2016, un inventaire aérien réalisé sur le troupeau de caribous migrateurs de la rivière aux Feuilles révélait que cette population était en baisse significative comparativement aux estimations des années précédentes. Ce résultat, couplé au suivi biologique automnal de ce troupeau, a contraint le Ministère à prendre des mesures importantes, soit la baisse du nombre de permis attribués pour les saisons de chasse sportive d'automne et d'hiver en 2017-2018 et la fermeture de la chasse sportive à compter du 1^{er} février 2018⁷. Ces modalités ont été établies à la suite du processus de consultation mené auprès du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage.

En décembre 2016, la formation d'un comité interministériel gouvernemental a également été annoncée afin d'évaluer les principaux impacts socioéconomiques du déclin du caribou migrateur dans le nord du Québec et de proposer des mesures visant à limiter ceux-ci.

Janvier

Enquête du Département du commerce américain sur le bois d'œuvre résineux visant l'imposition de droits compensateurs et antidumping sur les exportations canadiennes

Dans le cadre de l'enquête du Département du commerce américain sur le bois d'œuvre résineux, le Ministère a rempli de nombreux questionnaires afin de répondre aux interrogations de la partie américaine. Les questionnaires du Département du commerce américain avaient pour but d'obtenir différentes informations sur les programmes d'aide financière administrés par le Ministère, la mise en œuvre de la gestion forestière ainsi que le système de libre marché des bois mis en place dans le cadre du nouveau régime forestier. Cette cueillette d'information joue un rôle stratégique important, car elle vise à démontrer que le bois issu des forêts publiques n'est pas subventionné. Dans le cas où une contestation de la décision du Département du commerce américain devant les instances internationales serait déposée, ces informations serviront d'assise pour défendre la position du Gouvernement du Québec.

7 Des renseignements supplémentaires sont fournis à l'indicateur 6.2 dans la section sur la performance en ce qui a trait aux objectifs stratégiques – Description des résultats (p. 26).

Agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon

Les limites du parc national de la Pointe-Taillon ont été modifiées le 5 janvier 2017⁸. Le parc national occupe maintenant une superficie de 97,5 kilomètres carrés.

Répondant à une volonté régionale, l'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon garantit la protection à long terme et la mise en valeur durable de territoires présentant un patrimoine naturel et culturel de fort intérêt pour la région du Lac-Saint-Jean. En plus de permettre le développement de nouveaux pôles d'activité, cet agrandissement assure la préservation d'une trentaine d'îles et d'îlots. Ceux-ci abritent des espèces végétales, reliques d'un ancien environnement marin, ainsi qu'une cédrière à orchidées classifiée en tant qu'écosystème forestier exceptionnel.

Février

Programme québécois de lutte contre les carpes asiatique et capture d'une carpe de roseau

Le 28 février 2017, le Ministère confirmait, sur la base de la capture d'un individu en mai 2016, la présence de la carpe de roseau dans le système du fleuve Saint-Laurent. La carpe de roseau est l'une des quatre espèces de carpes asiatiques. Sa présence a aussi été confirmée à partir de la détection d'ADN environnemental dans des échantillons d'eau prélevés en 2015 et 2016. Ces suivis d'ADN environnemental sont effectués par le Ministère en collaboration avec l'Université Laval.

Lors du Discours sur le budget 2016-2017, le Ministère annonçait la mise en place du Programme québécois de lutte contre les carpes asiatiques et un investissement de 1,7 million de dollars. Le développement d'une expertise propre aux réalités du Québec, le resserrement des liens avec les experts de l'Ontario et des États-Unis ainsi que l'optimisation des efforts de détection hâtive ont été les priorités de ce programme en 2016-2017.

Resserrement réglementaire concernant l'utilisation des poissons appâts

À la suite de la confirmation de la présence de la carpe de roseau dans le fleuve Saint-Laurent par le Ministère le 28 février 2017,

8 Des renseignements supplémentaires sont fournis à l'indicateur 11.1 dans la section sur la performance en ce qui a trait aux objectifs stratégiques – Description des résultats (p. 34).

ce dernier a resserré la réglementation quant à l'utilisation des poissons appâts au Québec. À partir du 1^{er} avril 2017, l'utilisation de poissons appâts vivants en saison hivernale a été interdite dans les quatre zones de pêche où elle était toujours autorisée, dont le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Outaouais.

La carpe de roseau est un poisson très envahissant qui perturbe les écosystèmes. Compte tenu du fait que les carpes juvéniles ressemblent beaucoup aux poissons appâts, elles peuvent aisément s'immiscer au sein de stocks de ces poissons et se propager rapidement dans les eaux du Québec.

Les poissons appâts peuvent aussi être responsables de l'introduction d'organismes nuisibles (virus, bactéries, parasites, invertébrés) dans les plans d'eau. Ces organismes sont reconnus pour causer de sérieux dommages aux écosystèmes et aux espèces aquatiques, perturbant ainsi les activités socioéconomiques qui en dépendent.

De plus, le Ministère a également confirmé la mise en œuvre de la décision, annoncée en 2012, d'interdire l'utilisation des poissons appâts morts en saison estivale. Ces mesures visent à prévenir la propagation au Québec d'espèces aquatiques envahissantes et d'organismes nuisibles.

Mars

Soutien de 17 millions de dollars pour l'innovation dans le secteur forestier

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du Plan de travail Innovation Bois et afin de contribuer à diversifier le panier de produits innovants de l'industrie forestière du Québec, le gouvernement a annoncé en mars 2017 l'attribution d'une aide financière de 13 millions de dollars sur quatre ans à FPIInnovations pour le démarrage et la réalisation du projet de recherche Initiative SM2. Cette initiative favorisera le développement de technologies innovantes et émergentes ainsi que de nouveaux produits pour le secteur de la transformation du bois. En parallèle, le gouvernement a également annoncé l'attribution d'une aide financière à FPIInnovations à hauteur de 4 millions de dollars sur quatre ans pour la poursuite de son programme national de recherche collaborative.

AUGMENTATION TRÈS IMPORTANTE DE L'AUDITOIRE DE LA PAGE FACEBOOK DU MINISTÈRE

En mars 2017, le Ministère a franchi le cap des 20 000 abonnés sur sa page Facebook, un nombre record pour un compte ministériel officiel dans les médias sociaux⁹. La communauté est très active et engagée; elle commente, partage et aime fréquemment et en grand nombre plusieurs publications. Cela a grandement contribué au fait que la communauté Facebook du Ministère a plus que triplé en moins d'un an. Le partage d'information pertinente et à jour permet aux citoyens d'échanger avec le Ministère et de mieux comprendre les enjeux de la gestion des forêts, de la faune et des parcs.

9 Ce fait saillant est présenté dans les résultats de l'indicateur 9.1 à même la section sur la performance en ce qui a trait aux objectifs stratégiques – Description des résultats (p. 30).

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

Mission

Assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyens du Québec et de ses régions.

Vision

Une organisation compétente et mobilisée pour faire des forêts, de la faune et des parcs des secteurs d'avenir et créateurs de richesse pour l'ensemble des régions du Québec.

Structure organisationnelle

Le Ministère intervient dans les secteurs d'activité suivants : les forêts, la faune et les parcs. Pour mener à bien ses mandats sectoriels, il dispose d'une structure administrative qui reflète ces domaines d'activité. Il est composé de six piliers, soit le Secteur des forêts, le Secteur de la faune et des parcs, le Secteur des opérations régionales et le Forestier en chef, ainsi que de la Direction du bureau du sous-ministre et du secrétariat et de la Direction générale des mandats stratégiques.

La Direction générale des ressources financières et matérielles et de la gestion contractuelle ainsi que la Direction générale des ressources humaines et des ressources informationnelles du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles assurent également les services administratifs requis par le Ministère.

Le Ministère comprend également une direction des affaires juridiques qui relève du ministère de la Justice et une direction des communications qui relève du ministère du Conseil exécutif. Ces directions assument les services requis de façon partagée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Le ministre est également responsable du Fonds des ressources naturelles pour le volet Aménagement durable du territoire forestier.

Bien qu'il soit mentionné dans certaines sections du présent document, par exemple en ce qui concerne l'utilisation des ressources, le Forestier en chef publie son propre rapport d'activité.

L'organigramme du Ministère est présenté à l'annexe IV.



Secteurs d'intervention

Pour chaque secteur d'activité, les principaux mandats sous la responsabilité du Ministère sont décrits brièvement ci-dessous. Il importe de noter que plusieurs activités soutiennent la concrétisation de ces mandats, notamment l'élaboration du cadre législatif et réglementaire ainsi que la conception et la mise en œuvre de politiques, de stratégies et d'outils liés aux domaines de responsabilité du Ministère.

FORÊTS

- Assurer, avec la participation des parties prenantes, la connaissance et la gestion de l'information forestière, qui constituent les assises de toute décision quant aux orientations, aux objectifs et aux priorités visant un aménagement forestier durable. Ce mandat est complété, notamment, par l'intermédiaire de l'inventaire forestier et de la recherche forestière, qui réalisent et soutiennent l'acquisition et le développement des connaissances forestières.
- Réaliser la planification des activités d'aménagement forestier. La planification forestière, qui comporte un volet tactique et un volet opérationnel, doit faire l'objet d'une consultation auprès des communautés autochtones et du public.
- Veiller à l'exécution des travaux sylvicoles appropriés pour maintenir la possibilité forestière et assurer un aménagement durable des forêts.
- Encadrer les activités de protection des forêts.
- Favoriser la mise en valeur des forêts privées.
- Assurer l'accès et la gestion de la ressource forestière par l'attribution des droits, la délivrance de permis et la vente aux enchères de bois.
- Optimiser l'attribution des bois en provenance des forêts du domaine de l'État.
- Favoriser la croissance et le développement de l'industrie des produits forestiers, au bénéfice des collectivités du Québec.
- Assurer des suivis et des contrôles des interventions forestières en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et rendre compte des résultats.
- Contribuer à l'augmentation du rendement des forêts en assurant, avec efficacité, la production de semences et de plants forestiers améliorés.

- Assurer un suivi et tenir à jour les informations relatives aux études stratégiques et aux négociations des divers accords commerciaux afin d'assurer l'accès aux marchés pour les produits forestiers québécois par la minimisation des barrières commerciales et non commerciales.

FAUNE

- Acquérir et diffuser des connaissances sur la faune et ses habitats.
- Assurer la conservation, la mise en valeur et la protection de la faune et de ses habitats dans une perspective de développement durable.
- Établir des orientations stratégiques et des objectifs, notamment sur le plan de la faune aquatique, de la faune terrestre et de l'avifaune, ainsi que sur celui de la biodiversité (écosystèmes, habitats, espèces, populations, espèces exotiques envahissantes et maladies de la faune).
- Appliquer les lois provinciales sous sa responsabilité ainsi que les lois fédérales et provinciales faisant l'objet d'une délégation en matière de protection de la faune et de ses habitats sur le territoire du Québec.
- Assurer, auprès des citoyens, la gestion de la vente des permis de pêche, de chasse et de piégeage, par l'intermédiaire de quelque 1 250 points de vente.
- Assurer le développement de la faune et de ses habitats, notamment par l'intermédiaire de la réglementation, des plans de gestion, de la délivrance des permis et de l'élaboration de politiques, de programmes et de partenariats.
- Assurer le développement de la faune et de ses habitats au moyen de l'émergence de nouveaux produits fauniques, de la croissance des divers groupes de clientèle, de la concertation nationale et régionale avec les partenaires, de l'éducation, de l'aménagement et de la restauration.
- Assurer la gestion de la pêche des poissons d'eau douce et, en vertu d'une délégation de pouvoirs du Gouvernement du Canada, la gestion des espèces anadromes (eau douce) et catadromes (eau de mer) dans les eaux intérieures de la province et dans les eaux à marée.
- En complémentarité avec le secteur privé, assurer la production et la mise en œuvre d'ensemencements de conservation ainsi que la production d'espèces ou de lignées qui requièrent des exigences particulières.

- Favoriser le déploiement de la gestion intégrée des ressources en milieux forestier et agricole.
- Encadrer les activités accomplies dans les territoires fauniques structurés.
- Assurer, en milieu urbain et en périphérie, un contrôle des animaux importuns en vue de protéger les citoyens par rapport aux situations à risques.

PARCS

- Assurer le respect de la mission de conservation et d'accessibilité des parcs nationaux.
- Planifier et développer le réseau des parcs nationaux québécois, ainsi qu'encadrer leur gestion.
- Créer de nouveaux parcs nationaux et modifier les limites de parcs actuels.
- Élaborer et réviser la Politique sur les parcs ainsi que les plans directeurs et assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Clientèle et partenaires

La clientèle et les partenaires du Ministère sont variés et nombreux. Comme les activités du Ministère, ils se répartissent dans toutes les régions administratives du Québec.

La clientèle et les partenaires du Ministère comprennent, notamment, les groupes suivants :

- les citoyens;
- les entreprises de l'industrie des produits forestiers : secteurs du sciage, des pâtes et papiers et des bioproduits, des panneaux, de la bioénergie et des autres produits de deuxième et de troisième transformation du bois;
- les associations, les conseils et les regroupements liés à l'industrie des produits forestiers et aux industries connexes;
- les équipementiers;
- les utilisateurs de la forêt;
- les enchérisseurs;
- les syndicats et les offices de producteurs forestiers et leur fédération provinciale;
- les organismes de gestion en commun et leur regroupement provincial;

- les coopératives forestières;
- les entrepreneurs en travaux sylvicoles et leur association;
- les conseillers forestiers exerçant leurs activités en forêt privée;
- les entreprises et les associations de travailleurs sylvicoles;
- les villégiateurs, les chasseurs et les pêcheurs;
- les associations fauniques et récréatives, particulièrement :
 - la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs;
 - la Fédération québécoise pour le saumon atlantique;
 - la Fédération des pourvoires du Québec;
 - la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec;
 - Zecs Québec;
- la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq);
- la Société du Plan Nord;
- la Fondation de la faune du Québec;
- l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador;
- les municipalités régionales de comté et les municipalités;
- le Service canadien des forêts;
- le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;
- le Gouvernement de la nation crie;
- l'Administration régionale Kativik;
- les communautés autochtones;
- les groupes environnementaux;
- les ministères et les organismes;
- les établissements d'enseignement et de recherche.

Le Ministère a également des délégués pour certains services sous sa responsabilité. Ces délégués sont :

- les agences régionales de mise en valeur de la forêt privée;
- les gestionnaires de territoires fauniques structurés;
- les agents de vente de permis;
- les agents d'enregistrement de la faune;
- les municipalités régionales de comté et les municipalités;
- la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU);
- la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM);
- Rexforêt.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Performance en ce qui a trait aux objectifs stratégiques – Sommaire des résultats

Objectif	Indicateur ¹⁰	Cible	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017	Page	
Orientation 1 – Favoriser le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié						
1. Aménager la forêt de façon durable en créant une plus grande richesse collective OVT	1.1	Élaboration d'une stratégie nationale de production de bois	Stratégie nationale élaborée d'ici à 2018 (2016-2017 : stratégie élaborée à 75 %)	Stratégie nationale en cours d'élaboration à 75 %	Cible atteinte	19
	1.2	Nombre et bénéfiques des actions mises en place pour faire face à l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette	5 actions d'ici à 2018 (2016-2017 : au total, 4 actions mises en place)	4 actions mises en place	Cible atteinte	20
	1.3	Taux de conformité des travaux sylvicoles effectués conformément aux interventions prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré	95 % des travaux annuellement	99,8 %	Cible atteinte	20
	1.4	Pourcentage de régions dont la planification des activités de récolte s'échelonne sur deux années à l'avance	100 % des régions d'ici à 2015	91 % des régions	91 %	21
	1.5	Adoption et mise en œuvre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts	Stratégie adoptée et mise en œuvre selon l'échéancier prévu d'ici à 2018 (2016-2017 : stratégie mise en œuvre à 75 %)	61 % des actions réalisées	82 %	21
2. Assurer un marché libre des bois et la stabilité des approvisionnements sur les forêts publiques OVT	2.1	Pourcentage des volumes attribuables offerts sur le marché libre et en garantie d'approvisionnement	25 % sur le marché libre et 75 % en garantie d'approvisionnement (GA) et en permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU) d'ici à 2018	30,4 % sur le marché libre et 67,1 % en GA et en PRAU	Cible finale atteinte pour le marché libre et 89,5 % de la cible finale atteinte pour les GA et les PRAU	22

OVT Le logo OVT identifie les actions du Ministère en matière d'occupation et de vitalité des territoires (OVT)

La Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 est accessible à l'adresse [\[http://www.mamot.gouv.qc.ca/pub/occupation_territoire/strategie_occupation.pdf\]](http://www.mamot.gouv.qc.ca/pub/occupation_territoire/strategie_occupation.pdf).

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017	Page
3. Appuyer la modernisation de l'industrie forestière OVT	3.1 Nombre de projets de modernisation ayant bénéficié d'avis sectoriels stratégiques ou d'autres actions d'accompagnement du Ministère	60 projets par année	60 projets	Cible atteinte	22
	3.2 Taux de satisfaction de la clientèle ayant bénéficié d'un accompagnement	80 % de la clientèle satisfaite annuellement	94 % des répondants au sondage sont satisfaits (taux de participation de 59 %)	Cible atteinte	23
4. Soutenir la diversification des produits fabriqués par l'industrie forestière OVT	4.1 Nombre et bénéfiques des actions mises en place pour la construction en bois	20 actions mises en place d'ici à 2018 (2016-2017 : au total, 18 actions mises en place)	10 actions mises en place; au total 25 actions mises en place	Cible finale atteinte	23
	4.2 Nombre et bénéfiques des projets complétés pour le développement de nouveaux bioproduits	4 projets d'ici à 2018 (2016-2017 : au total, 2 projets terminés)	1 projet terminé; au total, 3 projets terminés	Cible atteinte	24
Orientation 2 – Accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats					
5. Encourager la relève de chasseurs, de pêcheurs et de piégeurs ainsi que la diversification des produits et des activités liés à la faune OVT	5.1 Taux d'augmentation des ventes annuelles de permis de chasse au dindon sauvage	10 % d'augmentation annuelle	Augmentation de 16,3 %	Cible atteinte	25
	5.2 Mise en place d'une fête de la chasse	Activité mise en place d'ici à 2018	Mise en place à venir	Sans objet	25
	5.3 Réalisation d'activités d'éducation sur la faune dans les services de garde en milieu scolaire	10 % des écoles servies d'ici à 2018 (2016-2017 : 5 % des écoles servies)	14,1 % des écoles servies	Cible finale atteinte	25
6. Accroître le potentiel de récolte pour la chasse, la pêche et le piégeage OVT	6.1 Chasses contrôlées du cerf de Virginie en milieu urbain et périurbain	2 projets réalisés d'ici à 2018 (2016-2017 : au total, 2 projets réalisés)	Suivi du projet effectué : au total, 1 projet réalisé	50 %	26
	6.2 Plans de gestion en vue de l'exploitation rationnelle du saumon atlantique, de l'ours noir, du caribou migrateur et du dindon sauvage	Plans de gestion adoptés d'ici à 2018 (2016-2017 : au total, 2 plans de gestion adoptés)	Adoption du plan de gestion du dindon sauvage, début des travaux d'élaboration des plans de gestion de l'ours noir et des animaux à fourrure et poursuite des travaux d'élaboration des plans de gestion du caribou migrateur (troupeaux de la rivière aux Feuilles et de la rivière George)	Cible atteinte	26

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017	Page	
7. Clarifier les rôles et les responsabilités des mandataires des territoires fauniques structurés OVT	7.1	Élaboration d'une politique sur les réserves fauniques gérées par la Société des établissements de plein air du Québec	Politique élaborée d'ici à 2018 (2016-2017 : projet de politique transmis pour consultation)	Dépôt du projet pour consultation effectué	Cible atteinte	28
	7.2	Actualisation de la délégation de gestion dans les territoires fauniques structurés	Délégation révisée pour 3 catégories de territoires fauniques structurés et consultations effectuées pour les zones d'exploitation contrôlée (zecs) et les pourvoies d'ici à 2018 (2016-2017 : au total, délégation révisée pour 1 catégorie)	Au total, délégation révisée pour 1 catégorie de territoires fauniques structurés	Cible atteinte	28
8. Consolider le financement du secteur	8.1	Croissance des revenus autonomes du secteur	Hausse annuelle de 2,5 %	Diminution de 1,7 %	Cible non atteinte	29
Orientation 3 – Agir en collaboration avec les communautés régionales et autochtones						
9. Favoriser la participation éclairée des citoyens et des acteurs concernés par la gestion des ressources forestières et fauniques OVT	9.1	Moyens mis en place pour informer les clientèles	5 moyens mis en place d'ici à 2018 (2016-2017 : au total, 4 moyens mis en place)	1 moyen mis en place; au total, 4 moyens mis en place	Cible atteinte	30
	9.2	Nombre de visites de citoyens ayant consulté les plans d'aménagement forestier sur le site Web du Ministère	Rendre compte annuellement	4 343 visites	Sans objet	30
	9.3	Taux de participation des intervenants aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire	Rendre compte annuellement	62 % dans les 11 régions	Sans objet	31
	9.4	Nombre de consultations sur la planification forestière réalisées auprès de représentants des communautés locales et de représentants des communautés autochtones	Rendre compte annuellement	15 consultations publiques sur les PAFIO et 2 sur les PAFIT auprès des communautés locales, 116 consultations auprès de communautés autochtones sur les PAFIO et 5 consultations sur les PAFIT	Sans objet	31

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017	Page
	9.5 Mise en œuvre d'une approche de proximité favorisant la collaboration des citoyens à la protection de la faune et de ses habitats	Mise en œuvre à 100 % d'ici à 2018 (2016-2017 : 76 %)	Approche mise en œuvre à 88 %	Cible atteinte	32
10. Maintenir et développer des relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones dans les domaines de la forêt, de la faune et des parcs OVT	10.1 Nombre et nature des interventions et des partenariats complétés ou en cours	Rendre compte annuellement	467 interventions et partenariats complétés ou en cours	Sans objet	32
	10.2 Nombre de projets soutenus qui favorisent le développement socioéconomique des Autochtones	Rendre compte annuellement	124 projets soutenus	Sans objet	33
Orientation 4 – Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité					
11. Contribuer à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel OVT	11.1 Nombre de parcs nationaux créés en territoire nordique et agrandis dans le Québec méridional	3 parcs nationaux créés et 8 parcs nationaux agrandis d'ici à 2018 (2016-2017 : au total, 2 parcs créés et 7 parcs agrandis)	1 parc national agrandi; au total, 1 parc national créé et 2 parcs nationaux agrandis	33 %	34
	11.2 Nombre d'initiatives portant sur la connectivité des habitats en milieu aquatique	4 initiatives réalisées d'ici à 2018 (2016-2017 : au total, 2 initiatives réalisées et 2 initiatives en cours)	1 initiative réalisée et 2 initiatives en cours	75 %	34
12. Contribuer au rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables OVT	12.1 Élaboration et mise en œuvre des orientations gouvernementales pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier	Orientations élaborées et mises en œuvre d'ici à 2018 (2016-2017 : début des étapes 1 et 2 du plan d'action)	Phases 1 et 2 commencées	Cible atteinte	35
	12.2 Actions réalisées ou en cours de réalisation dans le cadre des plans de rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables	Augmentation de 10 % de ces actions d'ici à 2018 (2016-2017 : augmentation de 9 %)	Augmentation de 5,9 % du pourcentage des actions réalisées ou en cours	66 %	36

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017	Page
	12.3 Augmentation du nombre d'habitats d'espèces menacées ou vulnérables cartographiés et protégés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune	50 plans d'habitats dressés d'ici à 2018	Aucun plan additionnel dressé en 2016-2017	Cible finale atteinte	36
13. Réduire l'impact négatif des espèces exotiques envahissantes (EEE) et des maladies pouvant affecter la faune, les forêts et les citoyens	13.1 Élaboration et mise en œuvre de mesures de lutte intégrée	4 guides de bonnes pratiques ou plans d'action élaborés et mis en œuvre eu égard aux EEE et maladies de la faune d'ici à 2018 (2016-2017 : 2 produits élaborés et mis en œuvre)	L'élaboration de 5 produits est pratiquement terminée : 1 guide de bonnes pratiques et 4 fiches d'information sur les maladies des poissons	90 %	37
Orientation 5 – Améliorer la performance organisationnelle					
14. Optimiser la performance des programmes et des activités du Ministère	14.1 Nombre et bénéfices des projets d'optimisation réalisés	10 projets d'ici à 2018 (2016-2017 : au total, 7 projets réalisés)	4 projets réalisés; au total, 8 projets réalisés	Cible atteinte	37
	14.2 Nombre et bénéfices des projets d'amélioration continue en technologies de l'information réalisés	3 initiatives par année	3 initiatives réalisées	Cible atteinte	38
15. Favoriser la mobilisation du personnel et le développement des compétences	15.1 Réalisation et bénéfices des plans sectoriels de mobilisation	Avoir mis en œuvre 90 % des actions des plans d'ici à 2018 (2016-2017 : 50 % des actions mises en œuvre)	56,8 % des actions aux plans sectoriels de mobilisation sont mises en œuvre	Cible atteinte	39
	15.2 Taux d'évaluation du rendement des employés	Augmentation du taux annuel d'évaluation du rendement à 90 % en 2017-2018 (2016-2017 : 80 %)	56,7 % (donnée provisoire)	71 %	40

Performance en ce qui a trait aux objectifs stratégiques – Description des résultats

Orientation 1 – Favoriser le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié

AXE - GESTION DURABLE ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FORESTIÈRES

Objectif 1 - Aménager la forêt de façon durable en créant une plus grande richesse collective OVT

Les forêts du Québec couvrent près de la moitié du territoire québécois et la majorité d'entre elles relève du domaine de l'État. Le Ministère doit s'assurer que l'environnement dans lequel évoluent les acteurs du milieu forestier est optimal pour permettre la contribution des forêts au développement socioéconomique du Québec et de ses régions. Pour ce faire, le Ministère :

- élabore une stratégie nationale de production de bois dont la fonction principale sera de faire en sorte que soient prises les meilleures décisions d'investissements sylvicoles possibles pour maximiser la création de richesse à partir de la ressource bois;
- met en place une approche de gestion de la tordeuse des bourgeons de l'épinette dont l'un des objectifs est de minimiser les pertes en volumes de bois et d'assurer le maintien des attributs naturels des peuplements perturbés faisant l'objet d'interventions;
- assure la conformité des travaux sylvicoles par rapport aux plans d'aménagement forestier intégré, de manière, notamment, à tenir compte des enjeux liés à l'aménagement écosystémique;
- effectue une planification des activités de récolte qui a pour but de répondre aux préoccupations et aux besoins de l'industrie et à ceux des acteurs touchés par la question;
- adopte et met en œuvre la Stratégie d'aménagement durable des forêts qui est à la base de toutes les politiques et les actions du Ministère à l'égard des forêts.

L'aménagement durable des forêts vise l'équilibre entre un secteur économique dynamique et prospère, une bonne qualité de vie pour les générations actuelles et futures, ainsi que des écosystèmes forestiers en santé.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
1.1 Élaboration d'une stratégie nationale de production de bois	Stratégie nationale élaborée d'ici à 2018 (2016-2017 : stratégie élaborée à 75 %)	Stratégie nationale en cours d'élaboration à 75 %	Stratégie nationale en cours d'élaboration	Projet démarré	Cible atteinte

Le Ministère complétera une version finale du *Guide d'élaboration d'une stratégie régionale de production de bois* (Guide). Rappelons qu'une version préliminaire du Guide est produite depuis juillet 2016 et que la stratégie nationale tirera le maximum d'information des réflexions régionales qui auront été amorcées.

Le comité technique provincial, dont le mandat est principalement de définir les façons de faire pour permettre aux aménagistes forestiers d'élaborer leur stratégie régionale, a poursuivi ses travaux en 2016-2017 en démarrant un projet pilote dans la région administrative de la Capitale-Nationale pour tester et bonifier au besoin les étapes de la démarche du Guide. Plusieurs outils d'aide à la décision, accompagnant le Guide, ont été élaborés pour soutenir le travail des aménagistes en région. Ceux-ci ont à mettre en place une stratégie régionale de production de bois visant, notamment, à favoriser la création de richesse à partir de la production de bois, telle qu'elle a été prévue dans les orientations ministérielles diffusées en septembre 2015.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
1.2 Nombre et bénéfices des actions mises en place pour faire face à l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette	5 actions d'ici à 2018 (2016-2017 : au total, 4 actions mises en place)	4 actions mises en place	3 actions mises en place	6 mesures mises en place dans le cadre du plan nord-côtier	Cible atteinte

La mise en œuvre du Plan d'action ministériel 2015-2020 sur l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette s'est poursuivie en 2016-2017¹¹. Ce plan a pour but d'assurer une cohérence des actions ministérielles en vue de limiter les impacts de cette épidémie sur les approvisionnements, le rendement des forêts et les communautés. La cible de l'indicateur renvoie à certaines actions de ce plan. Quatre actions ont été mises en place en 2016-2017, soit :

- l'élaboration de la programmation de lutte annuelle et de la reddition de comptes des résultats de la mise en œuvre du Plan d'intervention 2016 pour maintenir des peuplements en vie dans un contexte épidémique;
- l'analyse de la rentabilité économique des opérations de pulvérisations aériennes contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette pour établir des priorités de protection;
- l'élaboration d'un plan de communication afin de répondre aux besoins des régions touchées par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et assurer la cohérence des informations diffusées;
- le développement et le déploiement d'outils pour faciliter la gestion de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette : estimation de la mortalité, évaluation des volumes à récupérer et optimisation de la récupération.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
1.3 Taux de conformité des travaux sylvicoles effectués conformément aux interventions prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré	95 % des travaux annuellement	99,8 %	100 %	98,5 %	Cible atteinte

L'exécution des travaux sylvicoles s'est effectuée conformément aux interventions prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré. Pour la saison d'opération 2016-2017, un budget de 141,4 millions de dollars a été investi pour l'exécution des travaux sylvicoles non commerciaux.

11 La poursuite du programme de lutte pour minimiser les impacts de la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur le patrimoine forestier fait également l'objet d'un fait saillant (p. 3).

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
1.4 Pourcentage de régions dont la planification des activités de récolte s'échelonne sur deux années à l'avance	100 % des régions d'ici à 2015	91 % des régions	70 % des régions	90 % des régions	91 %

L'Entente de partage des rôles et responsabilités de planification et de certification forestière, entre le Ministère et le Conseil de l'industrie forestière du Québec, stipule que le Ministère doit assurer en tout temps, la disponibilité d'une réserve des secteurs d'intervention prescrits et harmonisés équivalente à 200 % des besoins en volume de bois des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement.

Ainsi, le dernier suivi concernant la planification des activités de récolte s'échelonnant sur deux années à l'avance démontre que 10 régions sur 11 ont atteint ou dépassé cette cible. Les demandes relatives aux mesures d'harmonisation constituent l'une des principales difficultés limitant la capacité du Ministère à atteindre la cible.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
1.5 Adoption et mise en œuvre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts ¹²	Stratégie adoptée et mise en œuvre selon l'échéancier prévu d'ici à 2018 (2016-2017 : stratégie mise en œuvre à 75 %)	61 % des actions réalisées	Stratégie adoptée et mise en œuvre à près de 50 %	Projet de stratégie élaboré et transmis pour consultation	82 %

Les actions réalisées ou en cours sont réparties sur 41 des 48 objectifs de la Stratégie d'aménagement durable des forêts et portent principalement sur des éléments légaux et réglementaires. Les 54 actions, sur un total de 139, qu'il reste à mettre en œuvre touchent 29 objectifs et portent notamment sur les forêts de proximité et la transformation de l'industrie forestière.

Les 48 objectifs énoncés dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts feront l'objet d'une reddition de comptes qui sera incluse dans le Bilan sur l'aménagement durable des forêts 2013-2018, comme le prévoit l'article 224 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Objectif 2 - Assurer un marché libre des bois et la stabilité des approvisionnements sur les forêts publiques

Dans une volonté d'accroître l'accessibilité aux bois des forêts publiques, le Ministère a mis en place la vente aux enchères de lots de bois provenant des forêts publiques. L'ouverture du marché, notamment à des propriétaires d'usines de transformation, à des entrepreneurs, à des coopératives ou à des groupements forestiers, favorise la création de richesse par une utilisation plus optimale de la ressource forestière. Dans le but de maintenir une stabilité d'approvisionnement pour les usines de transformation du bois du Québec, le gouvernement consent une garantie d'approvisionnement aux industriels sur des territoires déterminés pour la récolte de bois dont la cible de représentation est de 75 % des volumes de bois disponibles.

¹² Les résultats de cet indicateur sont également présentés à l'action ministérielle A9 du Plan d'action de développement durable 2016-2020 (p. 45).

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
2.1 Pourcentage des volumes attribuables offerts sur le marché libre et en garantie d'approvisionnement	25 % sur le marché libre et 75 % en garantie d'approvisionnement (GA) et en permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU) d'ici à 2018	30,4 % sur le marché libre et 67,1 % en GA et en PRAU	36 % sur le marché libre et 66,7 % en GA et en PRAU	23,2 % sur le marché libre et 63,8 % en GA et en PRAU	Cible finale atteinte pour le marché libre et 89,5 % de la cible finale atteinte pour les GA et les PRAU

Les volumes attribuables offerts sur le marché libre étaient de 7,97 millions de mètres cubes au 31 mars 2017, comparativement à 9,45 millions de mètres cubes au 31 mars 2016. En sachant que le volume attribuable pour l'année 2016-2017 était de 26,24 millions de mètres cubes, le pourcentage des volumes attribuables offerts sur le marché libre s'élève à 30,4 %. Ces résultats permettent au Bureau de mise en marché des bois d'atteindre la cible prévue en volume de bois à offrir dans le cadre de la période quinquennale 2013-2018 dans la majorité des unités d'aménagement du Québec. La cible a d'ailleurs été atteinte dans plusieurs régions d'application des garanties d'approvisionnement. De plus, le Bureau de mise en marché des bois a été appelé à offrir des volumes supplémentaires en raison de nombreuses renonciations des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement dans plusieurs régions administratives du Québec.

En ce qui a trait aux volumes offerts en garantie d'approvisionnement et en permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois, ils sont passés de 17,51 millions de mètres cubes au 31 mars 2016 à 17,59 millions de mètres cubes au 31 mars 2017. Des volumes libres sans preneur limitent l'atteinte de la cible de 75 %. L'indicateur a progressé de 66,7 % en 2015-2016 à 67,1 % en 2016-2017.

Des renseignements additionnels sur le Bureau de mise en marché des bois sont présentés dans la section sur les exigences législatives liées à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (p. 58).

AXE - INNOVATION ET PRODUITS À VALEUR AJOUTÉE

Objectif 3 - Appuyer la modernisation de l'industrie forestière

En vue de maintenir la compétitivité de l'industrie forestière québécoise, celle-ci doit s'adapter à la conjoncture économique et à l'évolution des marchés. Le Ministère accompagne les entreprises en faisant partager son expertise dans le contexte de nombreux projets de modernisation. Il contribue ainsi à favoriser les investissements, le développement technologique et l'expansion des marchés. De plus, le Ministère mène un sondage auprès de la clientèle qui a bénéficié d'un accompagnement, et ce, pour s'assurer de la satisfaction de celle-ci.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
3.1 Nombre de projets de modernisation ayant bénéficié d'avis sectoriels stratégiques ou d'autres actions d'accompagnement du Ministère	60 projets par année	60 projets	75 projets	67 projets	Cible atteinte

Au cours de l'année 2016-2017, le Ministère a été interpellé à 60 reprises pour délivrer des avis sectoriels stratégiques ou pour mener d'autres actions d'accompagnement touchant, notamment, des projets de modernisation d'usine. Les interventions sont réparties comme suit :

- 17 projets ayant bénéficié d'un avis sectoriel;
- 43 projets ayant bénéficié d'un accompagnement par le personnel du Ministère.

L'expertise et les renseignements stratégiques du personnel du Ministère ont profité, notamment, aux entreprises des produits forestiers, au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation ainsi qu'à Investissement Québec pour des projets d'investissement et de modernisation d'usine.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
3.2 Taux de satisfaction de la clientèle ayant bénéficié d'un accompagnement	80 % de la clientèle satisfaite annuellement	94 % des répondants au sondage sont satisfaits (taux de participation de 59 %)	100 % des répondants au sondage sont satisfaits (taux de participation de 47 %)	Élaboration du sondage en cours	Cible atteinte

Un sondage a été effectué au cours du printemps 2017 auprès de la clientèle ayant bénéficié d'avis sectoriels ou de services d'accompagnement du Ministère durant l'année 2016-2017 en vue d'évaluer son taux de satisfaction. Un taux de participation de 59 % a été obtenu. Globalement, les résultats du sondage sont très positifs : 66 % se sont dits « très satisfaits » et 28 %, « satisfaits » des services reçus.

Objectif 4 - Soutenir la diversification des produits fabriqués par l'industrie forestière OVT

Le Ministère a pour objectif de soutenir l'industrie dans la diversification de ses produits. Les avancées en matière de recherche et d'innovation montrent que plusieurs secteurs pourraient bénéficier davantage des possibilités qu'offre la fibre de bois. Le Ministère mise notamment sur la construction en bois et le développement de nouveaux bioproduits pour renouveler l'industrie forestière et pour qu'elle continue de générer d'importantes retombées économiques et sociales au Québec.

Par ailleurs, dans un contexte d'intensification de la lutte contre les changements climatiques, le Ministère fait valoir les possibilités liées à l'utilisation des produits forestiers pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
4.1 Nombre et bénéfiques des actions mises en place pour la construction en bois ¹³	20 actions mises en place d'ici à 2018 (2016-2017 : au total, 18 actions mises en place)	10 actions mises en place; au total 25 actions mises en place	9 actions mises en place; au total 15 actions mises en place	6 actions mises en place	Cible finale atteinte

En 2016-2017, le Ministère a mis en place 10 actions pour favoriser la construction en bois. Ces actions sont décrites ci-dessous :

- Le Ministère a soutenu Cecobois pour la mise au point d'un outil de quantification des gaz à effet de serre (calculateur carbone);
- Le Ministère a poursuivi son appui à Cecobois. Ce dernier a réalisé 474 interventions de soutien technique et exercé une influence sur 50 projets de construction;

13 Les résultats de cet indicateur sont également présentés à l'action ministérielle A7 du Plan d'action de développement durable 2016-2020 (p. 44).

- une étude au sujet du diagnostic de 15 ponts québécois en bois lamellé-collé a été effectuée;
- le Ministère a mis en place le Programme de vitrine technologique pour soutenir la réalisation de bâtiments et de solutions innovantes en bois;
- le Ministère a soutenu l'Université du Québec à Chicoutimi relativement à l'ajout de formations obligatoires sur le matériau bois dans le programme d'étude des ingénieurs civils;
- le Ministère a soutenu l'Université Laval pour l'embauche de deux nouveaux professeurs spécialisés dans la construction bois;
- le Ministère a soutenu l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'élaboration d'activités de formation continue pour l'ensemble des acteurs du secteur de la construction bois;
- le Ministère a mis en place le Programme Innovation Bois pour encourager l'innovation dans l'industrie des produits du bois, dont le secteur de la construction bois;
- le Ministère a poursuivi son appui à la Chaire industrielle de recherche sur la construction écoresponsable en bois de l'Université Laval et il est membre du comité de direction de la chaire en question;
- une rencontre du Comité interministériel de haut niveau sur l'exemplarité en construction bois a eu lieu en mars 2017.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
4.2 Nombre et bénéfiques des projets complétés pour le développement de nouveaux bioproduits ¹⁴	4 projets d'ici à 2018 (2016-2017 : au total, 2 projets terminés)	1 projet terminé; au total, 3 projets terminés	2 projets terminés	5 projets en cours	Cible atteinte

Au 31 mars 2017, un total de trois projets pour le développement de nouveaux bioproduits étaient terminés, dont l'un de ces trois projets ayant été mis en œuvre au cours de l'année 2016-2017. Il s'agit du projet de construction d'une usine de démonstration et de production de filaments de cellulose chez Kruger à Trois-Rivières. La contribution financière du Ministère a été de 3,75 millions de dollars. Ce projet a permis de caractériser les filaments de cellulose, un biomatériau très innovateur à base de fibre de bois, pouvant être combinés à de multiples matériaux pour créer des produits de grande valeur allant des papiers tissus et emballages aux panneaux structuraux et non structuraux pour la construction.

Par ailleurs, cinq autres projets sont en cours de réalisation :

- production d'isolant, pour les maisons, dont une partie d'uréthane est remplacée par de la lignine par Énerlab à Beloeil;
- développement commercial de bioproduits à partir de la chimie verte par FPInnovations;
- développement commercial des extractibles forestiers à valeur ajoutée par le Centre de recherche industrielle du Québec;
- fabrication de composites bois-plastique à partir des fibres issues du processus de pâte thermomécanique chez Papiers White Birch à Masson;
- installation d'un lessiveur pour l'utilisation du bouleau incluant un procédé de bioraffinage chez Fortress à Thurso.

Orientation 2 – Accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats

AXE - GESTION DURABLE ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FAUNIQUES

Objectif 5 - Encourager la relève de chasseurs, de pêcheurs et de piégeurs ainsi que la diversification des produits et des activités liés à la faune OVT

Bien qu'il joue un rôle économique important pour le Québec et ses régions, le domaine faunique doit affronter d'importants défis, notamment en raison du vieillissement démographique de sa clientèle traditionnelle. Pour relever avec succès ces défis, le Ministère s'est engagé à développer d'autres produits et d'autres marchés. Parmi les produits ciblés se trouve la chasse au dindon sauvage, dont la popularité est en hausse. Pour attirer d'autres groupes de clientèle et maintenir l'attrait que les activités fauniques exercent au sein de la population québécoise, le Ministère prévoit également mettre en place une fête de la chasse à l'échelle provinciale et il travaille à la réalisation d'activités d'éducation sur la faune dans les services de garde en milieu scolaire.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
5.1 Taux d'augmentation des ventes annuelles de permis de chasse au dindon sauvage	10 % d'augmentation annuelle	Augmentation de 16,3 %	Augmentation de 8,7 %	Augmentation de 35,4 %	Cible atteinte

La chasse au dindon sauvage attire de nouveaux adeptes chaque année et permet d'accroître la mise en valeur de ce gibier au Québec. Un total de 14 266 permis ont été vendus pour la pratique de la chasse au dindon sauvage en 2016, représentant ainsi une hausse de 16,3 % comparativement à l'année 2015-2016. La moyenne annuelle d'augmentation des permis vendus depuis 2014 se chiffre à 20,1 %.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
5.2 Mise en place d'une fête de la chasse	Activité mise en place d'ici à 2018	Mise en place à venir	Mise en place à venir	Mise en place à venir	Sans objet

Le projet de tenir une fête de la chasse du Québec a fait l'objet de consultations. La prochaine étape permettra de préciser l'orientation à prendre afin de tenir une première édition de la fête de la chasse.

Le ministre a accordé deux subventions pour un total de 40 000 \$ en soutien à des fêtes régionales de la chasse tenues à l'automne 2016. Les régions administratives bénéficiaires de ces subventions étaient la Mauricie et Lanaudière.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
5.3 Réalisation d'activités d'éducation sur la faune dans les services de garde en milieu scolaire	10 % des écoles servies d'ici à 2018 (2016-2017 : 5 % des écoles servies)	14,1 % des écoles servies	Conception du coffret éducatif achevée	Travaux en cours	Cible finale atteinte

Au 31 mars 2017, le Ministère a livré un coffret éducatif à 257 services de garde d'écoles primaires du Québec. L'objectif principal est de susciter, chez les jeunes, un intérêt pour les espèces sauvages qui font l'objet d'activités récréatives comme la pêche, la chasse, le

piégeage et l'observation. Une formation a été offerte gratuitement aux services de garde lors de la livraison des coffrets pour donner des informations de base sur la faune, sur les diverses activités incluses et pour répondre aux questions. Pour les premières phases de distribution, l'accent a été mis sur les écoles des centres urbains où le déficit concernant la nature est le plus marqué.

La cible pour la totalité du projet était que cet outil soit utilisé par au moins 10 % des écoles primaires francophones, ce qui correspond à 182 coffrets. En 2016-2017, le Ministère a déjà dépassé cette cible finale en atteignant un taux de 14,1 % des écoles servies.

Objectif 6 - Accroître le potentiel de récolte pour la chasse, la pêche et le piégeage

Le Ministère doit gérer les activités fauniques au Québec et assurer la pérennité des populations des différents types de gibier, de poissons et d'animaux à fourrure d'intérêt. Certaines espèces sont en déclin alors que d'autres sont surabondantes à l'échelle locale. Pour ces raisons, le Ministère a mis en place des projets de chasse contrôlée du cerf de Virginie en milieu urbain et périurbain et il élabore des plans de gestion en vue de s'assurer de l'exploitation rationnelle de plusieurs espèces d'intérêt. Cette exploitation rationnelle vise à garantir le maintien de potentiels de récolte intéressants pour les adeptes de chasse, de pêche et de piégeage et favorise la pleine mise en valeur des espèces.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
6.1 Chasses contrôlées du cerf de Virginie en milieu urbain et périurbain	2 projets réalisés d'ici à 2018 (2016-2017 : au total, 2 projets réalisés)	Suivi du projet effectué; au total, 1 projet réalisé	Suivi du projet effectué; au total, 1 projet réalisé	1 projet réalisé	50 %

Le premier projet de chasse contrôlée du cerf de Virginie, mis en place en 2014 en zone périurbaine de la ville de Montréal, s'est poursuivi du 17 septembre au 20 novembre 2016. Ce projet mis en place depuis trois ans en collaboration avec Conservation de la nature Canada permet d'obtenir des retombées tant pour la mise en valeur du cerf de Virginie que pour une amélioration progressive de la qualité de l'écosystème dégradé par le temps et par la surpopulation de cerfs.

De plus, le Ministère poursuit son travail dans le but de privilégier la mise en place de projets de chasse contrôlée, là où des problèmes de surabondance perdurent. À cet effet, le Ministère a procédé à un survol aérien pour effectuer le dénombrement de cerfs dans des secteurs de la région de Montréal et pour décrire la problématique des cerfs de Virginie en milieu urbain et périurbain.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
6.2 Plans de gestion en vue de l'exploitation rationnelle du saumon atlantique, de l'ours noir, du caribou migrateur et du dindon sauvage ¹⁵	Plans de gestion adoptés d'ici à 2018 (2016-2017 : au total, 2 plans de gestion adoptés)	Adoption du plan de gestion du dindon sauvage, début des travaux d'élaboration des plans de gestion de l'ours noir et des animaux à fourrure et poursuite des travaux d'élaboration des plans de gestion du caribou migrateur (troupeaux de la rivière aux Feuilles et de la rivière George)	Adoption du plan de gestion du saumon atlantique et poursuite des travaux d'élaboration des plans de gestion du caribou migrateur (troupeaux de la rivière aux Feuilles et de la rivière George) et du dindon sauvage	Début des travaux d'élaboration des plans de gestion du caribou migrateur (troupeaux de la rivière aux Feuilles et de la rivière George), du dindon sauvage et du saumon atlantique	Cible atteinte

DINDON SAUVAGE

Le premier plan de gestion du dindon sauvage au Québec a été annoncé le 13 avril 2016¹⁶. Sa mise en œuvre, qui couvrira la période de 2016 à 2023, permettra la mise en valeur de cette espèce et assurera la viabilité des populations au cours des prochaines années. L'élaboration de ce plan de gestion s'est faite en collaboration avec les partenaires fauniques, les divers intervenants du milieu et les communautés autochtones concernées.

CARIBOU MIGRATEUR

Les travaux réalisés en 2016, y compris les inventaires aériens des deux troupeaux, ont généré une quantité importante d'informations biologiques. Les décisions de gestion qui en ont découlé impliqueront des modifications importantes de certaines sections des plans de gestion. En effet, les résultats des inventaires tenus à l'été 2016 font état d'une baisse de 54 % du troupeau de la rivière aux Feuilles par rapport au dénombrement précédent de 2011 et d'une réduction de 37 % du troupeau de la rivière George par rapport au dénombrement de 2014. Ce résultat a contraint le Ministère à prendre des mesures pour la gestion du troupeau de la rivière aux Feuilles, soit la baisse du nombre de permis attribués pour les saisons de chasse sportive d'automne et d'hiver en 2017-2018 et la fermeture de la chasse sportive à compter du 1^{er} février 2018¹⁷. En ce qui a trait au troupeau de la rivière George, compte tenu de sa situation, la chasse sportive de ce troupeau a été suspendue en 2012, et ce, pour une durée indéterminée.

OURS NOIR

Le troisième plan de gestion de l'ours noir est en cours d'élaboration. Les orientations de ce plan ont été présentées à la Table nationale de la faune à l'automne 2016 ainsi qu'aux tables régionales de la faune à compter de février 2017. Le Ministère a eu l'occasion de recueillir les commentaires émis à ces occasions.

ANIMAUX À FOURRURE

Le premier plan de gestion des animaux à fourrure, dont l'objectif consiste à simplifier et à harmoniser la gestion des animaux à fourrure, est en cours d'élaboration. Les orientations provinciales de ce plan ont été présentées à la Table nationale de la faune à l'automne 2016 et le Ministère a eu l'occasion de recueillir les commentaires émis à cette occasion.

DORÉ JAUNE

Le renouvellement du plan de gestion du doré jaune a été annoncé le 14 avril 2016¹⁸. Contrairement au plan précédent dont la durée était de cinq ans (de 2011 à 2016), celui-ci couvrira une période deux fois plus longue, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2026. Le premier plan de gestion de cette espèce ayant contribué à augmenter la qualité de la pêche et l'abondance globale du doré jaune, celui-ci a été reconduit avec les mêmes objectifs et essentiellement les mêmes modalités de gestion.

16 Le plan de gestion peut être consulté [En ligne], [<http://mffp.gouv.qc.ca/faune/chasse/pdf/plan-gestion-dindon-2016-2023-version-complete.pdf>]. La parution du Plan de gestion du dindon sauvage au Québec 2016-2023 fait également l'objet d'un fait saillant (p. 2).

17 La fermeture de la chasse au caribou migrateur a fait l'objet d'un fait saillant (p. 9).

18 Le plan de gestion peut être consulté [En ligne], [<http://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/peche/plan-gestion-dore-2016-26.jsp>].

Objectif 7 - Clarifier les rôles et les responsabilités des mandataires des territoires fauniques structurés OVT

En vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, le Ministère doit encadrer la gestion des divers territoires fauniques structurés. Les modes de délégation de gestion de ces territoires, mis en place il y a plus de 35 ans, doivent évoluer. Le Ministère tend donc à clarifier les rôles et les responsabilités des mandataires, en fonction des tendances actuelles, de l'évolution des différents réseaux et des enjeux fauniques. Pour ce faire, le Ministère élabore une politique sur les réserves fauniques et actualise la délégation de gestion dans les territoires fauniques structurés.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017	
7.1	Élaboration d'une politique sur les réserves fauniques gérées par la Société des établissements de plein air du Québec	Politique élaborée d'ici à 2018 (2016-2017 : projet de politique transmis pour consultation)	Dépôt du projet pour consultation effectué	Politique élaborée à 50 %	Travaux en cours	Cible atteinte

Le projet de politique a fait l'objet d'une première consultation au sein du Comité permanent sur les territoires fauniques structurés dont le mandat est de conseiller les autorités sur l'encadrement de ces territoires. La prochaine étape permettra de préciser le chapitre sur la mise en œuvre pour aller en consultation auprès des entités gouvernementales qui pourraient être concernées.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017	
7.2	Actualisation de la délégation de gestion dans les territoires fauniques structurés	Délégation révisée pour 3 catégories de territoires fauniques structurés et consultations effectuées pour les zones d'exploitation contrôlée (zecs) et les pourvoies d'ici à 2018 (2016-2017 : au total, délégation révisée pour 1 catégorie)	Au total, délégation révisée pour 1 catégorie de territoires fauniques structurés	Au total, délégation révisée pour 1 catégorie de territoires fauniques structurés (ajout au résultat 2014-2015)	Travaux commencés pour 3 catégories de territoires fauniques structurés et pour les zones d'exploitation contrôlée et les pourvoies	Cible atteinte

Un nouveau protocole pour l'encadrement des zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche a été signé pour chacune d'elles. Cela fait suite aux travaux menés avec la collaboration de Zecs Québec, la fédération représentant les délégataires de gestion de ces territoires.

En parallèle, les consultations ont débuté concernant l'encadrement réglementaire et administratif des titulaires de permis de pourvoirie et des locataires de droits exclusifs. Une consultation portant sur l'encadrement des permis de pourvoies est notamment en cours auprès du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage et de nouveaux règlements seront édictés par la suite.

AXE - FINANCEMENT DU SOUTIEN AUX ACTIVITÉS FAUNIQUES

Objectif 8 - Consolider le financement du secteur

Pour accomplir les mandats qui lui incombent, le Ministère doit assurer un financement adéquat des activités du Secteur de la faune et des parcs. Les efforts déployés misent sur la croissance des revenus qui, notamment, proviennent d'une hausse de tarifs. Ces tarifs sont établis afin que le Québec demeure concurrentiel sur le marché des activités fauniques.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
8.1 Croissance des revenus autonomes du secteur	Hausse annuelle de 2,5 %	Diminution de 1,7 %	Augmentation de 19,5 %	Diminution de 0,5 %	Cible non atteinte

Les revenus autonomes du Secteur de la faune et des parcs ont diminué de 1,7 % en 2016-2017. Cependant, avec la hausse substantielle enregistrée en 2015-2016 (19,5 %), l'augmentation des revenus dépasse largement le total des cibles annuelles de 2,5 %, prévu pour les trois dernières années du plan stratégique, soit 7,7 %. L'augmentation des revenus autonomes par rapport à l'année de référence (2013-2014) se situe actuellement à 16,9 %.

La situation pour 2016-2017 découle principalement de la diminution de la vente de permis réguliers de pêche. Le Ministère fait face à un important défi concernant le renouvellement des adeptes de la pêche, dont une majorité est vieillissante. Cela fait en sorte que plusieurs délaissent la pratique de cette activité.

Orientation 3 – Agir en collaboration avec les communautés régionales et autochtones

AXE - PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS

Objectif 9 - Favoriser la participation éclairée des citoyens et des acteurs concernés par la gestion des ressources forestières et fauniques OVT

Le Ministère est très présent en région et il a à cœur la participation des communautés. Pour ce faire, il met en place des moyens pour informer les usagers, notamment sa page Facebook sur laquelle de nouveaux renseignements sont publiés régulièrement. Le Ministère invite également les citoyens à consulter les plans d'aménagement forestier sur son site Web. Le partage d'information pertinente et à jour permet aux citoyens et aux intervenants en cause de participer, de manière éclairée, à la gestion des ressources forestières et fauniques.

Quant à elles, les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ont pour mandat d'assurer la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages.

Tel que le prévoit la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le Ministère souhaite maintenir la participation de la population au processus de consultation sur l'aménagement forestier intégré et sur les orientations en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier.

Finalement, l'implantation de l'approche de proximité a pour objectif de favoriser un rapprochement entre les agents de protection de la faune, les citoyens et les organismes du milieu dans le but de renforcer leur collaboration à la protection de la faune et de ses habitats.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
9.1 Moyens mis en place pour informer les clientèles	5 moyens mis en place d'ici à 2018 (2016-2017 : au total, 4 moyens mis en place)	1 moyen mis en place; au total, 4 moyens mis en place	1 moyen mis en place; au total, 3 moyens mis en place	2 moyens mis en place	Cible atteinte

Deux *Facebook Live*¹⁹ ont été organisés par le Ministère :

- le 23 novembre 2016 sur la conférence de presse de l'opération Crépuscule (plus de 12 500 vues, près de 400 réactions et près de 250 partages);
- le 28 février 2017 sur la conférence de presse sur le dévoilement d'importantes données sur sa lutte contre la carpe asiatique ainsi que l'utilisation des poissons appâts (plus de 21 000 vues, plus de 180 réactions et plus de 350 partages).

Ce nouveau moyen de communication constitue une avancée pour le Ministère et les citoyens.

Au cours de la période visée, voici les résultats des trois autres moyens mis en place :

- Fête de la pêche - Ce rendez-vous annuel au cours duquel les citoyens sont invités à célébrer la pêche partout au Québec a eu lieu du 3 au 5 juin 2016. Près de 200 activités ont été proposées à quelque 79 400 participants;
- Rage du raton laveur - Les activités de surveillance et de contrôle liées à la lutte contre la rage du raton laveur ont porté leurs fruits en 2016-2017 : aucun cas de rage n'a été recensé au Québec durant cette période;
- Mois de l'arbre et des forêts - En 2016, 696 activités ont été organisées dans toutes les régions administratives du Québec.

Par ailleurs, le Ministère a fait bondir le nombre d'abonnés de sa page Facebook puisque son nombre a plus que triplé en moins d'un an, passant de plus de 6 000 à plus de 20 000 entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017²⁰. Le Ministère a contribué à faire augmenter sa présence en publiant du contenu intéressant, varié, de qualité et en grande quantité. En parallèle, la page Facebook de la Fête de la pêche compte plus de 16 000 personnes et le compte Twitter du Ministère a, quant à lui, près de 1500 abonnés.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
9.2 Nombre de visites de citoyens ayant consulté les plans d'aménagement forestier sur le site Web du Ministère	Rendre compte annuellement	4 343 visites	6 050 visites	12 308 visites	Sans objet

Les organismes responsables de la mise en place et du fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ont reçu le mandat du Ministère d'organiser et de mener des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) et les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) préparés par le Ministère pour chaque unité d'aménagement.

19 Un Facebook Live est une diffusion en temps réel d'une vidéo captée sur le moment, sur le site Web Facebook.

20 L'augmentation très importante de l'auditoire de la page Facebook du Ministère fait également l'objet d'un fait saillant (p. 10).

Tel que l'indique le Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, les documents relatifs à ces plans doivent être rendus publics dans l'objectif, notamment, de répondre au désir de la population de recevoir de l'information, d'être écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en considération dans les décisions relatives à l'aménagement forestier.

Pour 2016-2017, il y a eu 17 consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré, dont 15 pour des PAFIO et 2 pour des PAFIT. Les usagers ont été nombreux à les consulter sur le site Web du Ministère; il y a eu au moins 4 343 visites lors de cette période²¹.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
9.3 Taux de participation des intervenants aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire	Rendre compte annuellement	62 % dans les 11 régions	63 % dans 10 des 11 régions	71 % dans 8 des 10 régions	Sans objet

En cette année complète de prise en charge du fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire par un nouvel organisme responsable, le taux de participation des intervenants à ces tables demeure stable à 62 % pour les 11 régions²², en comparaison avec l'année précédente. Il faut noter que des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ont été récemment mises en place dans la région du Nord-du-Québec. Celles-ci ont un champ d'action sur le territoire visé par l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre les Cris d'Eeyou Istchee et le Gouvernement du Québec.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
9.4 Nombre de consultations sur la planification forestière réalisées auprès de représentants des communautés locales et de représentants des communautés autochtones	Rendre compte annuellement	15 consultations publiques sur les PAFIO et 2 sur les PAFIT auprès des communautés locales, 116 consultations auprès de communautés autochtones sur les PAFIO et 5 consultations sur les PAFIT	16 consultations publiques sur les PAFIO et 4 sur les PAFIT auprès des communautés locales, 122 consultations auprès de communautés autochtones sur les PAFIO et 24 consultations sur les PAFIT	16 consultations publiques sur les PAFIO et 4 sur les PAFIT auprès des communautés locales, 111 consultations auprès de communautés autochtones sur les PAFIO et 30 consultations sur les PAFIT	Sans objet

COMMUNAUTÉS LOCALES (CONSULTATIONS PUBLIQUES)

En 2016-2017, 15 consultations publiques ont eu lieu au sujet des PAFIO. Également, 2 consultations publiques ont eu lieu sur les PAFIT, soit une consultation spécifiquement sur des modifications apportées au PAFIT 2013-2018 et une autre dans le cadre du PAFIT 2018-2023. Par souci d'efficience, la plupart des régions effectuent, simultanément, la consultation publique pour un ensemble d'unités d'aménagement en cause, et ce, que ce soit pour le PAFIT ou pour le PAFIO. En outre, l'ensemble des régions mène des consultations préalables auprès des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire.

21 Les données des consultations sur les sites Web n'ont pas pu être comptabilisées du 1^{er} octobre 2016 au 8 février 2017.

22 Le nombre de régions comptabilisées pour le suivi de l'indicateur est passé de 10 à 11 à la suite de la réorganisation du Secteur des opérations régionales en 2015-2016.

COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

En 2016-2017, 121 consultations auprès de communautés autochtones ont eu lieu dans le contexte des PAFI, soit 116 pour les PAFIO et 5 pour les PAFIT. Des adaptations des modalités de consultation sont appliquées pour répondre aux spécificités de chacune des communautés autochtones. Dans le cadre de ces consultations, les directions générales sectorielles du Ministère organisent plusieurs rencontres et effectuent de nombreux échanges avec les communautés autochtones avant, pendant et après l'élaboration des PAFI.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
9.5 Mise en œuvre d'une approche de proximité favorisant la collaboration des citoyens à la protection de la faune et de ses habitats	Mise en œuvre à 100 % d'ici à 2018 (2016-2017 : 76 %)	Approche mise en œuvre à 88 %	Approche mise en œuvre à 71 %	Approche mise en œuvre à 18 %	Cible atteinte

L'implantation de l'approche de proximité entend favoriser un rapprochement entre les agents de protection de la faune, les citoyens et les organismes du milieu dans le but de renforcer leur collaboration à la protection de la faune et de ses habitats. Cette approche a également pour but d'améliorer la qualité de l'information reçue de la part des citoyens en ce qui concerne des actes de braconnage et d'autres activités illégales concernant la faune et ses habitats.

Au cours de l'année 2016-2017, les agents de protection de la faune qui travaillent sur le territoire de trois régions administratives, soit la Mauricie, Lanaudière et le Nord-du-Québec, ont reçu une formation sur l'approche de proximité. Au total, les agents de 15 régions administratives du Québec sur les 17 ont été formés, ce qui signifie que la mise en œuvre de cette approche au sein des agents de protection de la faune est de 88 %.

La collaboration des citoyens et des organismes du milieu prend la forme de signalements d'actes de braconnage ou de toute autre activité illégale concernant la faune et ses habitats.

Objectif 10 - Maintenir et développer des relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones dans les domaines de la forêt, de la faune et des parcs

En vue de participer à l'établissement et au maintien de rapports harmonieux avec les nations et les communautés autochtones, le Ministère met en place diverses mesures visant à favoriser la prise en considération de leurs intérêts, de leurs valeurs et de leurs besoins ainsi que leur contribution aux domaines de la forêt, de la faune et des parcs, et ce, au bénéfice de l'ensemble des citoyens.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
10.1 Nombre et nature des interventions et des partenariats complétés ou en cours	Rendre compte annuellement	467 interventions et partenariats complétés ou en cours	435 interventions et partenariats complétés ou en cours	365 interventions et partenariats complétés ou en cours	Sans objet

Le Ministère a mis en œuvre des interventions et des partenariats dans l'objectif de tenir compte des intérêts, des valeurs et des besoins des communautés autochtones. Ainsi, cela a permis de faciliter la conciliation des intérêts et des usages sur le territoire et de favoriser la participation et la consultation des Autochtones relativement à divers processus décisionnels. Ainsi, au cours de l'année 2016-2017 :

- le Ministère a mené 414 consultations liées aux domaines forestier et faunique auprès de communautés autochtones ou d'organismes représentant des intérêts autochtones, et ce, en plus des consultations menées sur la planification forestière²³;
- le Programme de participation autochtone à l'aménagement durable des forêts du Ministère a été approuvé par le Secrétariat du Conseil du trésor pour la période 2016-2017 à 2018-2019. Celui-ci vise à favoriser la participation et la contribution des communautés autochtones à l'aménagement durable du territoire forestier en soutenant financièrement leur participation aux processus de consultation relatifs à l'aménagement durable des forêts, ainsi qu'aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ou à tout autre forum découlant du régime forestier. Le programme vise également à soutenir les communautés autochtones dans leurs projets de développement socioéconomique liés à l'aménagement durable des forêts en vue d'assurer leur contribution au secteur forestier²⁴;
- le Ministère a mis en œuvre 23 ententes conclues avec des communautés ou des organismes représentant des intérêts autochtones favorisant leur participation à l'aménagement et à la mise en valeur des ressources du milieu forestier;
- le Ministère a mis en œuvre 15 ententes ou contrats en matière faunique conclus entre le gouvernement et des communautés autochtones;
- le Ministère a participé aux travaux de 14 tables de négociation, comités ou forums de discussions de niveau stratégique auxquels des représentants autochtones participaient.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
10.2 Nombre de projets soutenus qui favorisent le développement socioéconomique des Autochtones	Rendre compte annuellement	124 projets soutenus	130 projets soutenus	120 projets soutenus	Sans objet

Le Ministère a aussi soutenu des projets dans l'objectif de favoriser, auprès des entreprises et des communautés autochtones, l'accès aux retombées socioéconomiques ayant un lien avec les domaines de la forêt, de la faune et des parcs. Par conséquent, au cours de l'année 2016-2017 :

- 2 garanties d'approvisionnement, 18 permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois et 4 ententes de délégation de gestion, tous accordés à des entreprises, à des organismes ou à des communautés autochtones, étaient en vigueur;
- 91 contrats pour l'accomplissement d'activités d'aménagement forestier ont été accordés²⁵ à des entreprises, à des organismes ou à des communautés autochtones;
- le Ministère a versé 2 contributions financières aux programmes d'aide à la chasse, à la pêche et au piégeage pour les Inuits et les Naskapis;
- le Ministère a mis en œuvre des ententes confiant à l'Administration régionale Kativik la mise en valeur (4) et l'exploitation (3) de parcs nationaux situés au Nunavik.

23 Voir l'indicateur 9.4 en ce qui concerne les consultations menées sur la planification forestière (p. 31).

24 L'approbation de Programme de participation autochtone à l'aménagement durable des forêts a fait l'objet d'un fait saillant (p. 2).

25 Ces contrats sont accordés par Rexforêt, le Ministère déléguant à cet organisme l'accomplissement de certaines activités d'aménagement forestier.

Orientation 4 – Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité

AXE - PROTECTION ET CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES ET DES ESPÈCES

Objectif 11 - Contribuer à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel

La conservation est la pierre angulaire de la mission des parcs nationaux. Le Ministère poursuit la mise en valeur des parcs nationaux sur le territoire visé par le Plan Nord. Trois grands parcs nationaux seront créés en partenariat avec les communautés concernées par la question, contribuant ainsi à l'atteinte des cibles d'aires protégées et à l'atteinte des engagements internationaux du Québec à l'égard de la biodiversité. Des parcs nationaux seront également agrandis dans le Québec méridional.

Le Ministère met aussi en avant des initiatives pour protéger les écosystèmes et, plus particulièrement, la connectivité des habitats fauniques en milieu aquatique. Au Québec, les activités humaines ont fortement fragmenté les habitats du fleuve Saint-Laurent et ceux de nombreux tributaires situés dans les bassins versants à vocation industrielle et agricole. En limitant les mouvements migratoires des poissons, les pertes de connectivité occasionnent des effets sur les habitats aquatiques, les communautés de poissons et la biodiversité.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
11.1 Nombre de parcs nationaux créés en territoire nordique et agrandis dans le Québec méridional	3 parcs nationaux créés et 8 parcs nationaux agrandis d'ici à 2018 (2016-2017 : au total, 2 parcs créés et 7 parcs agrandis)	1 parc national agrandi; au total, 1 parc national créé et 2 parcs nationaux agrandis	1 parc national créé et 1 parc national agrandi	Travaux en cours	33 %

Le 5 janvier 2017, le Ministère a modifié la limite du parc national de la Pointe-Taillon. Le parc occupe maintenant une superficie de 97,5 kilomètres carrés²⁶.

Les consultations se poursuivent auprès de la communauté crie de Mistissini concernant la création du parc national Nibiischii. Le Ministère poursuit les travaux en ce qui concerne les autres parcs nationaux ciblés par le présent indicateur.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016 ²⁷	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
11.2 Nombre d'initiatives portant sur la connectivité des habitats en milieu aquatique	4 initiatives réalisées d'ici à 2018 (2016-2017 : au total, 2 initiatives réalisées et 2 initiatives en cours)	1 initiative réalisée et 2 initiatives en cours	1 initiative réalisée et 2 initiatives en cours	2 initiatives en cours	75 %

26 L'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon a fait l'objet d'un fait saillant (p. 9).

27 L'initiative à l'égard de la nouvelle évaluation du statut de l'esturgeon jaune par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a été retirée des résultats du rapport annuel de gestion 2015-2016 du Ministère puisque celle-ci ne traite pas spécifiquement de la connectivité des habitats en milieu aquatique.

Deux initiatives portant sur la connectivité des habitats en milieu aquatique sont en cours de réalisation en 2016-2017, soit :

- une initiative portant sur la connectivité entre les habitats de fraye et de nourricerie du grand brochet dans le Saint-Laurent a été réalisée et a fait l'objet d'un document préliminaire. La version finale de ce document sera disponible lorsqu'elle sera soumise à un journal scientifique;
- une seconde initiative a été démarrée pour cartographier le risque de propagation d'espèces envahissantes du Saint-Laurent vers les eaux intérieures.

Objectif 12 - Contribuer au rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables OVT

La protection des espèces en déclin, menacées ou vulnérables représente un engagement important du Ministère. Depuis plusieurs années, le Ministère suit de près l'évolution des populations de caribou forestier, qui a été désigné comme espèce vulnérable en 2005. Dans le but de maintenir les populations au Québec, le Ministère élabore et met en œuvre un plan d'action gouvernemental pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier. De plus, le Ministère a pour but d'augmenter les actions réalisées ou en cours de réalisation dans le cadre des plans de rétablissement d'espèces désignées comme menacées ou vulnérables. Il augmente aussi le nombre d'habitats d'espèces menacées ou vulnérables cartographiés et protégés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
12.1 Élaboration et mise en œuvre des orientations gouvernementales pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier	Orientations élaborées et mises en œuvre d'ici à 2018 (2016-2017 : début des étapes 1 et 2 du plan d'action)	Phases 1 et 2 commencées	Plan d'action gouvernemental pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier élaboré	Travaux en cours	Cible atteinte

À la suite de l'annonce du Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier²⁸, de nombreuses actions ont été entreprises afin de concrétiser les deux phases du Plan :

Phase 1 :

- présentation d'un nouveau tracé de la limite nordique des forêts attribuables;
- avancement des travaux pour la création d'une aire protégée dans la vallée de la rivière Broadback;
- avancement des travaux pour la création d'une aire protégée dans le secteur des montagnes Blanches et du réservoir Manicouagan;
- avancement des travaux pour délimiter les vastes espaces pour le caribou forestier annoncés au Plan d'action;
- avancement des travaux pour assurer le maintien de massifs forestiers résiduels dans les territoires perturbés.

Phase 2 :

- Mise en place de plusieurs comités de travail :
 - Comité technique sur les modalités d'aménagement de l'habitat du caribou forestier;
 - Comité technique sur les aspects socioéconomiques du plan d'action gouvernemental;

28 Le Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier a été rendu public en avril 2016 et fait également l'objet d'un fait saillant (p. 2). Il peut être consulté [En ligne], [<http://mffp.gouv.qc.ca/amenagement-habitat-caribou-forestier/>].

- Comité technique sur le suivi des populations de caribou forestier;
 - Comité technique sur la protection des populations de caribou forestier.
- Création de la Table des partenaires pour la mise en œuvre du Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier. Elle est présidée par le Ministère. La Table a pour objectif de favoriser des échanges sur les préoccupations de l'ensemble des acteurs concernés afin de rendre des décisions éclairées. Elle regroupe des représentants de l'industrie, du milieu municipal, des groupes environnementaux ainsi que des syndicats et des communautés autochtones concernés.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
12.2 Actions réalisées ou en cours de réalisation dans le cadre des plans de rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables	Augmentation de 10 % de ces actions d'ici à 2018 (2016-2017 : augmentation de 9 %)	Augmentation de 5,9 % du pourcentage des actions réalisées ou en cours	Augmentation de 3,4 % du pourcentage des actions réalisées ou en cours	Aucune augmentation	66 %

Un retard est observé dans l'atteinte de la cible intermédiaire prévue pour 2016-2017 et de la cible finale de 10 %. Le pourcentage des actions réalisées ou en cours de réalisation en 2016-2017 a augmenté de 5,9 % par rapport au 1^{er} avril 2014. Dans l'ensemble des plans de rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables, 562 actions ont été inscrites. Ces dernières concernent trois principaux volets, soit : communication et sensibilisation, acquisition de connaissances et protection des espèces et des habitats.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
12.3 Augmentation du nombre d'habitats d'espèces menacées ou vulnérables cartographiés et protégés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune	50 plans d'habitats dressés d'ici à 2018	Aucun plan additionnel dressé en 2016-2017	57 plans d'habitats dressés	Travaux en cours	Cible finale atteinte

La cible qui consiste à dresser 50 plans d'habitats d'espèces fauniques menacées ou vulnérables et à les publier dans la Gazette officielle du Québec d'ici à 2017-2018 a été atteinte en 2015-2016. Aucun plan additionnel n'a été dressé pour la période de 2016-2017. Le processus de cartographie des habitats fauniques qui est habituellement réalisé tous les deux à quatre ans est actuellement en cours de révision.

Objectif 13 - Réduire l'impact négatif des espèces exotiques envahissantes (EEE) et des maladies pouvant affecter la faune, les forêts et les citoyens OVT

Le Québec n'est pas à l'abri de la propagation, sur son territoire, d'EEE et de maladies pouvant affecter sa faune, ses forêts et ses citoyens. Dans le but de réduire les conséquences négatives de ce phénomène qui constitue une réelle menace pour la faune sauvage indigène, le Ministère doit être proactif et veiller à ce que les mesures de surveillance et de contrôle mises en place soient appliquées sur l'ensemble du territoire, de manière rigoureuse et normalisée.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
13.1 Élaboration et mise en œuvre de mesures de lutte intégrée	4 guides de bonnes pratiques ou plans d'action élaborés et mis en œuvre eu égard aux EEE et aux maladies de la faune d'ici à 2018 (2016-2017 : 2 produits élaborés et mis en œuvre)	L'élaboration de 5 produits est pratiquement terminée : 1 guide de bonnes pratiques et 4 fiches d'information sur les maladies des poissons	2 produits en cours d'élaboration : 1 guide de bonnes pratiques et des fiches d'information sur les maladies des poissons	Travaux à venir	90 %

La publication du *Guide de bonnes pratiques en matière de nettoyage des embarcations* a été reportée. Ce retard s'explique par une réorientation de sa portée, afin de cibler davantage la menace représentée par l'arrivée des carpes asiatiques dans les eaux québécoises. Quatre fiches d'information sur les maladies des poissons sont en cours de réalisation.

Les sujets traités dans ces fiches sont le sarcome dermique du doré (tumeur bénigne), la lymphocystose (maladie virale), les vers plats *Diphyllbothrium spp.* et les parasites intracellulaires *Heterosporis sp.* Ces conditions entraînent chez les poissons des signes cliniques qui suscitent des questionnements de la part des pêcheurs.

Orientation 5 – Améliorer la performance organisationnelle

AXE - FAÇONS DE FAIRE EFFICIENTES

Objectif 14 - Optimiser la performance des programmes et des activités du Ministère

Dans le but d'assainir les finances publiques de façon durable et équitable, le Ministère s'engage à accorder une priorité à l'optimisation de la performance de ses programmes et de ses activités de mission. La réorganisation de son réseau régional figure parmi les projets réalisés. La modernisation de la prestation de ses services fait également partie de la révision et de l'amélioration des façons de faire du Ministère.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
14.1 Nombre et bénéfiques des projets d'optimisation réalisés	10 projets d'ici à 2018 (2016-2017 : au total, 7 projets réalisés)	4 projets réalisés; au total, 8 projets réalisés	2 projets réalisés; au total, 4 projets réalisés	2 projets réalisés	Cible atteinte

Quatre nouveaux projets d'optimisation ont été complétés en 2016-2017, soit l'optimisation de la Direction de la recherche forestière, la cohérence de la gestion de l'assiduité, le Programme d'investissements dans les forêts traitées en coupes partielles et le Programme de participation autochtone à l'aménagement durable des forêts.

DIRECTION DE LA RECHERCHE FORESTIÈRE

Un exercice de révision des activités a été entrepris afin que la recherche forestière effectuée au Ministère se recentre sur la mission de l'État, évite les doublons et assure un suivi des dispositifs de recherche sur plusieurs années. Le plan stratégique de la Direction de la recherche forestière a évolué en Plan d'action pluriannuel 2016-2020, lequel comporte plusieurs actions visant à améliorer l'offre de service ainsi que la livraison des résultats de la Direction de la recherche forestière. Sur la base d'une version des *Besoins de recherche forestière*, mise à jour auprès des clientèles de la recherche forestière, la Direction de la recherche forestière a réexaminé ses projets de recherche. Une adéquation a été faite entre les résultats attendus des projets en cours et à venir et les critères de développement durable inscrits dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Ces travaux ont permis de mettre en priorité les projets qui répondent le mieux aux besoins de recherche et pour lesquels l'expertise de la Direction de la recherche forestière est unique ou majeure au Québec.

COHÉRENCE DE LA GESTION DE L'ASSIDUITÉ

L'établissement d'une nouvelle procédure ministérielle concernant la gestion de l'assiduité a permis de mieux définir les rôles et les responsabilités dans la gestion des dossiers d'assiduité pour le personnel administratif des différents secteurs et celui de la Direction générale des ressources humaines et des ressources informationnelles afin d'assurer une meilleure compréhension de la procédure pour l'ensemble des employés du Ministère. À cet effet, les différents intervenants dans les secteurs ont été rencontrés afin de préciser la procédure auprès des gestionnaires et des employés.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DANS LES FORÊTS TRAITÉES EN COUPES PARTIELLES

Le Programme d'investissements dans les forêts traitées en coupes partielles est venu à échéance le 31 mars 2016. Ce programme offre une aide financière pour assurer la réalisation des traitements sylvicoles de coupes partielles prévus dans les stratégies d'aménagement. Le programme a été modifié afin d'en permettre un meilleur suivi. Ainsi, ses objectifs ont été mieux circonscrits, et des indicateurs qualitatifs et quantitatifs ont été définis. Ces changements assureront l'utilisation optimale des ressources.

PROGRAMME DE PARTICIPATION AUTOCHTONE À L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

Le Programme de participation autochtone à l'aménagement forestier intégré et à la mise en valeur des ressources du milieu forestier est venu à échéance le 31 mars 2016. Il a été modifié à la suite des recommandations découlant de son évaluation par la Direction de l'évaluation et de la vérification du Ministère ainsi que pour répondre aux nouvelles exigences du Secrétariat du Conseil du trésor en matière de développement de programme. Le nouveau cadre normatif, soit le Programme de participation autochtone à l'aménagement durable des forêts a été approuvé par le Secrétariat du Conseil du trésor pour la période de 2016-2017 à 2018-2019. Ce programme vise à soutenir la participation et la contribution des communautés autochtones à l'aménagement durable du territoire forestier²⁹.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
14.2 Nombre et bénéficiaires des projets d'amélioration continue en technologies de l'information réalisés	3 initiatives par année	3 initiatives réalisées	3 initiatives réalisées	3 initiatives réalisées	Cible atteinte

Les investissements et les efforts consacrés en technologies de l'information au cours de l'année 2016-2017 ont principalement été concentrés sur le maintien ou l'amélioration des actifs informationnels existants ainsi que sur les réflexions stratégiques visant à améliorer la prestation de services du Ministère pour les prochaines années.

Dans cette perspective, les 3 initiatives réalisées en 2016-2017 sont de l'ordre suivant :

- La modernisation du système d'information de mesurage et de gestion de la facturation du bois (Mesuboïs) permet maintenant l'utilisation des scanners pour mesurer les bois récoltés sur les terres du domaine de l'État. Cette nouvelle fonctionnalité offre ainsi une précision accrue en plus de pallier la rareté de la main-d'œuvre qualifiée.
- L'opération visant le retrait complet ou partiel de plus de 80 applications en fin de vie utile dans l'environnement de production du Ministère est terminée. Cette initiative facilitera notamment les futurs travaux d'évolutions technologiques et d'entretien.
- La réalisation d'analyses d'affaires portant sur la gestion des habitats fauniques, l'attribution des contrats de ventes de bois et le partage de l'information de la programmation annuelle autorisée aux intervenants forestiers. Ces analyses d'affaires contribueront à guider le Ministère dans la sélection des solutions technologiques les plus porteuses sur les volets mentionnés précédemment pour les prochaines années.

AXE - GESTION STRATÉGIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Objectif 15 - Favoriser la mobilisation du personnel et le développement des compétences

La gestion stratégique des ressources humaines représente un axe d'intervention prioritaire pour le Ministère. Ainsi, pour chacun des secteurs du Ministère, et selon ses particularités et les défis à relever, un plan de mobilisation a été élaboré. La compétence et la reconnaissance sont parmi les principaux leviers sur lesquels le Ministère agit. L'encadrement des employés se complétera par une évaluation réaliste et claire des attentes qui leur auront été signifiées par leur gestionnaire, et ce, dans une volonté de miser sur un climat mobilisateur et stimulant.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
15.1 Réalisation et bénéfices des plans sectoriels de mobilisation	Avoir mis en œuvre 90 % des actions des plans d'ici à 2018 (2016-2017 : 50 % des actions mises en œuvre)	56,8 % des actions aux plans sectoriels de mobilisation sont mises en œuvre	100 % des plans sectoriels élaborés	Processus d'élaboration des plans sectoriels de mobilisation démarré	Cible atteinte

Au cours de l'année 2016-2017, les secteurs du Ministère ont mis en œuvre 56,8 % des actions prévues à leurs plans de mobilisation respectifs. En plus d'avoir réalisé 39,2 % des actions prévues, les secteurs du Ministère ont veillé à la mise en œuvre de 17,6 % de leurs actions qui doivent se dérouler en continu pendant toute la période de référence des plans de gestion mobilisatrice, soit de 2015 à 2018. Des actions portant sur le partage et le transfert de connaissances, la gestion du changement et la reconnaissance du travail accompli sont parmi les réalisations du Ministère.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2016-2017
15.2 Taux d'évaluation du rendement des employés	Augmentation du taux annuel d'évaluation du rendement à 90 % en 2017-2018 (2016-2017 : 80 %)	56,7 % (donnée provisoire)	71,9 %	Processus révisés et formations offertes aux gestionnaires sur la gestion des contributions individuelles	71 %

Le nombre d'évaluations du rendement qui ont été effectuées au cours de l'année 2016-2017 s'élève à 1 353. Cela représente 56,7 % des employés du Ministère pour lesquels une gestion des contributions individuelles est prévue. Cette donnée devra être mise à jour après le 30 septembre 2017 lorsque l'ensemble des évaluations de rendement seront achevées.

Résultats relatifs au développement durable au Ministère

Le 13 juillet 2016, le Plan d'action de développement durable 2016-2020 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs était rendu public³⁰. Ce plan rassemble une sélection de 19 actions représentatives de la grande diversité des interventions du Ministère. En outre, il témoigne de son engagement envers la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et vise plus particulièrement 11 des objectifs gouvernementaux. Chacune des actions du plan est ainsi rattachée à un objectif spécifique et, pour la plupart, elles contribuent également à d'autres objectifs et à d'autres résultats visés dans la Stratégie, tel qu'il est indiqué dans les tableaux descriptifs de la présente section. Ces derniers sont d'ailleurs présentés de manière à répondre à la demande exprimée par le ministère porteur de la Stratégie³¹ en vue d'en faciliter le traitement. Dans cette première reddition de comptes du plan, plusieurs actions ont été mises de l'avant, notamment en matière d'exemplarité de l'État, de soutien au développement de projets novateurs et responsables ainsi que de conservation et de mise en valeur de la biodiversité.

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	A1 - Contribuer à l'effort gouvernemental de renforcement des pratiques écoresponsables dans l'administration publique par la mise en place de mesures répondant à six des résultats visés de l'Activité incontournable 1	Nombre de mesures mises en œuvre contribuant aux six domaines d'intervention retenus	10 d'ici à 2020
Résultat 2016-2017	Cinq mesures mises en œuvre et contribuant à quatre des domaines d'intervention retenus (gestion des véhicules et réduction des émissions de gaz à effet de serre, gestion des déplacements d'affaires, technologies de l'information, communications gouvernementales et organisation d'événements) :		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. mise en place d'un système de suivi de l'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables afin d'évaluer l'usage et l'évolution des tendances; 2. participation provinciale au Défi sans auto solo et organisation de comités d'accueil; 3. analyse complétée en vue de la modernisation des équipements de vidéoconférence et contrat accordé pour remplacer l'élément central du réseau; 4. retrait de 6,1 % des imprimantes du parc ministériel; 5. diminution de 40 % des communications imprimées (en tonnes de papier) basée sur un calcul moyen de 3 années³² (2014-2015 à 2016-2017 : 3,64 t/2013-2014 à 2015-2016 : 6,11 t). 		
Liens avec les objectifs et résultats visés³³	Résultats visés 2, 3, 6 et 7 Contribution à l'Activité incontournable 1 Lien complémentaire avec l'objectif 3.2		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	Les mesures mises en place, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, visent notamment à favoriser la réduction des déplacements et conséquemment une réduction des gaz à effet de serre. Ainsi, la modernisation des équipements de vidéoconférence a pour but de limiter le nombre de déplacements des employés. Également, la mise en place du système de suivi de l'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables a pour objectif d'évaluer les besoins des utilisateurs et permettre d'effectuer au besoin des ajustements. Par ailleurs, la rationalisation des imprimantes permet le renouvellement graduel vers des appareils multifonctions, respectant des normes environnementales plus à jour tout en contribuant à limiter le nombre total d'appareils, en plus de favoriser une diminution des consommables (cartouches, énergie). Enfin, la réduction de 2,47 tonnes de papier contribue à un usage moindre de ressources.		

30 Le Plan d'action de développement durable 2016-2020 peut être consulté [En ligne], [<http://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/developpement-durable/>] et fait l'objet d'un fait saillant à la page 4.

31 En l'occurrence le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

32 Un portrait sur trois ans est suggéré en cas de situation inhabituelle susceptible d'entraîner une hausse au cours d'une année x.

33 L'ensemble des objectifs et des résultats visés auxquels cette section du présent chapitre fait référence est présenté à l'annexe III à la page 88. Les cinq activités incontournables y sont également listées.

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	A2 S'assurer de la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers structurants du Ministère	Utilisation d'une grille bonifiée de prise en compte des principes de développement durable	Grille utilisée dans 100 % des dossiers visés, d'ici à 2020
Résultat 2016-2017	Travaux en cours		
Liens avec les objectifs et résultats visés	Résultats visés 10, 11 et 13 Contribution à l'Activité incontournable 2		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	Des échanges sur la méthodologie ont eu cours avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Les travaux sur l'élaboration d'une grille ministérielle se poursuivent.		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	A3 Assurer la sensibilisation en continu des employés, notamment par un renouvellement du miniportail intranet sur le développement durable et par la promotion du savoir-faire du Ministère en développement durable auprès des citoyens	a. Renouvellement du miniportail intranet b. Ajout d'une vitrine de développement durable sur le site Internet	a. Miniportail renouvelé d'ici à 2017 b. Vitrine développement durable ajoutée d'ici à 2018
Résultat 2016-2017	Miniportail dévoilé le 14 juillet 2016		
Liens avec les objectifs et résultats visés	Résultat visé 17		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	<p>Ce miniportail renouvelé constitue la vitrine des dossiers de développement durable partagés avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Au-delà des ajustements apportés pour ce renouvellement (nouveau visuel, mise à jour de plusieurs sections adaptées aux nouveaux plans, etc.), une mise à jour en continu est effectuée. Notamment, des manchettes sur des thèmes relatifs au développement durable ou sur des activités organisées à l'interne y paraissent à une fréquence régulière (18 manchettes en 2016-2017). On y trouve également un visuel ministériel « je suis DD » élaboré pour favoriser le repérage rapide des dossiers de développement durable.</p> <p>La mise en place des conférences midis sur le développement durable, à l'hiver 2017, constitue un autre moyen de faire valoir des dossiers d'intérêt de développement durable au personnel des deux ministères. La première saison a notamment porté sur des thèmes aussi variés que la responsabilité sociale des entreprises et les véhicules électriques. Plusieurs employés ont assisté à chacune des séances, qui sont accessibles à tous les employés puisqu'elles sont également disponibles en vidéoconférence.</p> <p>Concernant la vitrine Développement durable sur le site Web du Ministère, sa réalisation est prévue d'ici à 2018. Dans l'intervalle, une page Web a été créée sur le site ministériel pour y déposer le plan d'action, conformément à la Loi sur le développement durable.</p>		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	A4 Contribuer à la réalisation d'initiatives d'information et d'éducation forestières à travers le Québec par les partenaires reconnus du Ministère	Pourcentage de régions où des initiatives d'information et d'éducation forestières sont réalisées	100 % chaque année
Résultat 2016-2017	14 des 17 régions administratives sont couvertes par des activités éducatives (82 % de la cible)		
Liens avec les objectifs et résultats visés	Contribution à l'Activité incontournable 3 Lien complémentaire avec les objectifs 3.1, 3.2 et 5.1		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	<p>Le Ministère a un partenariat d'affaires pour la tenue d'activités éducatives forestières auprès du public et des milieux scolaires, par l'entremise de l'enveloppe d'Aide à la culture forestière auprès de 11 organismes reconnus (associations forestières) qui offrent des services dans 14 des 17 régions administratives du Québec. Trois régions urbaines sont non couvertes, soit la Montérégie, Laval et Montréal. Cependant, certaines activités s'y tiennent dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts.</p> <p>Comme la forêt a fortement contribué à bâtir l'identité québécoise, le Ministère reconnaît l'importance d'investir de façon soutenue dans la culture forestière afin que la population soit sensibilisée aux grands enjeux du milieu. Le Ministère assure ainsi son rôle en matière d'information afin que la population qui vit de la forêt puisse continuer à le faire, celle qui en bénéficie, de continuer à y avoir accès, le tout, de façon respectueuse et responsable.</p>		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	A5 Poursuivre les activités éducatives relatives à la faune et à ses habitats dans le cadre du programme La faune et vous	Nombre de classes visitées	450 par année
Résultat 2016-2017	667 classes		
Liens avec les objectifs et résultats visés	Contribution à l'Activité incontournable 3 Lien complémentaire avec les objectifs 3.1, 3.2 et 6.2		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	Dans le cadre du programme La faune et vous, la visite des classes de 6 ^e année par les agents de la protection de la faune a permis de sensibiliser un total de 13 674 élèves. Ce programme vise à accroître les connaissances des jeunes sur la faune tout en les sensibilisant aux principaux enjeux relatifs à la conservation, à la mise en valeur et à la protection de la faune et des habitats ³⁴ .		

34 Pour plus de détails sur les thèmes abordés et les objectifs du programme, il est possible de consulter le *Guide de l'enseignante et de l'enseignant, Programme d'éducation à la faune, Enseignement primaire, Troisième cycle*, édition décembre 2016 [En ligne], [<http://pleinderessources.gouv.qc.ca/media/guidedelenseignant.pdf>].

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	A6 Contribuer à la complémentarité des interventions gouvernementales en vue d'aider les entreprises œuvrant dans les domaines liés à la mission du Ministère à amorcer une démarche de développement durable	Nombre d'initiatives mises en place pour réaliser l'action	Rendre compte annuellement
Résultat 2016-2017	Deux initiatives : 1. Sensibilisation des nouveaux intervenants forestiers à l'intégration d'une démarche de développement durable en entreprise; 2. Invitation du Ministère d'un appel à projet en développement durable.		
Liens avec les objectifs et résultats visés	Résultat visé 20 Contribution à l'Activité incontournable 4		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	En guise d'amorce d'intervention pour accompagner les répondants régionaux en développement des produits forestiers, une présentation du Plan d'action de développement durable 2016-2020 du Ministère a permis de leur exposer les objectifs et les engagements ministériels, afin que ceux-ci sensibilisent de manière continue les nouveaux intervenants forestiers à appliquer, au sein de leur entreprise, une démarche de développement durable. De plus, afin de stimuler l'écoresponsabilité des PME québécoises, l'invitation pour le 2 ^e appel à projet du programme Magnitude 10 sous la responsabilité du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et s'adressant aux regroupements d'entreprises a été transmise aux intervenants industriels forestiers du Ministère. Au-delà de ces initiatives, le Ministère a participé dans la dernière année aux travaux de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable aux fins de la réalisation du Plan d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable 2015-2020. En outre, le Ministère participe aux travaux du Comité interministériel sur l'économie circulaire mis en place à l'hiver 2017, à la demande du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, qui a sollicité certains ministères et organismes davantage concernés par l'émergence de l'économie circulaire au Québec.		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	A7 Mettre en place des actions pour soutenir la construction en bois	Nombre et bénéfiques des actions mises en place	20 actions d'ici à 2018
Résultat 2016-2017	10 actions mises en place (25 au total)		
Liens avec les objectifs et résultats visés	Résultats visés 22, 23 et 24 Lien complémentaire avec les objectifs 1.1, 2.4 et 6.2		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	Cet indicateur correspond à l'indicateur 4.1 du Plan stratégique 2014-2018. Ces résultats sont décrits à la page 23 du présent rapport.		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	A8 Soutenir des projets pour le développement de nouveaux bioproduits	Nombre et bénéfiques des projets complétés	4 projets d'ici à 2018
Résultat 2016-2017	Un projet terminé (trois au total)		
Liens avec les objectifs et résultats visés	Résultats visés 22, 23 et 24 Lien complémentaire avec les objectifs 3.1 et 6.2		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	Cet indicateur correspond à l'indicateur 4.2 du Plan stratégique 2014-2018. Ces résultats sont décrits à la page 24 du présent rapport.		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	A9 Adopter le Règlement sur l'aménagement durable des forêts et mettre en œuvre la Stratégie d'aménagement durable des forêts	a. Adoption du Règlement sur l'aménagement durable des forêts b. Pourcentage des actions de la Stratégie d'aménagement durable des forêts mises en œuvre	a. D'ici à 2017 b. 100 % selon l'échéancier prévu d'ici à 2018
Résultat 2016-2017	a. L'entrée en vigueur du Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) a été reportée au 1 ^{er} avril 2018; b. 61 % des actions réalisées.		
Liens avec les objectifs et résultats visés	Résultats visés 33 et 34 Lien complémentaire avec les objectifs 6.2, 6.3, 6.4 et 8.2		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	a. Le report de l'entrée en vigueur du RADF permettra aux personnes concernées : <ul style="list-style-type: none"> ▫ de s'approprier les nouvelles exigences; ▫ de suivre la formation nécessaire à la mise en œuvre du RADF; ▫ d'assurer une transition opérationnelle adéquate du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État au RADF durant la saison 2017. D'ici l'entrée en vigueur du RADF, les dispositions du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État s'appliquent. b. Cet indicateur correspond à l'indicateur 1.5 du Plan stratégique 2014-2018. Ces résultats sont décrits à la page 21 du présent rapport.		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	A10 Intégrer des outils d'analyse économique et financière dans le calcul des possibilités forestières	Nombre d'unités d'aménagement qui intègrent ces outils dans le calcul des possibilités forestières 2018-2023	19 d'ici à 2019
Résultat 2016-2017	Intégration des coûts d'approvisionnement dans les modèles des 19 unités d'aménagement		
Liens avec les objectifs et résultats visés	Résultat visé 33 Lien complémentaire avec l'objectif 6.2		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	<p>Les modèles de calcul des possibilités forestières (CPF) ont été modifiés afin d'estimer les coûts d'approvisionnement dans 19 unités d'aménagement. Les résultats de cette estimation sont produits dans le rapport final de <i>Détermination des possibilités forestières 2018-2023</i>.</p> <p>Le calcul du coût d'approvisionnement dans le CPF est un indicateur économique important qui permet d'attester, à une échelle stratégique, de l'équilibre intergénérationnel. Ces analyses financières permettent aux industries d'élaborer des stratégies de récolte et de transport des bois pour minimiser les coûts de la matière première livrée à l'usine. Les bénéfices de cet ajout au CPF contribuent directement à la vitalité financière de l'industrie forestière.</p>		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	A11 Intégrer, dans le calcul des possibilités forestières, de nouveaux thèmes relatifs au développement durable découlant de la Stratégie d'aménagement durable des forêts et du Règlement sur l'aménagement durable des forêts	Nombre de nouveaux thèmes liés à des composantes de développement durable dans le calcul des possibilités forestières	8 d'ici à 2020
Résultat 2016-2017	Cinq thèmes intégrés (protection des bandes riveraines, habitats des espèces menacées et vulnérables, vieilles forêts, protection des paysages et protection du caribou forestier)		
Liens avec les objectifs et résultats visés	Résultats visés 33 et 34 Lien complémentaire avec les objectifs 3.2, 6.2 et 6.3		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	<p>Les modèles de calcul des possibilités forestières sont élaborés en étroite collaboration avec les intervenants régionaux. Ces derniers sont consultés sur divers aspects des modèles tels que le diagnostic et les contraintes relatives à leurs particularités régionales. Une analyse locale des enjeux écologiques et économiques est réalisée, tel que le prescrit la Stratégie d'aménagement durable des forêts, et des solutions sont évaluées avec la participation des intervenants du milieu forestier. Enfin, le calcul des possibilités forestières fait l'objet d'une revue externe avant de procéder à sa détermination. Lors de cette revue externe, les commentaires des intervenants régionaux sont pris en considération.</p>		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	A12 Élaborer, mettre à jour et mettre en œuvre des plans de gestion en vue de l'exploitation rationnelle des espèces fauniques prélevées d'intérêt	Nombre de plans élaborés, mis à jour et mis en œuvre	4 nouveaux plans élaborés, 4 mis à jour et l'ensemble mis en œuvre d'ici à 2020
Résultat 2016-2017	Un nouveau plan élaboré (dindon sauvage, pour un total de deux nouveaux plans en incluant celui du saumon atlantique en 2015-2016), un mis à jour (doré) et les trois mis en œuvre, ainsi que début des travaux d'élaboration des plans de gestion de l'ours noir et des animaux à fourrure et poursuite des travaux d'élaboration des plans de gestion du caribou migrateur (troupeaux de la rivière aux Feuilles et de la rivière George)		
Liens avec les objectifs et résultats visés	Résultat visé 33 Lien complémentaire avec l'objectif 6.2		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	Cet indicateur correspond à l'indicateur 6.2 du Plan stratégique 2014-2018. Ces résultats sont décrits à la page 26 du présent rapport.		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	A13 Dresser le portrait des populations de poissons et de la productivité des habitats nordiques pour des secteurs jugés prioritaires en vue de développer des modalités de pêche sportive adaptées au contexte nordique	Nombre de secteurs ou de systèmes hydrographiques couverts	3 d'ici à 2020
Résultat 2016-2017	Deux secteurs couverts		
Liens avec les objectifs et résultats visés	Résultat visé 33 Lien complémentaire avec l'objectif 6.2		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	Lors de l'année 2016-2017, le Ministère a dressé, en réalisant des inventaires normalisés sur le terrain, un portrait des populations de poissons et de leurs habitats dans deux secteurs nordiques dont le développement anthropique est envisagé, soit le secteur des monts Otish et dans les environs du village nordique d'Aupaluk. L'ensemble des données collectées à l'été 2016 ont été saisies et rassemblées dans des fichiers numériques aux fins d'analyses de laboratoire post-terrain (ex. : lecture d'âge des poissons). L'analyse des données ainsi que la rédaction du rapport des activités, présentant les données collectées dans les deux secteurs, ont été amorcées.		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	A14 Intégrer un volet faunique aux plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage de plans d'aménagement forestier intégré incorporant des enjeux de conservation ou de mise en valeur de la faune et de ses habitats	100 % des plans d'aménagement forestier intégré d'ici à 2019
Résultat 2016-2017	Documentation des enjeux fauniques liés à l'aménagement écosystémique en cours d'élaboration, en vue de leur intégration au Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023		
Liens avec les objectifs et résultats visés	Résultats visés 35, 36 et 37 Lien complémentaire avec l'objectif 6.1		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	Afin de compléter la gamme d'outils visant à favoriser l'intégration des besoins associés aux espèces fauniques dans la planification forestière de 2018-2023, le Ministère a poursuivi l'élaboration en cours d'année du cahier 7.2 « Enjeux liés aux espèces sensibles à l'aménagement ». Ce document fait suite au cahier 7.1 « Enjeux liés aux espèces menacées et vulnérables », ainsi qu'au Guide d'intégration des besoins associés aux espèces fauniques dans la planification forestière qui a été harmonisé avec le Manuel de planification forestière 2018-2023 version 8.1.		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	A15 Élaborer des guides pour l'aménagement de l'habitat de certaines espèces fauniques	Nombre de guides développés	5 d'ici à 2020
Résultat 2016-2017	Quatre guides en cours d'élaboration (lièvre d'Amérique – réalisé à 90 %, grand pic – réalisé à 75 %, tétras du Canada – réalisé à 75 %, martre d'Amérique – réalisé à 25 %)		
Liens avec les objectifs et résultats visés	Résultats visés 35, 36 et 37 Lien complémentaire avec l'objectif 6.1		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	Les guides d'aménagement de l'habitat des espèces fauniques contribuent à la fois à leur mise en valeur et à leur conservation par l'entremise du maintien d'habitats en quantité et en qualité suffisantes. Les espèces choisies ont souvent un rôle d'espèce parapluie, soit par leur rôle de proies (ex. : lièvre, tétras) ou par les attributs d'habitats qu'elles utilisent et qui sont aussi importants pour de nombreuses autres espèces (ex. : le grand pic crée des cavités qui sont réutilisées par d'autres espèces). Les guides proposent des recommandations d'aménagement forestier favorables pour ces espèces, contribuant ainsi au maintien de la biodiversité en général.		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	A16 Élaborer, mettre à jour et mettre en œuvre des plans de rétablissement des espèces fauniques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées	Nombre de plans élaborés, mis à jour et mis en œuvre	3 nouveaux plans élaborés, 14 mis à jour et l'ensemble mis en œuvre d'ici à 2020
Résultat 2016-2017	La rédaction d'un nouveau plan a été amorcée ainsi que la mise à jour de 9 plans de rétablissement		
Liens avec les objectifs et résultats visés	Résultats visés 35, 36 et 37 Lien complémentaire avec l'objectif 6.1		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	<p>La production d'un nouveau plan de rétablissement, sur les trois prévus à la cible, a été amorcée pour trois espèces de chauves-souris résidentes, soit la chauve-souris nordique, la pipistrelle de l'Est et la petite chauve-souris brune. La mise à jour de 9 plans de rétablissement a également été amorcée pour les espèces suivantes : la rainette faux-grillon de l'Ouest, la salamandre pourpre, la tortue des bois, la tortue géographique, la tortue mouchetée, la tortue musquée, la tortue-molle à épines, le caribou de la Gaspésie et le faucon pèlerin.</p> <p>Les espèces désignées comme menacées ou vulnérables du Québec constituent un des maillons importants liant les écosystèmes ainsi que les processus écologiques qui les gouvernent. La production et la mise en œuvre des plans de rétablissement des espèces désignées contribuent donc à la conservation des écosystèmes terrestres et aquatiques. De plus, les espèces menacées ou vulnérables sont fréquemment utilisées afin de sensibiliser la société aux problématiques environnementales, soit à l'importance de maintenir le bon fonctionnement des écosystèmes ainsi que les usages qui en découlent. La publication de nouveaux plans de rétablissement et de la mise à jour de ces derniers contribuent, de façon significative, à la mise en valeur des biens et des services écologiques.</p>		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	A17 Élaborer des orientations gouvernementales d'aménagement du territoire qui incorporent les objectifs d'aménagement durable des forêts, de conservation et de mise en valeur de la faune	Orientations gouvernementales d'aménagement du territoire élaborées pour les volets forestier et faunique	Orientations élaborées d'ici à 2018
Résultat 2016-2017	Travaux en cours		
Liens avec les objectifs et résultats visés	Résultats visés 47 et 48 Lien complémentaire avec les objectifs 3.1 et 3.2		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	Diverses consultations au sein du Ministère et à l'échelle gouvernementale ont eu lieu dans la dernière année afin de mettre à jour les orientations actuelles. Un projet de document d'orientation incorporant les objectifs d'aménagement durable des forêts, de conservation et de mise en valeur de la faune a été élaboré en vue des consultations publiques ciblées.		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	A18 Contribuer à l'essor du développement durable dans les collectivités territoriales en participant à la réalisation du plan d'action de la Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux	Nombre d'initiatives mises en place	Rendre compte annuellement
Résultat 2016-2017	Aucune initiative ministérielle		
Liens avec les objectifs et résultats visés	Contribution à l'Activité incontournable 5		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	Tout au long de la dernière année, le Ministère a participé aux travaux de la Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux aux fins de la réalisation du plan d'action de la Table, notamment au regard de l'établissement d'un réseau d'échanges sur le développement durable des territoires et des communautés.		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	A19 Favoriser l'émergence de la filière bioénergétique	Nombre de projets en bioénergie ayant bénéficié d'un accompagnement ou d'un suivi	36 projets d'ici à 2018
Résultat 2016-2017	14 projets accompagnés		
Liens avec les objectifs et résultats visés	Résultats visés 64 et 65 Lien complémentaire avec les objectifs 2.1, 2.2 et 6.2		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	<p>Pour l'année financière 2016-2017, 14 projets de bioénergie à base de biomasse forestière ont nécessité un accompagnement ou un suivi³⁵ de la part du Ministère. Les interventions ont pris la forme suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ 8 projets ayant bénéficié d'un avis sectoriel; ▫ 6 projets ayant bénéficié d'un accompagnement ou d'un suivi par le personnel du Ministère. <p>L'expertise et les renseignements stratégiques détenus par le personnel du Ministère ont profité, notamment, à des entreprises du secteur forestier, agricole et énergétique, au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, à Hydro-Québec ainsi qu'à Investissement Québec pour des projets visant à utiliser la bioénergie en remplacement de formes d'énergies plus polluantes. Plus spécifiquement, la valorisation de la biomasse forestière à des fins énergétiques s'inscrit dans un objectif de diminution de la consommation des combustibles fossiles de façon à limiter les émissions de gaz à effet de serre. Généralement abondante au Québec, la biomasse forestière peut être utilisée pour la production directe d'énergie (chaleur, électricité) ou peut être transformée pour la production de différents types de biocombustibles offrant une densité énergétique supérieure.</p>		

35 On définit l'accompagnement ou le suivi d'un projet comme étant toute action (rédaction d'avis sectoriels, analyse de demandes d'aide financière, participation à des comités et rencontres, etc.) ayant nécessité un minimum de 14 heures de travail.

Résultats relatifs aux services aux citoyens

FONCTIONNEMENT DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

En matière de services à la clientèle, la Direction des communications gère et offre les services d'accueil et de renseignements pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, mais également pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Elle assure plus précisément le service de première ligne pour ces deux ministères et :

- offre un service pour les modes de prestation suivants : le téléphone, le courriel, le courrier et la télécopie;
- répond aux questions le plus fréquemment posées par les citoyens, les municipalités, les organismes et les entreprises;
- répond aux questions plus complexes sur les programmes les plus populaires;
- transfère, au réseau de répondants, les autres demandes en deuxième ligne;
- vulgarise l'information réglementaire à l'intention des citoyens;
- assiste les citoyens, les municipalités, les organismes et les entreprises dans leurs recherches d'information au moyen d'Internet;
- conduit certains sondages auprès de groupes de clientèle ciblés et collabore au traitement de ces sondages.

Mentionnons par ailleurs que la Direction des communications est aussi responsable du suivi des engagements de la Déclaration de services aux citoyens.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Pour la première fois depuis la création du Ministère en 2014, le nombre de demandes de renseignements traitées par les préposés aux renseignements de la Direction des communications peut être comparé pour deux années complètes.

Le nombre de contacts avec la clientèle au Ministère s'est révélé très stable, et ce, dans toutes les catégories de modes de communication. Le tableau ci-dessous dresse une vue d'ensemble du nombre de contacts effectués avec la clientèle, selon le moyen de communication.

Tableau 1 : Nombre de contacts effectués avec la clientèle, selon le mode de communication

Mode de communication	Nombre de contacts effectués	
	2016-2017	2015-2016
Téléphone	36 303	37 052
Courrier et télécopie	157	126
Courriel	6 251	6 325
Total	42 711	43 503

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Dans sa Déclaration de services aux citoyens, le Ministère s'engage auprès de la population à offrir des services professionnels, courtois et de qualité dans les domaines d'activité sous sa responsabilité. Des engagements particuliers sont considérés pour le rapport annuel de gestion. Il s'agit des engagements libellés comme suit :

- vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes;
- répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins;
- répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins;
- répondre à votre plainte écrite ou verbale dans les 15 jours ouvrables ou moins;
- répondre à votre appel fait au 1 844 LAFORET en moins de 3 minutes.

D'entrée de jeu, notons que l'engagement « Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes » n'a pas été mesuré, à l'instar de l'année précédente, puisque nos installations ne permettent pas d'offrir un service « comptoir ».

Lorsque l'on compare à l'année 2015-2016, le résultat de l'engagement « Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins » a crû, passant de 82,5 % à 86,8 % en 2016-2017, et ce, même si les préposés aux renseignements ont traité davantage de courrier cette année.

Ajoutons que l'engagement « Répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins » a obtenu un fort résultat, soit 99,7 %.

Mentionnons en outre que l'engagement « Répondre à votre appel fait au 1 844 LAFORET en moins de 3 minutes » a été respecté à 91,7 %, ce qui représente une hausse de 9,8 % en comparaison aux données de 2015-2016.

Finalement, notons que l'engagement « Répondre à votre plainte écrite ou verbale dans les 15 jours ouvrables ou moins » est traité dans la section du rapport annuel qui porte sur les plaintes (p. 54).

Tableau 2 : Résultats relatifs aux engagements de la Déclaration de services aux citoyens

Engagements	Résultats (en %)		Délais moyens de réponse ³⁶	
	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016
Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes	n. d. ³⁷	n. d.	n. d.	n. d.
Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins	86,8	82,5	6,9 jours	5,9 jours
Répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins	99,7	99,8	0,5 jour	0,6 jour
Répondre à votre appel fait au 1 844 LAFORET en moins de 3 minutes	91,7	81,9	1 min 25 s	2 min 8 s

36 Ces données comprennent tous les contacts établis, qu'ils respectent ou non le délai de l'engagement de la Déclaration de services aux citoyens.

37 n. d. : non disponible.

TAUX DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Afin d'associer l'atteinte des résultats avec les services offerts, le Ministère doit mesurer le taux de satisfaction de la clientèle. Les clients peuvent remplir à cet effet un court sondage sur le site Web du Ministère. Ainsi, ils ont la possibilité de donner une rétroaction sur les différents services reçus. Un hyperlien, inclus dans les accusés de réception des principales adresses courriel du Ministère, les dirige vers ce sondage.

Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, 328 personnes ont pris le temps de remplir le sondage en ligne de la Déclaration de services aux citoyens. Il s'agit d'une forte hausse de la participation puisqu'il y avait eu 208 répondants en 2015-2016. Cette participation accrue fait en sorte que les données compilées sont encore plus représentatives de la satisfaction globale des citoyens envers nos services.

Les résultats du sondage de satisfaction démontrent que 64,4 % des répondants ont écrit un courriel au Ministère parce qu'ils étaient à la recherche de renseignements. Il s'agit de l'objet de la démarche le plus fréquemment enregistré.

Le respect (92,1 %) et la qualité du français (91,8 %) sont par ailleurs les aspects qui ont obtenu les taux de satisfaction les plus élevés, suivis de très près par la confidentialité des renseignements personnels (91,7 %). Les deux premiers aspects avaient aussi obtenu les plus hauts résultats de satisfaction en 2015-2016.

D'un autre côté, la facilité d'utilisation des services Web (81,9 %) et l'obtention de ce qui était recherché (82,2 %) ont eu les plus bas pourcentages de satisfaction.

Globalement, le taux de satisfaction atteint 86,9 %.

Tableau 3 : Résultats du sondage en ligne de la Déclaration de services aux citoyens

Aspect de satisfaction	Résultats (en %)	
	2016-2017	2015-2016
La réponse reçue était en lien avec ma question.	83,9	86,1
Ma démarche a été facile.	85,1	87,3
J'ai reçu une réponse rapidement.	90,3	92,8
La qualité du français était excellente.	91,8	95,5
J'ai été traité respectueusement.	92,1	96,3
Les renseignements reçus étaient clairs.	82,7	88,5
Les services Web étaient faciles d'utilisation.	81,9	83,7
Je suis confiant que les renseignements personnels que j'ai donnés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sont traités de manière confidentielle.	91,7	92,3
J'ai obtenu ce que je cherchais.	82,2	83,4
Taux global de satisfaction.	86,9	89,6

PRINCIPALES AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Au cours de l'année 2016-2017, certaines améliorations ont été apportées au service à la clientèle. Les principales améliorations sont décrites ci-dessous :

- l'ajout d'un troisième préposé aux renseignements pour répondre aux appels entre 12 h et 13 h a permis, selon des observations préliminaires, de réduire le temps d'attente à cette période de la journée;
- trois préposées aux renseignements, qui répondaient exclusivement aux dossiers liés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, ont entrepris la formation pour répondre aux appels du Ministère. À terme, cet exercice rendra l'équipe des renseignements généraux encore plus polyvalente;
- tous les préposés aux renseignements ont suivi un programme de formation diversifié et d'actualité au cours de l'automne 2016 et de l'hiver 2017.

Gestion des plaintes

Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, le Ministère a reçu un total de 325 plaintes. Au sens de la Politique ministérielle de gestion des plaintes, 83 constituaient des plaintes, 137 étaient des commentaires et 74 des dénonciations. Par ailleurs, 31 plaintes et commentaires ont été dirigés vers un autre ministère ou vers un autre organisme puisqu'ils ne concernaient ni les services offerts par le Ministère ni les responsabilités relatives à la mission de celui-ci.

Sur les 294 plaintes, commentaires et dénonciations qui ont rapport aux services ou à la mission du Ministère, la majorité, c'est-à-dire 243, concernait le Secteur de la faune et des parcs. Plusieurs plaintes (27) concernaient l'activité de chasse et sa réglementation. Les commentaires les plus fréquents avaient rapport à la fin du service d'impression de l'information réglementaire sur les activités de chasse et de pêche, pour un total de 52 commentaires reçus à ce sujet.

Enfin, l'engagement pris dans la Déclaration de services aux citoyens qui consiste à répondre dans un délai de 15 jours ouvrables ou moins a été respecté dans le cas de 96 % des plaintes traitées. Le délai moyen de réponse est de 4 jours ouvrables.

Résultats relatifs aux actions du Plan annuel de gestion des dépenses 2016-2017

Dans son Plan annuel de gestion des dépenses 2016-2017, le Ministère a inscrit des actions structurantes qui le guident dans la concrétisation de sa mission. Les actions qui n'ont pas fait l'objet d'une reddition de comptes dans les autres sections du rapport sont traitées ci-dessous.

ASSURER LE FINANCEMENT DES TRAVAUX SYLVICOLES ET LA PRODUCTION DE PLANTS FORESTIERS PAR L'ENTREMISE DU VOLET SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER DU FONDS DES RESSOURCES NATURELLES

Pour la saison d'activité 2016-2017, un budget de 225 millions de dollars a été alloué aux travaux sylvicoles à l'échelle provinciale, dont 170 millions de dollars en travaux sylvicoles non commerciaux. Le Ministère a assuré le suivi des investissements du budget des travaux sylvicoles avec la collaboration de Rexforêt lors de 3 rencontres en 2016-2017 du Comité de suivi provincial. De plus, le Ministère a également réalisé un suivi des investissements des travaux sylvicoles périodiquement à la Table des directeurs de la gestion des forêts en 2016-2017.

En parallèle, la production annuelle de 350 millions de semences forestières et de 130 millions de plants forestiers est assurée par le Ministère. Le financement provient du Fonds des ressources naturelles et est basé sur un système d'indicateurs de gestion et de suivi des coûts de production.

POURSUIVRE L'ACTUALISATION DE L'APPROCHE DE GESTION DES RISQUES RELATIFS AUX FEUX DE FORÊT

Des travaux ont été amorcés en 2014 avec le ministère de la Sécurité publique afin d'inclure dans le Plan d'action national de la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024 une action visant à doter le Québec d'une approche de gestion des risques relatifs aux feux de forêt. Cette action va interpeller les intervenants concernés selon leurs compétences et leurs responsabilités inhérentes à la protection des communautés et des infrastructures stratégiques contre les feux de forêt.

Le Plan d'action national de la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024 a été déposé au Conseil des ministres en décembre 2016 par le ministre de la Sécurité publique.

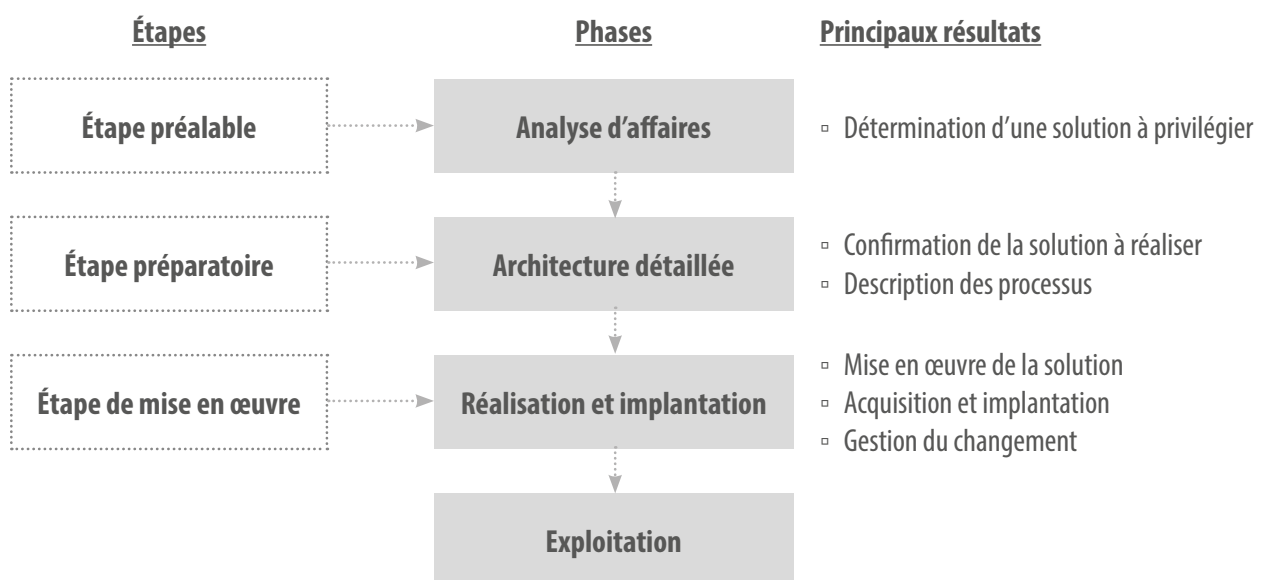
Le suivi des travaux et la reddition de comptes des actions prévues dans le Plan d'action national de la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024 sont sous la responsabilité de l'Organisation de la sécurité civile du Québec.

MODERNISER LE PROCESSUS DE VENTE DES PERMIS DE PÊCHE, DE CHASSE ET DE PIÉGEAGE

Pour faire face à la désuétude de certains systèmes, le Ministère travaille au déploiement d'une solution d'affaires intégrée misant sur la vente en ligne de permis de chasse, de pêche et de piégeage, l'actualisation du processus d'enregistrement des espèces fauniques prélevées et l'amélioration du contrôle de la conformité exercé par les agents de protection de la faune (SAVPEC).

Le projet SAVPEC doit se dérouler en quatre phases et est présenté à la figure suivante.

Figure 1 : Schéma de réalisation du projet SAVPEC



En 2016-2017, dans le cadre de la phase d'architecture détaillée, le comité directeur a tenu plusieurs rencontres de travail. Un document présentant la portée, les orientations et les principes du projet a été produit. De plus, les grandes fonctions d'affaires ont été modélisées. Une lettre a été transmise le 5 janvier 2017 aux 1 200 agents de vente de permis et délégués à l'enregistrement de la faune afin de les informer des intentions du Ministère eu égard à cette initiative de modernisation du service à la clientèle. Le 13 janvier 2017, un avis d'appel d'intérêt visant à connaître l'état du marché et la disponibilité du service recherché a été publié. L'analyse des réponses reçues à la suite de cette publication est en cours.

METTRE À JOUR LA POLITIQUE DE CONSULTATION, COMME PRÉVU À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER (RLRQ, CHAPITRE A-18.1)

La politique de consultation sur les orientations en matière d'aménagement durable des forêts et de gestion du milieu forestier précise les principes, les modalités et les paramètres encadrant les consultations publiques et autochtones et vise à favoriser la participation des personnes, des communautés et des organismes concernés. La politique actuelle date de 2003 et une mise à jour est nécessaire, notamment pour répondre aux exigences légales de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (article 9). Cet article prévoit aussi que le ministre doit consulter les communautés autochtones et la population avant sa publication.

Afin d'actualiser l'encadrement des consultations défini dans la Politique de consultation datant de 2003, un projet de politique de consultation sur les orientations du Ministère en matière d'aménagement durable et de gestion du milieu forestier a été élaboré. Ce projet a fait l'objet de plusieurs consultations :

- 30 juin 2016, consultation intraministérielle;
- 3 octobre 2016, consultation interministérielle;
- 9 février 2017, approbation du projet de politique et des modalités pour la consultation publique.

En date du 31 mars 2017, le Ministère se prépare à mener la consultation auprès de la population et des communautés autochtones de la province.

METTRE EN ŒUVRE LES ORIENTATIONS VISANT LA SIGNATURE D'ENTENTES DE DÉLÉGATION DE GESTION D'UN TERRITOIRE DE FORÊT DE PROXIMITÉ

Une réflexion est menée afin d'adapter le concept de forêt de proximité à la réalité forestière en constante évolution. La délimitation des territoires de forêts de proximité doit concourir à l'atteinte des objectifs suivants :

- permettre aux communautés de tirer des bénéfices socioéconomiques à partir de ressources forestières provenant des forêts du domaine de l'État;
- permettre aux délégués d'acquérir ou de consolider une expertise liée à la gestion de la ressource forestière;
- limiter les impacts sur le morcellement du territoire, la possibilité forestière et les droits déjà accordés.

SOUTENIR LA RÉFECTION DES TRAVERSES DE COURS D'EAU EN FORÊT AFIN DE MAINTENIR L'ACCÈS AU TERRITOIRE ET D'ASSURER LA SÉCURITÉ DES UTILISATEURS

Le Ministère est responsable de la coordination de l'entente Canada-Québec – Initiative pour la restauration des traverses de cours d'eau sur les chemins à vocation faunique et multiressources. Un comité de gestion est mis en place avec des représentants du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial afin d'assurer un suivi des investissements prévus dans le cadre de cette entente.

L'investissement total pour l'exercice financier 2016-2017 représente une somme approximative de 8,9 millions de dollars. Cette enveloppe budgétaire a permis de financer les travaux de restauration de 365 traverses de cours d'eau. La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a bénéficié d'un financement total de 2,3 millions de dollars. Un projet dans la région du Nord-du-Québec a profité d'un investissement de 360 000 \$. Il s'agit du plus important de tous les projets financés dans le cadre de l'entente Canada-Québec.

RÉVISER LES MODALITÉS D'APPLICATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Une refonte complète du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées a permis de redéfinir la raison d'être du programme, ses objectifs ainsi que ses modalités d'application.

COMPLÉTER LE DÉPLOIEMENT D'UN NOUVEAU MODÈLE DE GOUVERNANCE EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Le déploiement du nouveau modèle de gouvernance en ressources informationnelles, entrepris en 2014-2015, tire maintenant à sa fin. Plusieurs mesures structurantes visant, entre autres, à faire des ressources informationnelles un levier stratégique incontournable auprès des autorités ministérielles ont été réalisées. L'élaboration d'une architecture d'entreprise ministérielle, la constitution d'un portefeuille de projets en ressources informationnelles arrimé aux priorités ministérielles et les rencontres des différents comités stratégiques, tactiques et opérationnels figurent notamment parmi les réalisations effectuées en 2016-2017. Par ailleurs, l'analyse des possibilités d'optimisation des façons de faire pour accroître l'efficacité et l'efficience organisationnelles en ressources informationnelles est en cours d'élaboration.

EXIGENCES LÉGISLATIVES LIÉES À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER

Bureau de mise en marché des bois

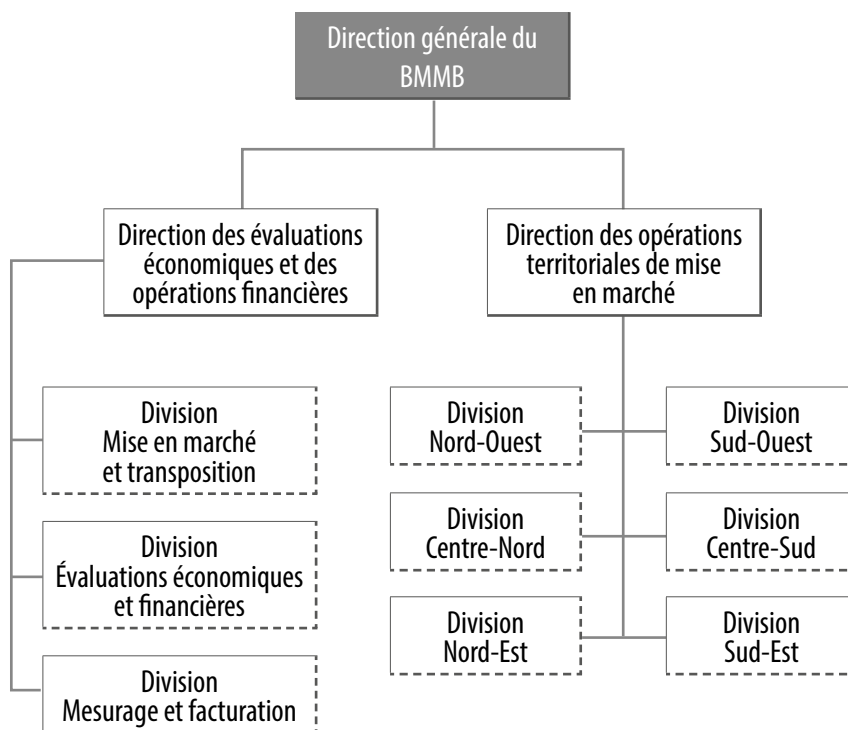
Les fonctions du Bureau de mise en marché des bois (BMMB) se divisent en quatre volets principaux, soit :

1. Vendre sur un marché libre 25 % des bois des forêts du domaine de l'État;
2. Transposer les prix d'enchères aux 75 % des bois offerts en garantie d'approvisionnement;
3. S'assurer du mesurage et de la facturation de 100 % des bois des forêts du domaine de l'État;
4. S'assurer que les revenus sont investis dans les travaux permettant de maximiser la création de richesse pour l'ensemble de la société.

C'est au titre III de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, qui porte sur la mise en marché des bois, que sont définies les fonctions et les responsabilités du BMMB (articles 119 à 126).

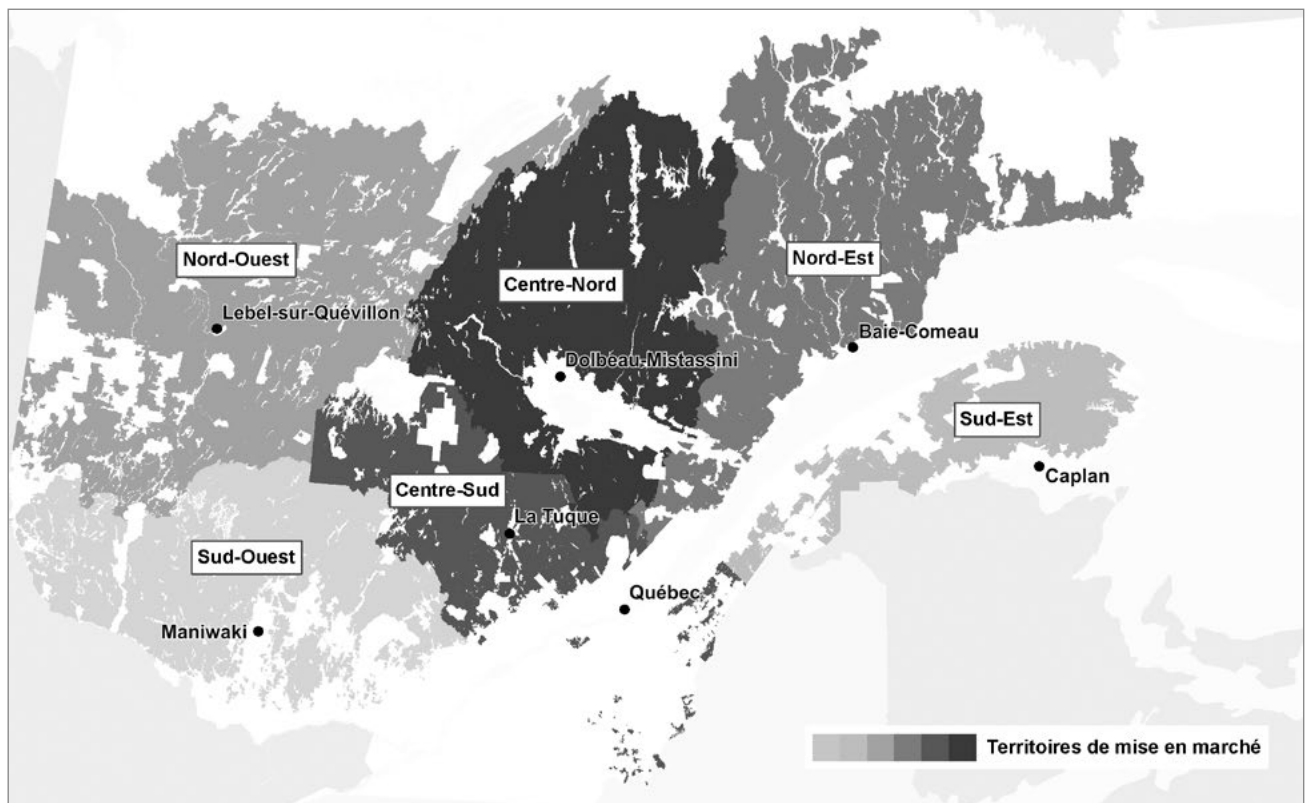
La figure 2 présente la structure organisationnelle du BMMB.

Figure 2 : Organigramme du BMMB



La mission du BMMB est de rendre accessibles des bois sur le marché libre pour favoriser l'utilisation optimale des ressources forestières et maximiser les revenus et la création de richesse découlant des activités d'aménagement forestier, et ce, pour l'ensemble de la société québécoise. Pour mener à bien cette mission, six territoires de mise en marché assurent une présence du BMMB dans l'ensemble du Québec forestier (figure 3).

Figure 3 : Emplacement des territoires de mise en marché du BMMB



MISE EN MARCHÉ ET RÉSULTATS DES VENTES

Parmi ses fonctions, le BMMB détermine les volumes minimaux de bois requis sur le marché libre pour établir la valeur marchande des bois sur pied. Ainsi, l'objectif de mise en vente sur le marché libre correspond à 25 % des volumes récoltables en forêt publique, soit environ 6,6 millions de mètres cubes annuellement³⁸. Actuellement, 6,0 millions de mètres cubes sont destinés au marché libre des bois. Toutefois, d'autres volumes peuvent s'ajouter et être mis en vente en cours d'année, notamment lorsque les détenteurs de garantie d'approvisionnement renoncent à des volumes ou lorsqu'il y a vente des volumes non récoltés.

Le 2 juin 2016, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs a annoncé la plus importante vente aux enchères réalisée par le BMMB depuis l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier en avril 2013. Cette vente comptait un total de 99 secteurs de vente, soit 3,1 millions de mètres cubes dans l'ensemble des régions du Québec.

38 Un suivi de cet objectif est fait à l'indicateur 2.1 - Pourcentage des volumes attribuables offerts sur le marché libre et en garantie d'approvisionnement (p. 22).

Pour 2016-2017, le BMMB a vendu un total de 7,6 millions de mètres cubes, dont des secteurs de vente affectés par une perturbation naturelle. Les résultats détaillés par division territoriale sont présentés au tableau 4. Parmi ces volumes, 0,7 million de mètres cubes est constitué de bois de sapin, d'épinette, de pin gris et de mélèze auxquels les industriels ont renoncé.

Tableau 4 : Répartition des volumes vendus par territoire de mise en marché pour 2016-2017

Territoire	Volumes vendus (en Mm ³)	Nombre de secteurs vendus
Centre-Nord	0,90	21
Centre-Sud	0,96	35
Nord-Est	2,11	39
Nord-Ouest	1,70	51
Sud-Est	0,81	37
Sud-Ouest	1,13	39
Total	7,61	222

Un des objectifs du marché libre des bois est de libéraliser l'accès aux bois de la forêt publique. Le BMMB considère que cet objectif a été atteint, puisque 45 % des volumes vendus depuis la mise en place du marché libre l'ont été à des entreprises ne détenant pas de garantie d'approvisionnement (entrepreneurs forestiers, coopératives, négociants, etc.). La répartition des ventes par type d'entreprise est présentée au tableau 5. De façon comparable à l'année dernière, les scieries sont les entreprises qui achètent le plus de volumes; les entrepreneurs suivent avec un peu plus du quart des volumes achetés.

Tableau 5 : Répartition des ventes par type d'entreprise pour l'année 2016-2017

Type d'entreprise	Volumes vendus (en Mm ³)	Volumes vendus (en %)	Secteurs vendus	
			Nombre	En %
Scierie	4,51	59	124	56
Entrepreneur forestier	2,06	27	56	25
Coopérative	0,62	8	22	10
Panneaux	0,14	2	5	2
Aménagement forestier	0,13	2	6	3
Autres	0,15	2	9	4
Total	7,61	100	222	100

En 2016-2017, pour tenir compte des mesures annoncées dans le Plan économique du Québec en mars 2016, le BMMB a adapté son processus de soumission. Les enchérisseurs peuvent choisir de ne pas récolter les petites tiges afin d'améliorer la qualité des bois récoltés.

De plus, le BMMB a créé une section sur son site Web afin d'informer sa clientèle sur les agissements anticoncurrentiels ainsi que d'informer les enchérisseurs potentiels sur les pratiques commerciales illégales en vertu de la Loi sur la concurrence et de les orienter sur le processus à suivre pour porter plainte, au besoin. Cet ajout au site Web est significatif puisque les ventes aux enchères doivent se dérouler dans un contexte de saine concurrence afin que le BMMB puisse mener à bien sa mission.

MISE EN MARCHÉ DES BOIS ET TRANSPOSITION DES PRIX

En vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le BMMB a pour fonction d'évaluer la valeur marchande des bois sur pied que doivent acquitter les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement pour chaque mètre cube de bois récolté. L'année 2015-2016 marquait un tournant important pour l'établissement de la valeur marchande des bois sur pied, puisqu'elle constituait la première année d'utilisation de la grille de valeur marchande des bois sur pied issue de la nouvelle approche de tarification, mise au point en 2014-2015. Cette nouvelle approche de tarification permet de transposer directement les prix d'enchères pour établir la valeur marchande des bois offerts sous garantie d'approvisionnement.

En 2016-2017, une tarification spécifique à chaque essence du groupe « sapin, épinette, pin gris et mélèze » a été implantée. Cette modification encourage la récupération préventive des peuplements de sapin et ceux affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. De plus, elle apporte une meilleure adéquation entre la valeur marchande des bois sur pied payée par les entreprises et la juste valeur des bois récoltés.

Le BMMB a de plus mis à jour les taux applicables à la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques, à la récolte de biomasse non marchande, à la récolte de l'if du Canada ainsi qu'à la culture et à l'exploitation d'une érablière sur les terres publiques.

Le BMMB a également collaboré à la mise en place des mesures budgétaires annoncées lors du Discours sur le budget 2016-2017. En effet, après en avoir élaboré les principes dans le cadre des travaux de la Cellule d'intervention forestière, il a collaboré à la mise en place du Programme de remboursement des coûts de chemins multiresources et à la mesure visant à ce que l'État reprenne progressivement le financement de la protection des forêts³⁹.

De plus, certains aspects de la redevance annuelle que doivent payer les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement ont été modifiés par le BMMB. En effet, depuis cette année, les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement n'ont plus à payer en totalité la redevance annuelle sur les volumes auxquels ils ont renoncé. Ainsi, un bénéficiaire de garantie d'approvisionnement peut se désister lors de deux levées d'option (avant le 1^{er} mars et entre le 1^{er} mars et le 15 août) pour réduire son paiement de la redevance annuelle jusqu'à concurrence de 50 % du montant initial. La modification du Règlement sur la méthode d'évaluation de la redevance annuelle et sur la méthode et la fréquence d'évaluation de la valeur marchande des bois sur pied achetés par les bénéficiaires en application de leur garantie d'approvisionnement est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2016, mais s'applique à l'année de récolte 2016-2017. Les modalités de paiement de la redevance annuelle ont également été modifiées en conséquence.

L'implantation d'un marché libre par la création du BMMB constitue l'une des pierres d'assise de la réforme du régime forestier québécois. Ainsi, dans le cadre du conflit sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis, le BMMB a piloté les éléments de la défense du Québec touchant au marché libre des bois et à la tarification forestière. Pour ce faire, il a notamment soutenu les travaux du spécialiste américain des enchères, le docteur Robert C. Marshall, mandaté pour évaluer l'efficacité des mécanismes d'enchère du Québec, en plus de contribuer de façon importante aux différents questionnaires soumis par le Département du commerce américain.

39 La mise en œuvre de la mesure budgétaire visant la prise en charge progressive des frais de protection des forêts fait également l'objet d'un fait saillant (p. 4).

MESURAGE DES BOIS ET FACTURATION

Le BMMB est responsable des normes de mesurage et de la facturation des bois récoltés sur les terres publiques au Québec. Il gère le système « Mesuboïs », qui permet de colliger l'ensemble des données de mesurage requises au moment de l'établissement des volumes de bois récoltés et de produire la facturation sur la base des prix misés aux enchères ou de la valeur marchande des bois sur pied appliquée aux bois récoltés par les détenteurs de garantie d'approvisionnement. Cette année, 21,5 millions de mètres cubes de bois de la forêt publique ont été facturés, pour une somme totale de 234,8 millions de dollars.

Le BMMB a mis à jour le *Manuel de mesurage des bois récoltés sur les terres du domaine de l'État* pour l'année 2016-2017. Ce manuel décrit l'ensemble des méthodes de mesurage autorisées, ainsi que les instructions relatives à l'application de chacune d'elles.

De plus, un comité de travail sur l'administration du mesurage des bois récoltés a été mis en place pour permettre de répondre à une des mesures indiquées dans le Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en matière d'allègement réglementaire et administratif. Ce groupe de travail, réunissant des représentants du Ministère et de l'industrie forestière, a pour mandat de cibler des éléments de simplification administrative du mesurage des bois. Les travaux du comité visent à recommander des solutions pour améliorer l'efficacité des opérations, tout en s'assurant des objectifs de précision des volumes mesurés et de la perception de la totalité des revenus pour l'État.

ANALYSES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DES INVESTISSEMENTS FORESTIERS

Le BMMB contribue à ce que les orientations stratégiques répondent aux enjeux économiques et à ce que les investissements et les stratégies liés à la gestion forestière soient créateurs d'un maximum de richesse pour l'ensemble de la société. Cette année encore, le BMMB a effectué des analyses économiques et financières dans le cadre de différents projets au sein du Ministère. Entre autres choses, il a publié les résultats de l'analyse de rentabilité économique du chaulage d'éra blières déperissantes sur terres publiques au Québec et de l'analyse de rentabilité financière portant sur la deuxième éclaircie commerciale (EC2) dans les plantations d'épinette blanche dans le Bas-Saint-Laurent. Finalement, en collaboration avec la Direction de la protection des forêts, il a réalisé l'analyse de la rentabilité économique des opérations de pulvérisations aériennes contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

En tant qu'organisation responsable d'établir la valeur des activités d'aménagement, le BMMB a révisé en 2016-2017 les grilles d'aide financière pour la réalisation des travaux sylvicoles commerciaux et non commerciaux dans les forêts du domaine de l'État pour l'année 2017-2018. Dans le cadre de ce mandat annuel, le BMMB a intégré les résultats de l'enquête 2014-2015 sur les coûts de sylviculture pour réviser la valeur des travaux sylvicoles non commerciaux. Cette intégration des résultats de l'enquête permet d'obtenir une meilleure équité dans les marges bénéficiaires par famille de traitement. Il est possible de consulter les grilles de la valeur des traitements sylvicoles, ainsi que l'enquête 2014-2015 sur les coûts de la sylviculture en forêt publique, sur le site Web du BMMB.

Le BMMB collabore également avec plusieurs autres directions du Ministère pour son expertise économique et financière. Il a notamment :

- participé aux travaux du Comité sur la stratégie nationale de production de bois;
- tenu des ateliers et offert du soutien aux directions générales sectorielles pour l'évaluation de la rentabilité économique des stratégies sylvicoles des plans d'aménagement forestier intégré tactiques 2013-2018;
- participé à l'évaluation et à la priorisation des projets soumis dans le cadre du volet 2 du Programme de remboursement des coûts de chemins multiresources;
- collaboré à la production des données économiques, à l'élaboration d'un outil et au transfert d'expertise permettant l'évaluation de la rentabilité économique des investissements en forêt privée;
- analysé des aspects économiques pour la mise en œuvre du Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier.

Découlant des recommandations du rapport du Chantier sur l'efficacité des mesures en forêt privée (rapport Belley) produit en 2014, le BMMB a, pour une deuxième année, produit une grille provinciale unique de la valeur des traitements sylvicoles réalisés en forêt privée. Des améliorations significatives ont notamment été apportées à la grille applicable au 1^{er} avril 2017 dans le but de préciser l'ensemble des activités couvertes par les taux d'exécution et les taux techniques.

Enfin, depuis 2014-2015, le BMMB est responsable de la publication de *L'Accès forestier*, un bulletin économique à l'intention de l'ensemble des intervenants du secteur forestier. Cette année, trois bulletins économiques ont été publiés. Le premier, publié en avril 2016, traite des mesures budgétaires 2016-2017 élaborées dans le cadre des travaux de la Cellule d'intervention forestière, ainsi que du Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier. Le deuxième, diffusé en juin 2016, aborde la compétitivité de l'industrie forestière, en mettant en avant les résultats des deux études principales qui ont alimenté les travaux d'analyse de la Cellule d'intervention forestière. Le dernier numéro, soit celui d'octobre 2016, a été produit par la Direction générale de l'attribution des bois et du développement industriel, en collaboration avec la Direction de la protection des forêts, et il portait essentiellement sur le Forum Innovation Bois. *L'Accès forestier* peut être consulté sur les sites Web du BMMB et du Ministère⁴⁰.

Gestion du Programme de financement forestier par La Financière agricole du Québec

La Financière agricole du Québec agit en tant que mandataire du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour l'administration du Programme de financement forestier. Ce programme a pour but d'appuyer financièrement les producteurs forestiers privés, au moyen d'une garantie de prêt pour un montant maximal de 750 000 dollars. Selon les renseignements fournis au Ministère par La Financière agricole du Québec, au 31 mars 2017, le portefeuille de garanties de prêt s'élève à 145,7 millions de dollars.

Cette année, La Financière agricole du Québec a délivré 149 certificats de prêts forestiers, pour un montant de 19,4 millions de dollars. Ce résultat représente une baisse d'environ 37,9 % par rapport au montant de 31,2 millions de dollars autorisé en 2015-2016. Cette baisse s'explique par un ajustement des politiques d'application du programme concernant les personnes liées.

Tableau 6 : Sommaire du Programme de financement forestier par La Financière agricole du Québec

Exercice financier	Financement		
	Nombre de certificats	Nombre de prêts*	Montant (en \$)
2016-2017**	149	153	19 416 200
2015-2016	313	327	31 257 600
2014-2015	314	330	33 944 136
2013-2014	304	318	28 627 500

* Il est possible de trouver plus d'un prêt dans un même certificat.

** Données provisoires.

UTILISATION DES RESSOURCES

Ressources humaines

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF

Effectif en poste

Pour mener à bien sa mission et répondre adéquatement aux besoins de sa clientèle et de ses partenaires, le Ministère compte sur des ressources humaines compétentes, réparties dans quatre secteurs, soit celui des Forêts, celui de la Faune et des Parcs, celui des Opérations régionales et celui du Forestier en chef, et sur des ressources rattachées à la Direction du bureau du sous-ministre et du secrétariat et à la Direction générale des mandats stratégiques. Ces deux unités sont regroupées ci-dessous dans la catégorie « Bureau du sous-ministre et unités relevant du sous-ministre ».

Au 31 mars 2017, l'effectif en poste du Ministère totalisait 2 466 personnes alors qu'au 31 mars 2016, il totalisait 2 529 personnes. L'effectif en poste du Ministère a donc connu une diminution de 2,5 % de son personnel à pareille date, qui s'explique notamment par une hausse du taux de roulement du personnel au cours de cette période en raison des départs vers d'autres organisations ainsi que des départs à la retraite.

Tableau 7 : Effectif en poste*, par secteur d'activité, au 31 mars

Secteur d'activité	2016-2017	2015-2016**	Écart
Bureau du sous-ministre et unités relevant du sous-ministre	41	42	-1
Faune et Parcs	645	683	-38
Forêts	449	455	-6
Forestier en chef	41	43	-2
Opérations régionales	1 290	1 306	-16
Total	2 466	2 529	-63

* Effectif en poste au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires.

** L'effectif en poste pour l'année 2015-2016 a été modifié afin d'y exclure les étudiants et les stagiaires dans un souci d'uniformité de la donnée.

Heures rémunérées

Le concept d'heures rémunérées est une nouvelle façon de présenter l'information découlant d'une décision du Conseil du trésor concernant l'établissement du niveau d'effectif dont dispose chaque ministre pour l'ensemble des organismes publics dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique et dont il est responsable. En effet, le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures effectuées en temps supplémentaire par le personnel régulier et occasionnel à l'exclusion des étudiants et des stagiaires. Contrairement à la notion d'équivalent temps complet (ETC), les heures rémunérées incluent les heures supplémentaires payées, le personnel en préretraite et 100 % des absences partiellement rémunérées.

Dans ce contexte, le Ministère a utilisé 5 070 400 heures rémunérées au cours de la dernière année pour l'ensemble de ses secteurs d'activité.

Tableau 8 : Heures rémunérées, par secteur d'activité, pour la période d'avril à mars

Secteur d'activité	Heures rémunérées 2016-2017 (en milliers)	Heures rémunérées 2015-2016 (en milliers)	Écart (en milliers)
Bureau du sous-ministre et unités relevant du sous-ministre	79,7	79,5	0,2
Faune et Parcs	1 306,5	1 281,2	25,3
Forêts	845,1	868,8	(23,7)
Forestier en chef	76,0	79,6	(3,6)
Opérations régionales	2 763,1	2 789,7	(26,6)
Total en heures rémunérées	5 070,4	5 098,8	(28,4)
Total en ETC transposés* (Total en heures rémunérées/1 826,3 h)	2 776,4	2 791,9	(15,5)

* Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en ETC sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

Effectif par groupe d'âge et par région administrative

L'effectif en poste du Ministère est majoritairement composé d'employés appartenant au groupe d'âge allant de 35 ans à 54 ans. Au 31 mars 2017, le taux de représentativité des personnes âgées de moins de 35 ans est en diminution, alors que celui des personnes âgées de plus de 54 ans est en augmentation.

Tableau 9 : Effectif en poste, par groupe d'âge, au 31 mars

Groupe d'âge	2016-2017		2015-2016*	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Moins de 35 ans	366	14,9	491	19,4
De 35 ans à 54 ans	1 426	57,8	1 509	59,7
Plus de 54 ans	674	27,3	529	20,9
Total	2 466	100,0	2 529	100,0

* L'effectif en poste pour l'année 2015-2016 a été modifié afin d'y exclure les étudiants et les stagiaires dans un souci d'uniformité de la donnée.

Bien que la région de la Capitale-Nationale soit la région administrative qui totalise le plus grand nombre d'effectif en poste, le Ministère, en raison de ses activités, est bien représenté en région, notamment en Abitibi-Témiscamingue, dans le Bas-Saint-Laurent et au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Tableau 10 : Effectif en poste, par région administrative, au 31 mars

Région administrative	2016-2017		2015-2016*	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Bas-Saint-Laurent (01)	213	8,6	213	8,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	188	7,6	192	7,6
Capitale-Nationale (03)	820	33,3	858	33,9
Mauricie (04)	139	5,6	138	5,5
Estrie (05)	48	2,0	46	1,8
Montréal (06)	30	1,2	35	1,4
Outaouais (07)	144	5,8	157	6,2
Abitibi-Témiscamingue (08)	223	9,0	228	9,0
Côte-Nord (09)	133	5,4	132	5,2
Nord-du-Québec (10)	114	4,6	112	4,4
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	125	5,1	129	5,1
Chaudière-Appalaches (12)	56	2,3	55	2,2
Laval (13)	0	0,0	0	0,0
Lanaudière (14)	78	3,2	81	3,2
Laurentides (15)	93	3,8	94	3,7
Montérégie (16)	50	2,0	47	1,9
Centre-du-Québec (17)	12	0,5	12	0,5
Total	2 466	100,0	2 529	100,0

* L'effectif en poste pour l'année 2015-2016 a été modifié afin d'y exclure les étudiants et les stagiaires dans un souci d'uniformité de la donnée.

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL

En 2016-2017, le Ministère a consacré 2,1 millions de dollars à la formation et au développement de son personnel. La majorité de ces dépenses concernent le perfectionnement des compétences des employés du Ministère.

Tableau 11 : Dépenses destinées à la formation et au développement du personnel, par champ d'activité

Champ d'activité	2016-2017 (en \$)	2015-2016 (en \$)
Favoriser le perfectionnement des compétences	1 238 272	1 635 840
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	332 822	591 931
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	117 975	104 919
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	74 623	26 433
Développer les connaissances relatives à la santé et à la sécurité	383 589	360 667
Total	2 147 281	2 719 790

Évolution des dépenses en formation

Au cours de l'année 2016-2017, le Ministère a consacré 1,31 % de sa masse salariale à la formation de son personnel alors qu'en 2015-2016, le pourcentage qui y avait été consacré s'élevait à 1,68 %. Puisque la cible de 1 % établie par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre est calculée en année civile, cette cible a été atteinte par le Ministère pour les années civiles 2015 et 2016. En effet, le Ministère a consacré respectivement 1,29 % et 1,41 % de sa masse salariale à la formation de son personnel.

Tableau 12 : Évolution des dépenses en formation

	2016-2017	2015-2016
Proportion de la masse salariale (en %)	1,31	1,68
Nombre moyen de jours de formation par personne (en jours)*	1,63	1,83
Somme allouée par personne (en \$)*	521	655

* Le nombre moyen de jours de formation et les montants alloués, par personne, sont obtenus à partir du total des employés du Ministère, y compris les cadres et les administrateurs de l'État.

Tableau 13 : Jours de formation, par catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	2016-2017	2015-2016
Cadres	613	795
Professionnels	1 429	1 386
Ingénieurs	10	23
Fonctionnaires	1 601	1 428
Agents de la paix	2 846	3 852
Ouvriers	187	133
Étudiants et stagiaires	29	9
Total	6 715	7 626

PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

En 2016-2017, le Ministère dénombrait 136 départs à la retraite, dont 50 % parmi les fonctionnaires. Il s'agit d'une augmentation de 54,5 % par rapport aux résultats de l'année précédente.

Quant au taux de départ volontaire, il a lui aussi augmenté dans la période allant de 2015-2016 à 2016-2017. En effet, il est établi à 9,2 % en 2016-2017 alors qu'il était de 5,9 % en 2015-2016. Ce taux est notamment influencé par l'augmentation des départs à la retraite.

Tableau 14 : Nombre d'employés ayant pris leur retraite, par catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	2016-2017	2015-2016
Cadres	16	10
Professionnels	30	24
Fonctionnaires	68	45
Agents de la paix	22	9
Total	136	88

Tableau 15 : Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Taux de départ volontaire (en %)	9,2	5,9	6,7

BONIS AU RENDEMENT

Le 18 mai 2016, l'Assemblée nationale a sanctionné le projet de loi n° 74 concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du Discours sur le budget du 26 mars 2015 visant, entre autres, la suspension des bonis au rendement pour le personnel d'encadrement pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Ainsi, en 2016-2017, aucun boni n'a été accordé à des membres du personnel d'encadrement pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Ressources financières

Les ressources financières dont dispose le Ministère sont constituées de crédits budgétaires et d'une portion des revenus autonomes générés par ses activités, ces derniers étant comptabilisés principalement dans le volet Aménagement durable du territoire forestier du Fonds des ressources naturelles.

Les revenus et les dépenses sont présentés en fonction des différents domaines d'activité placés sous la responsabilité du Ministère.

REVENUS

Les revenus de l'exercice 2016-2017 pour le portefeuille ministériel totalisent 332,6 millions de dollars. Ils proviennent, principalement, des ventes de volumes de bois, de la redevance annuelle forestière ainsi que des ventes de permis de chasse, de pêche et de piégeage.

Tableau 16 : Répartition des revenus, selon le domaine d'activité

Domaine d'activité	2016-2017* (en M\$)	2015-2016 (en M\$)	Écart (en M\$)
Forêts	292,3	283,6	8,7
Faune	40,2	40,8	-0,6
Parcs	0,1	0,2	-0,1
Total	332,6	324,6	8,0

* Ces données sont provisoires et elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2016-2017 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

La variation nette des revenus du Ministère s'explique principalement par la hausse relative à la vente des bois aux enchères.

DÉPENSES

Les dépenses de l'exercice 2016-2017 totalisent 743,5 millions de dollars.

Tableau 17 : Répartition des dépenses, selon le domaine d'activité

Domaine d'activité	Dépenses réelles 2016-2017* (en M\$)	Dépenses réelles 2015-2016** (en M\$)	Écart*** (en M\$)	Écart**** (en %)
Forêts	499,7	446,7	53,0	12%
Forestier en chef	4,2	4,5	-0,3	-7%
Opérations régionales	102,5	105,2	-2,7	-3%
Faune	78,2	76,9	1,3	2%
Parcs	48,3	47,4	0,9	2%
Administration	10,6	10,5	0,1	1%
Total	743,5	691,2	52,3	8%

* Ces données sont provisoires et elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2016-2017 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

** Les données ont été ajustées à des fins de comparaison par rapport à une base annuelle comparable.

*** Écart entre les dépenses réelles de l'année antérieure et celles de l'année financière terminée.

**** Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

La variation nette des dépenses du Ministère s'explique par l'augmentation des activités du domaine forestier. Elle est notamment attribuable à des bonifications de certains programmes réservés aux chemins multiressources et à l'innovation ainsi qu'à des coûts additionnels d'interventions contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et de suppression des feux de forêt.

INVESTISSEMENTS

Les investissements de l'exercice 2016-2017 totalisent 18,8 millions de dollars.

Tableau 18 : Répartition des investissements, selon la catégorie d'immobilisations

Catégorie d'immobilisations	2016-2017* (en M\$)	2015-2016 (en M\$)
Terrains	0,2	0,2
Bâtiments	2,3	0,0
Aménagement	10,2	9,5
Matériel et équipement	5,6	6,2
Développement informatique	0,5	1,0
Total	18,8	16,9

* Ces données sont provisoires et elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2016-2017 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

La hausse provient principalement d'investissements dans la reconstruction du pavillon d'accueil du parc Kuururjuaq.

Ressources informationnelles

Le Ministère a élaboré sa programmation annuelle 2016-2017 dans un souci d'assurer le bon fonctionnement des systèmes et des infrastructures technologiques déjà en place et de poursuivre ses réflexions d'affaires afin de tirer profit des ressources informationnelles pour l'appuyer au maximum dans la réalisation de sa mission.

Conséquemment, la majorité des dépenses liées aux ressources informationnelles en cours d'année a servi à l'entretien des systèmes informatiques existants, à la modernisation des services de télécommunications pour répondre aux besoins grandissants de la clientèle et au parachèvement des projets déjà en cours.

Des efforts importants ont aussi été consacrés aux travaux d'analyses d'affaires portant notamment sur la gestion des habitats fauniques, l'attribution des contrats de ventes de bois et la vente de permis de chasse, de pêche et de piégeage.

Le tableau suivant présente les dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles, en fonction des activités d'encadrement et de continuité et des projets informatiques pour l'exercice 2016-2017.

Tableau 19 : Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles 2016-2017

Catégories de coûts	Capitalisables prévus (en k\$) (investissements)	Capitalisables réels (en k\$) (investissements)	Non capitalisables prévus (en k\$) (dépenses)	Non capitalisables réels (en k\$) (dépenses)
Activités d'encadrement	0,0	0,0	574,2	516,2
Activités de continuité	1 583,5	438,6	16 846,5	15 627,3
Projets	3 570,1	545,6	0,0	465,0
Total	5 153,6	984,2	17 420,7	16 608,5

Les écarts observés relativement aux activités d'encadrement et de continuité s'expliquent principalement par le report d'acquisitions visant la modernisation des systèmes téléphoniques en région et par le manque de ressources externes qualifiées disponibles sur le marché.

En matière de projets en ressources informationnelles, une provision de 2,4 millions de dollars avait été planifiée en début d'année, mais n'a pu être utilisée compte tenu, notamment, du maintien du moratoire gouvernemental sur tout projet de refonte de sites Web ainsi que des délais induits par la complexité accrue de certains travaux préalables au démarrage des projets.

Le tableau suivant présente l'état d'avancement ainsi que les ressources humaines et financières utilisées pour les deux principaux projets en cours au Ministère en 2016-2017.

Tableau 20 : Liste et état d'avancement des principaux projets en matière de ressources informationnelles et ressources qui y sont affectées

Liste des projets	Avancement (en %)	Ressources humaines prévues (en k\$)	Ressources humaines utilisées (en k\$)	Ressources financières prévues (en k\$)	Ressources financières utilisées (en k\$)	Explication sommaire des écarts
Modernisation de Mesuboïs	100	46,0	117,2	158,3	20,3	Le projet a été réalisé au coût prévu tout en respectant l'échéancier.
Intégration de la donnée NAIPF dans le processus de calcul de possibilités forestières	52	182,9	179,9	531,2	104,6	Le projet a débuté plus tard que prévu puisque des efforts préalables ont été requis afin de définir correctement le besoin et la portée du système.

AUTRES EXIGENCES LÉGISLATIVES

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, le Ministère a reçu 395 demandes d'accès à l'information. Il s'agit d'une hausse de 38 % par rapport à 2015-2016. Parmi les demandes traitées, 329 portaient sur l'accès à des documents relatifs à différentes activités du Ministère et 66 concernaient l'accès à des renseignements personnels.

Le traitement des 395 demandes d'accès à l'information se répartit comme suit :

- 125 ont donné lieu à l'accès à la totalité des documents ou des renseignements demandés;
- 49 ont été partiellement acceptées;
- 88 visaient des documents non détenus par le Ministère;
- 116 ont fait l'objet d'un refus;
- 7 ont fait l'objet d'un désistement;
- 10 étaient en cours de traitement au 31 mars 2017.

Les demandes d'accès à l'information ont été traitées dans un délai moyen de 10 jours. Sur les 385 demandes traitées, 373 ont été traitées dans un délai n'excédant pas 20 jours. Seulement 12 demandes ont été traitées dans un délai allant de 21 à 30 jours.

Les dispositions suivantes ont été invoquées pour justifier le refus de communiquer des documents ou des renseignements :

- La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels : articles 9 al. 2, 13, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 28, 30.1, 31, 32, 33, 34, 37, 38, 39, 42, 48, 53, 54, 56, 57, 59, 67, 87 et 137.1;
- La Charte des droits et libertés de la personne, article 9.

Au 31 mars 2017, 10 décisions du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels ont fait l'objet d'une demande en révision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Aucune demande d'accès à l'information n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable en 2016-2017. De plus, le Ministère n'a reçu aucune demande de rectification de renseignements personnels.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Ministère a tenu des activités de formation et de sensibilisation des membres de son personnel sur les obligations et les pratiques en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

En outre, tout au long de l'année, le responsable de la protection des renseignements personnels a assuré un rôle-conseil auprès des directions du Ministère en leur fournissant notamment des avis sur la protection des renseignements personnels ou confidentiels.

Accès à l'égalité en emploi

Conformément à la Loi sur la fonction publique, le rapport annuel de gestion d'un ministère ou d'un organisme doit contenir un compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche pour les personnes handicapées et aux objectifs d'embauche des divers groupes de la société québécoise, plus précisément les communautés culturelles, les Autochtones, les anglophones et les personnes handicapées.

Les tableaux suivants présentent les indicateurs liés aux objectifs gouvernementaux en vigueur en matière d'accès à l'égalité en emploi.

DONNÉES GLOBALES

Au 31 mars 2017, l'effectif régulier s'est établi à 2 089 employés, soit une variation à la baisse de 60 ressources à pareille date l'an passé.

Le niveau d'effectif du Ministère est donc stable avec une variation à la baisse de moins de 1 % en 2016-2017 comparativement à 2015-2016 lorsqu'on utilise la donnée en heures rémunérées.

En parallèle, l'année 2016-2017 a aussi été marquée par une augmentation de l'embauche au Ministère. Cette situation est directement en lien avec la hausse du taux de roulement. Puisque l'année 2016-2017 n'a pas fait l'objet de gel d'embauche, les postes laissés vacants par les départs ont été comblés.

Tableau 21 : Effectif régulier au 31 mars 2017

	Nombre
Nombre de membres de l'effectif régulier	2 089

Tableau 22 : Nombre total des personnes embauchées*, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2016-2017

Régulier**	Occasionnel***	Étudiant	Stagiaire	Total
121	951	83	56	1 211

* Si, dans l'année financière ciblée, une personne a été embauchée selon deux statuts d'emplois différents, elle figure dans les deux statuts.

** Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les données sur le recrutement.

*** Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel n'inclut que les personnes qui ont fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination ou renouvellement) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne est retenu. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.

MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

L'atteinte d'un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant des membres de communautés culturelles, des anglophones, des Autochtones et des personnes handicapées est visée afin d'accroître la représentation des différentes composantes de la société québécoise parmi son personnel. Globalement, l'objectif de représentativité consiste à atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier pour les membres des communautés culturelles et de 2 % de l'effectif régulier pour les personnes handicapées.

Bien que le Ministère n'ait pas atteint ces cibles en 2016-2017, on constate une hausse dans l'embauche des membres des groupes cibles pour certains statuts d'emploi par rapport à l'année 2015-2016. L'écart entre ces résultats et l'objectif d'embauche gouvernemental de 25 % des nouveaux employés s'explique en partie par le fait que la main-d'œuvre composée de communautés culturelles est surtout

disponible dans les régions métropolitaines de Québec et de Montréal, alors que la majorité de l'effectif du Ministère, soit 65 % au 31 mars 2017, travaille à l'extérieur de ces régions administratives.

Enfin, au 31 mars 2017, l'effectif régulier du Ministère comprenait 1,3 % de membres de communautés culturelles et 0,8 % de personnes handicapées.

Tableau 23 : Embauche des membres des groupes cibles en 2016-2017

Personnes embauchées	Personnel régulier*	Personnel occasionnel**	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	121	951	83	56	1 211
Nombre de personnes membres d'une communauté culturelle	3	18	1	1	23
Nombre de personnes anglophones	0	5	0	0	5
Nombre de personnes autochtones	0	5	0	0	5
Nombre de personnes handicapées	0	3	1	1	5
Nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible	3	31	2	2	38
Taux d'embauche par statut d'emploi (en %)***	2,5	3,3	2,4	3,6	3,1

* Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les données sur le recrutement.

** Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel n'inclut que les personnes qui ont fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination ou renouvellement) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne est retenu. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.

*** Le taux d'embauche par statut d'emploi (en %) est calculé selon le nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2016-2017 dans le même statut d'emploi.

Tableau 24 : Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles, par statut d'emploi

Statut d'emploi	2016-2017 (en %)	2015-2016 (en %)	2014-2015 (en %)
Régulier	2,5	3,4	3,0
Occasionnel	3,3	2,5	8,4
Étudiant	2,4	6,1	2,2
Stagiaire	3,6	0,0	2,2
Total	3,1	2,7	7,7

Tableau 25 : Évolution de la représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre d'employés dans le groupe cible au 31 mars 2017	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier au 31 mars 2017 (en %)	Nombre d'employés dans le groupe cible au 31 mars 2016	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier au 31 mars 2016 (en %)	Nombre d'employés dans le groupe cible au 31 mars 2015	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier au 31 mars 2015 (en %)
Communauté culturelle	27	1,3	26	1,2	30	1,4
Autochtone	21	1,0	23	1,1	27	1,3
Anglophone	15	0,7	16	0,7	16	0,7
Personne handicapée	16	0,8	18	0,8	20	0,9

Tableau 26 : Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, par catégorie d'emploi, au 31 mars 2017

Groupe cible	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel*		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel des agents de la paix		Personnel ouvrier		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communauté culturelle	2	1,2	16	2,1	2	0,3	6	3,4	1	0,3	0	0,0	27	1,3
Autochtone	2	1,2	4	0,5	8	1,2	2	1,1	5	1,5	0	0,0	21	1,0
Anglophone	1	0,6	6	0,8	1	0,2	2	1,1	5	1,5	0	0,0	15	0,7
Personne handicapée	1	0,6	3	0,4	9	1,4	2	1,1	1	0,3	0	0,0	16	0,8

* Personnel professionnel : y compris les ingénieurs, avocats, notaires et conseillers en gestion des ressources humaines.

FEMMES

Le Ministère souhaite assurer aux femmes une place de choix au sein de son personnel. Compte tenu de sa vocation et de la nature des activités sous sa responsabilité, le Ministère compte plusieurs types d'emplois à prédominance traditionnellement masculine. Malgré tout, le taux d'embauche total des femmes est de 44 % et celles-ci représentent 37 % de l'effectif régulier du Ministère.

Tableau 27 : Taux d'embauche des femmes en 2016-2017 par statut d'emploi

Embauche	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	121	951	83	56	1 211
Nombre de femmes embauchées	48	405	47	33	533
Taux d'embauche de femmes (en %)	39,7	42,6	56,6	58,9	44,0

Tableau 28 : Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2017

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel*	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Nombre total d'employés réguliers	171	752	658	176	325	7	2 089
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	29	317	231	166	28	1	772
Taux de représentativité des femmes par rapport à l'effectif régulier (en %)	17,0	42,2	35,1	94,3	8,6	14,3	37,0

* Personnel professionnel : y compris les ingénieurs, avocats, notaires et conseillers en gestion des ressources humaines.

AUTRES MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

Le Gouvernement du Québec offre, par l'intermédiaire du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH), la possibilité d'accompagner des stagiaires pendant un an. Conçu et financé par le Secrétariat du Conseil du trésor, ce programme est réservé aux ministères et aux organismes dont le personnel est nommé ou rémunéré en vertu de la Loi sur la fonction publique. Au cours de la dernière année, le Ministère a présenté un projet qui a été retenu dans le cadre de ce programme.

Par ailleurs, le Ministère accomplit d'autres activités qui favorisent l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi, soit :

- la promotion du PDEIPH auprès de l'ensemble de ses gestionnaires sur une base régulière;
- la rencontre de personnes membres des différents groupes cibles lors de la participation du Ministère à des salons ou à d'autres activités de promotion des emplois du Ministère;
- la diffusion d'articles dans l'intranet afin de sensibiliser le personnel à l'occasion de semaines thématiques.

Tableau 29 : Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées

	Automne 2016 (cohorte 2017)	Automne 2015 (cohorte 2016)	Automne 2014 (cohorte 2015)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	1	1	2
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis dans la période allant du 1 ^{er} avril au 31 mars	1	0	0

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

Tableau 30 : État de situation de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web, 2016-2017

Élément	Explication
Liste des sections ou des sites Web qui ne sont pas encore conformes	<p>Site ministériel (contenus sectoriels) [mffp.gouv.qc.ca]</p> <p>Bureau de mise en marché des bois [bmmb.gouv.qc.ca]</p> <p>Guichet GTR – Transmission de RATF [https://guichet-gtr.mrn.gouv.qc.ca]</p> <p>Rage du raton laveur [www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca]</p> <p>Fête de la pêche [www.fetedelapeche.gouv.qc.ca]</p> <p>Portail mesurage et facturation [https://mesurage.mrn.gouv.qc.ca/]</p> <p>Permis d'exploitation d'usine de transformation du bois [permis-usines.mrn.gouv.qc.ca]</p> <p>Production des semences et des plants [plants.mffp.gouv.qc.ca/]</p> <p>Plans et thématiques [plans-thematiques.mrn.gouv.qc.ca/index.asp]</p>
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	<p>Les pages du site Web transférées sur la plateforme technologique WordPress lors de la refonte partielle du site Web ministériel en 2016, ainsi que chaque nouvelle page, respectent les standards de l'accessibilité Web.</p> <p>Pour la majorité des sites qui ne respectent pas les exigences en matière d'accessibilité, un lien vers une page Accessibilité a été ajouté [mffp.gouv.qc.ca/accessibilite.jsp].</p>
Liste des obstacles et des situations particulières	<p>Le moratoire sur tous les projets de refonte de sites Web instauré par le Secrétariat à la communication gouvernementale en 2016 est encore en vigueur. Le Ministère n'a donc pas pu poursuivre la deuxième phase de la refonte du site Web ministériel, qui aurait permis de rendre l'ensemble du site conforme aux exigences gouvernementales en matière d'accessibilité Web.</p>
Ressources mises à contribution	<p>Les ressources mises à contribution dans le cadre de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité Web sont des ressources internes, soit des édimestres et des intégrateurs.</p>
Prévision d'une refonte	<p>Une refonte est prévue, en fonction des orientations du Secrétariat à la communication gouvernementale sur les développements Web.</p>
Élaboration d'un plan d'action	<p>L'élaboration d'un plan d'action fait partie de la planification réalisée dans le cadre du projet de refonte.</p>
Démarche de sensibilisation et de formation	<p>Aucune démarche de sensibilisation et de formation auprès du personnel de l'organisation engagé dans la diffusion de contenus accessibles sur le Web n'a été réalisée.</p>

Allègement réglementaire et administratif

Dans le contexte de la mise en œuvre des mesures gouvernementales en matière d'allègement réglementaire et administratif, le Ministère est appelé, notamment, à contribuer à l'objectif de réduction de 30 % du coût des formalités administratives au cours de la période 2004-2018.

Au cours de la période allant de 2004 à 2016, de concert avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le Ministère a réduit de 58 % le coût des formalités imposées aux entreprises. Ce résultat est attribuable, principalement, à la mise en œuvre du nouveau régime forestier qui a débuté le 1^{er} avril 2013. L'entrée en vigueur du nouveau régime forestier a occasionné une réduction du fardeau administratif et réglementaire des entreprises en transférant au Ministère de nombreuses obligations et responsabilités qui étaient antérieurement assumées par les entreprises. Sur les 91 formalités administratives recensées, 53 relèvent du Ministère.

Tableau 31 : Nombre de formalités administratives, coût et variation par année¹

Année financière	Nombre	Coût total associé (en M\$) ²	Volume ²⁻³	Variation du coût depuis 2004-2005 (en %)	Variation du volume depuis 2004-2005 (en %)
2015-2016	91	7,7	20 627	- 57,97	- 5,08
2014-2015	88	6,5 ⁴	19 400	- 64,34	- 10,72
2013-2014	88	6,7	16 383	- 63,05	- 24,61
2012-2013	92	20,0	17 754	9,69	- 18,30
2011-2012 ⁵	92	15,0	18 608	- 17,62	- 14,37
2010-2011	96	16,6	19 130 ⁶	- 8,63	- 11,97
2009-2010	92	15,0	18 581	- 17,91	- 14,49
2008-2009	91	14,7	21 108	- 19,32	- 2,87
2007-2008	91	20,4	21 480	11,96	- 1,15
2006-2007	91	17,9	21 728	- 1,85	- 0,01
2005-2006	91	18,4	21 728	0,76	- 0,01
2004-2005	91	18,2	21 730		

1. Les données de l'année 2016-2017 ne sont pas disponibles actuellement.
2. En valeur constante de 2004.
3. Le volume des formalités administratives est obtenu en multipliant, pour chacune d'elles, la fréquence des formalités administratives remplies dans une année donnée par le nombre d'entreprises qui y sont assujetties.
4. Donnée modifiée à la suite d'une mise à jour du coût de formalités en 2015-2016.
5. Une formalité a été ajoutée par rapport aux données présentées dans le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune en raison de l'article 39 du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État, qui oblige le demandeur à fournir un plan d'affaires et tous les autres documents jugés pertinents par le Ministère pour analyser le projet et ses répercussions.
6. Donnée modifiée à la suite d'une mise à jour du volume des registres en 2012-2013.

En plus des allègements relatifs à l'entrée en vigueur du régime forestier, le Ministère continue de contribuer à la simplification de l'environnement administratif et réglementaire. Par exemple, en avril 2016, le Ministère a adopté une grille de taux unique qui permet un financement simplifié et équitable des traitements sylvicoles en forêt privée. Combinée à un exercice de révision des traitements admissibles, elle constitue une importante simplification des processus et un changement majeur dans l'administration des programmes en forêt privée. Ce changement, effectué avec la collaboration des partenaires de la forêt privée, simplifie la tâche des conseillers forestiers et des propriétaires.

De plus, dans le cadre du Discours sur le budget 2016-2017, le gouvernement a annoncé une mesure visant à prendre progressivement en charge, soit à partir de l'année financière 2016-2017, la part des frais de protection des forêts assumés par l'industrie forestière et les grands propriétaires privés. Cette mesure budgétaire allègera le fardeau administratif des entreprises en supprimant les processus de gestion des cotisations qui devaient être suivis par l'industrie forestière, les grands propriétaires de boisés privés ainsi que les organismes de protection des forêts⁴¹.

41 La mise en œuvre de la mesure budgétaire visant la prise en charge progressive des frais de protection des forêts a fait l'objet d'un fait saillant (p. 4).

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

À la suite de l'adoption, en mars 2011, de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, les ministères et les organismes doivent faire état de l'application de la politique linguistique institutionnelle qu'ils doivent élaborer. À cette fin, des réponses aux questions sur le comité permanent, sur le mandataire du Ministère ainsi que sur l'état d'avancement de l'élaboration et de l'approbation de la politique institutionnelle sont fournies dans les tableaux suivants.

Tableau 32 : Comité permanent et mandataire

	Réponse du Ministère
Avez-vous un mandataire?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle?	Non
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés?	Non
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice?	0
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent?	Non

Tableau 33 : Étapes de l'élaboration ou de l'approbation de la politique linguistique institutionnelle

Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle	Indiquer le numéro de l'étape
1. Projet en élaboration	
2. Projet soumis pour commentaires à l'Office québécois de la langue française	
3. Projet soumis pour un avis officiel de l'Office québécois de la langue française	
4. Avis officiel de l'Office québécois de la langue française reçu	
5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant	
6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'Office québécois de la langue française	6
Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par le sous-ministre ou le dirigeant (s'il y a lieu)	1 ^{er} septembre 2016

Tableau 34 : Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011

	Réponse du Ministère
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle?	Non
Si oui, lesquelles?	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour assurer la formation du personnel sur l'application de votre politique linguistique institutionnelle?	Non
Si oui, lesquelles?	
Si vous n'avez pas pris de mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ou pour assurer la formation du personnel,	
▫ prévoyez-vous des activités de diffusion au cours du prochain exercice?	Oui
▫ prévoyez-vous des activités de formation au cours du prochain exercice?	Non

Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Cette loi prévoit qu'une organisation publique doit faire état, dans son rapport annuel de gestion, de l'application des dispositions prévues concernant le dénombrement de ses effectifs exprimé en heures rémunérées. Entre autres choses, cet état doit présenter le niveau de l'effectif et sa répartition par catégorie d'emploi.

De plus, lorsqu'une organisation publique s'est vu attribuer un niveau d'effectif en période de contrôle, elle doit indiquer si ce niveau a été respecté et, dans la négative, mentionner l'ampleur du dépassement ainsi que les moyens pour rectifier la situation. Elle doit également inscrire les renseignements relatifs aux contrats de services comportant une dépense de 25 000 dollars ou plus déterminés par le Conseil du trésor.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

Pour les organismes publics ayant à leur service du personnel assujéti à la Loi sur la fonction publique, le Conseil du trésor fixe annuellement une cible en ce qui concerne l'effectif utilisé.

Pour l'exercice 2016-2017, cette cible a été établie en heures rémunérées. Contrairement à la notion d'équivalent temps complet (ETC), les heures rémunérées incluent les heures supplémentaires payées, le personnel en préretraite et 100 % des absences partiellement rémunérées.

Le 17 mai 2016, le Conseil du trésor a fixé à 5 101 700 heures rémunérées la cible de consommation pour l'exercice financier 2016-2017. Le Ministère a respecté cette cible avec une consommation de 5 070 400 heures rémunérées.

Tableau 35 : Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

Catégorie*	Heures travaillées (en milliers) [1]	Heures supplémentaires (en milliers) [2]	Total des heures rémunérées (en milliers) [3]=[1]+[2]	Total en ETC transposés [4] = [3]/1 826,3 h	Nombre d'employés au 31 mars 2017**
1. Personnel d'encadrement	318,6	0,4	319,1	174,7	176
2. Personnel professionnel	1 430,3	10,9	1 441,2	789,1	815
3. Personnel de bureau, technicien et assimilé	2 031,6	15,0	2 046,7	1 120,7	1 056
4. Agent de la paix	733,4	19,6	753,0	412,3	340
5. Ouvrier, personnel d'entretien et de service	509,5	1,1	510,6	279,6	79
Total en heures	5 023,4	47,0	5 070,4***	2 776,4	2 466
Total en ETC transposés (Total des heures/1 826,3 h)	2 750,6	25,7	2 776,4		

* Les étudiants et les stagiaires ne sont pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Conseil du trésor.

** Y compris les employés réguliers et occasionnels.

*** Le total de cette colonne est présenté selon les résultats réels compte tenu des facteurs d'arrondissement des données additionnées.

CONTRATS DE SERVICES

Tableau 36 : Contrats de services dont la dépense est de 25 000 \$ ou plus, conclus entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017

	Nombre	Valeur (en \$)
Contrats de services avec une personne physique*	0	0
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique**	138	31 661 493
Total des contrats de services	138	31 661 493

* Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

** Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes relatives au processus tarifaire. Elle a pour but de préserver la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité, afin d'améliorer le bien-être de la population québécoise.

COÛTS DES ACTIVITÉS MINISTÉRIELLES

Afin de déterminer si la tarification actuelle est conforme à la politique, l'évaluation du coût des produits et des services ministériels est effectuée annuellement. Elle s'appuie sur l'estimation de la dépense en rémunération du personnel attribuable aux principales activités ministérielles. Par la suite, les coûts de fonctionnement et d'administration ont été répartis sur ces mêmes activités, selon les proportions estimées de la dépense en rémunération, ou ont été imputés avec plus de précision, si un mode d'affectation plus direct était disponible. La répartition effectuée exclut les dépenses de transfert et les événements exceptionnels.

Il est important de noter que, par l'entremise d'un partenariat en services partagés, le Ministère reçoit des services des fonctions administratives centrales du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. En conséquence, ces coûts sont répartis selon l'estimation des efforts consentis auprès de chaque ministère.

Le Ministère a poursuivi ses travaux afin de rapprocher les coûts de ses activités de la tarification actuelle et d'apprécier les niveaux d'autofinancement de ses produits et de ses services. Ainsi, des améliorations ont été apportées aux outils de répartition des dépenses et les activités du Secteur de la faune et des parcs ont été révisées. Toutefois, l'estimation présentée ici doit être considérée avec prudence.

L'annexe I présente les coûts des principales activités ministérielles.

PRODUITS ET SERVICES TARIFÉS

Dans le but de se conformer aux exigences de la politique, le Ministère procède à l'indexation annuelle de ses tarifs. L'annexe II présente les revenus de tarification du Ministère, ainsi que la base de fixation des tarifs, et fait état de leur indexation annuelle. Comme il a été mentionné, le Ministère poursuit le processus d'estimation du coût de ses produits et de ses services à partir des coûts de ses activités.

PRODUITS ET SERVICES NON TARIFÉS

Au cours de l'année 2016-2017, le Ministère a également poursuivi l'examen des services pour lesquels aucun tarif n'est actuellement exigé.

Recommandations du Vérificateur général du Québec

RAPPORT DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRINTEMPS 2015, PARCS NATIONAUX ET SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ)

Le 3 juin 2015, le Vérificateur général du Québec a déposé son rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2015-2016, printemps 2015. Le chapitre 4 concerne les parcs nationaux et la Sépaq. Deux des recommandations formulées concernent uniquement le Ministère et une autre est conjointe avec la Sépaq. Le Ministère a adhéré à toutes les recommandations et voici les actions menées au cours de la dernière année.

La première recommandation ayant trait au Ministère consiste à réviser la politique et les autres documents lui servant à encadrer les activités de conservation du patrimoine naturel dans les parcs nationaux et à établir clairement ses responsabilités et celles de la Société à cet égard. Le Ministère a donc poursuivi ses travaux dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle version de la Politique sur les parcs. Il a révisé les plans directeurs pour quatre parcs nationaux (Mont-Mégantic, Tursujuq, Opémican, Pointe-Taillon) et réalisé la mise à jour du Règlement sur les parcs pour permettre de mieux distinguer le degré de protection de chaque type de zone composant les parcs nationaux.

La deuxième recommandation est de participer activement au comité consultatif en place pour chacun des parcs dans le but d'obtenir l'information nécessaire pour jouer pleinement son rôle de gestionnaire. Pour l'année 2016-2017, le Ministère a participé à plusieurs tables d'harmonisation des parcs nationaux.

La troisième recommandation qui concerne à la fois le Ministère et la Sépaq est de publier une reddition de comptes qui permet d'apprécier leur performance en matière de conservation du patrimoine naturel. À cet égard, en 2016-2017, le Ministère a mené des actions qui favorisent la conservation dans les parcs nationaux du Québec, dont le détail est présenté dans la section suivante.

Réalisations du Ministère en matière de conservation des parcs nationaux du Québec

Un des mandats du Ministère consiste à développer le réseau des parcs nationaux du Québec. À cet égard, le 5 janvier 2017, les limites du parc national de la Pointe-Taillon⁴² ont été modifiées en ajoutant à sa superficie des terrains qui accentueront sa vocation de conservation. Le parc national occupe maintenant une superficie de 97,5 kilomètres carrés. Cet agrandissement a permis d'augmenter la superficie des zones de préservation vouées principalement à la protection du patrimoine naturel et paysager, qui est passée de 26,5 kilomètres carrés à 65,6 kilomètres carrés.

Par ailleurs, la mission de conservation et de protection permanente des parcs nationaux comprend la restauration du territoire et des sites naturels. À ce titre, en 2016-2017, des travaux de caractérisation environnementale ont été réalisés dans le parc national d'Opémican, tandis que dans le parc national Tursujuq, des travaux de nettoyage ont permis de réduire les risques potentiels de contamination du milieu. Par ailleurs, plus de 1 million de dollars ont été versés à la Sépaq pour soutenir la réalisation de travaux de réhabilitation des milieux naturels dégradés dans 16 parcs nationaux, tels que la restauration de berges ou d'anciennes gravières.

Sur le plan réglementaire, en 2016-2017, le Ministère a révisé le Règlement sur les parcs, notamment afin de favoriser l'atteinte de la mission de conservation des parcs nationaux. Parmi les modifications apportées au Règlement, la définition de chacun des types de zones a été revue. Les nouvelles définitions reflètent mieux le gradient de préservation qui distingue chacune des zones d'un parc national et facilitent la compréhension pour le public intéressé.

La conservation du patrimoine naturel dans les parcs nationaux demande aussi de tisser des partenariats de manière à mobiliser les intervenants au sujet des priorités de conservation de ces territoires. Ainsi, le Ministère a tenu une rencontre du Comité consultatif sur les parcs au sein duquel les membres du milieu de la recherche, d'organismes environnementaux, du tourisme ou de regroupements d'usagers sont appelés à se prononcer et à proposer des recommandations sur les politiques et les orientations stratégiques concernant le réseau des parcs nationaux. De plus, une importante démarche de concertation régionale a eu lieu sur l'avenir des terres utilisées à des fins agricoles dans le parc national des Îles-de-Boucherville. Le Ministère a ainsi pu entendre les préoccupations du milieu régional sur cette utilisation hors du commun dans un parc national de manière à dégager une vision basée sur une agriculture respectueuse des milieux naturels et à définir des conditions de pratiques en vue de faire cohabiter harmonieusement l'agriculture et les activités du parc national.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRINTEMPS 2016, CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DE LA FAUNE

Le 2 juin 2016, le Vérificateur général du Québec a déposé son rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017, printemps 2016. Le chapitre 2 concerne la conservation et la mise en valeur de la faune pour lesquelles neuf recommandations ont été formulées à cet égard. Le Ministère a adhéré à toutes les recommandations et a formulé un plan d'action, qui a été présenté à la Commission de l'administration publique, pour y répondre. Une majorité d'actions doivent être mises en place lors de la période s'étendant de 2017 à 2020, mais les actions présentées dans le tableau suivant ont déjà été entreprises pour l'année 2016-2017. Elles correspondent aux actions prévues à la première année du plan d'action pour l'application des recommandations du Vérificateur général du Québec. De plus, une majorité d'actions ont été mises en œuvre dès la première année afin de respecter les échéances à venir.

Tableau 37 : Actions entreprises par le Ministère dans le cadre des recommandations du Vérificateur général du Québec – Conservation et mise en valeur de la faune

Numéro	Recommandations du Vérificateur général du Québec	Actions entreprises par le Ministère en 2016-2017
1	Élaborer une stratégie relative à l'acquisition de connaissances et une autre liée à la mise en valeur de la faune, qui présentent les priorités et les objectifs à atteindre, et produire des plans d'action qui traduisent ces objectifs en interventions concrètes	Élaboration d'une approche multicritères permettant d'établir la priorité des projets d'acquisition des connaissances en lien avec les orientations en matière de faune et les enjeux de développement durable
2	S'assurer qu'un plan de rétablissement est produit pour toutes les espèces menacées ou vulnérables et qu'il est mis en œuvre, et rendre compte périodiquement des résultats relatifs à la mise en œuvre des plans et de l'état de situation de ces espèces	Production du bilan annuel des actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des plans de rétablissement des espèces menacées et vulnérables pour 5 espèces de tortues et pour l'aloise savoureuse en remplacement des espèces suivantes : salamandre sombre des montagnes, salamandre pourpre et fouille roche-gris dont les plans sont arrivés à échéance
5	Mettre en œuvre un plan d'intervention, en collaboration avec les zecs, afin d'éliminer l'appropriation du territoire et rendre compte des résultats annuellement	Production de l'ébauche d'un plan d'action pour l'encadrement de la chasse à l'original dans les zecs Élaboration du bilan des actions mises en œuvre en 2016 par le Ministère pour la chasse à l'original Reconduction de l'opération AZTEC (Accès aux zecs pour tous et chacun) à l'automne 2016

Numéro	Recommandations du Vérificateur général du Québec	Actions entreprises par le Ministère en 2016-2017
7	Revoir l'organisation du travail des agents de protection de la faune afin d'accroître l'effet dissuasif découlant de leur présence sur le terrain et améliorer le soutien aux zecs et aux pourvoiries	Optimisation du temps de présence au bureau des agents de protection de la faune afin de réinvestir les gains dans le travail de terrain Établissement, dans les plans d'action locaux, des seuils minimaux de présence des agents de protection de la faune dans les territoires fauniques structurés, notamment dans les zecs et les pourvoiries
9	Élaborer un plan d'action qui traduit en interventions concrètes les objectifs du plan stratégique et les résultats attendus, et présenter une reddition de comptes qui permet d'apprécier la performance du Ministère et de ses partenaires quant à l'atteinte des objectifs	Élaboration d'un canevas de plan sectoriel regroupant les actions prévues au Plan stratégique 2014-2018 et au Plan d'action de développement durable 2016-2020

ANNEXE I – COÛT DES PRINCIPALES ACTIVITÉS MINISTÉRIELLES

Tableau 38 : Coût des principales activités ministérielles

Activités ministérielles	2016-2017 (en M\$)
Planification, réalisation et suivi des travaux sylvicoles non commerciaux	169,1
Protection de la faune	62,3
Protection des forêts contre les insectes, les maladies et les feux	59,5
Plants de reboisement et semences forestières	51,1
Suivis et contrôles des activités d'aménagement forestier ⁴³	42,4
Planification forestière intégrée, certification et système de gestion environnementale	37,5
Données et cartes écoforestières, guides et outils techniques, publications et données officielles	24,6
Résultats de recherche et développement du domaine forestier et de l'industrie des produits forestiers	18,0
Gestion des parcs nationaux	16,9
Marché libre des bois, études économiques, politiques et stratégies du domaine forestier	16,4
Avis ministériels liés aux domaines forestier et faunique	11,2
Plans et outils en matière de gestion de la faune	10,9
Données en matière de faune	8,8
Gestion des droits, des autorisations et des permis	7,1
Rapport des possibilités forestières	4,6
Affaires autochtones	2,7
Recherches appliquées sur la faune	2,6
Lois et règlements	2,6
Établissement et gestion des territoires fauniques	2,4
Inventaires fauniques	2,4
Aménagement, restauration des habitats et rétablissement des espèces	2,1
Production piscicole et ensemencements	2,1
Gestion et suivi des programmes forestiers et des ententes de délégation de gestion	1,9
Permis de chasse, de pêche et de piégeage et certificats du chasseur et du piégeur	1,8
Promotion de la gestion et des intérêts liés à la mise en valeur des domaines forestier et faunique	1,7
Orientations et programmes en matière de développement de la faune	1,2
Éducation et mise en valeur de la faune	1,0
Activités dont les coûts sont estimés à moins de 1,0 M\$	3,1

43 À la suite de l'instauration du Programme de remboursement pour des coûts de chemins multiresources lié à l'activité ministérielle « Voirie forestière » en 2016-2017, une part significative des dépenses associées à cette dernière est maintenant comptabilisée à titre de dépenses de transfert. Comme il est mentionné à la page 81, celles-ci sont exclues du calcul du coût des principales activités ministérielles. L'activité « Suivis et contrôle des activités d'aménagement forestier » inclut les autres dépenses de la voirie forestière pour le rapport annuel de gestion actuel.

ANNEXE II – REVENUS DE TARIFICATION DU MINISTÈRE

Tableau 39 : Revenus de tarification du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

	2016-2017** (en k\$)	2015-2016 (en k\$)	Indexation	Base de fixation
Droits et permis				
Ressources forestières*				
Usines de transformation du bois	0	622	Oui	DA
Bois achetés – Garantie d’approvisionnement	0	30 319	Oui	MAJ
Érablières	0	2 794	Oui	DA
Mesureurs de bois	0	10	Oui	DA
Total – Ressources forestières	0	33 745		
Ressources fauniques				
Permis de chasse, pêche et piégeage	38 418	38 944	Oui	MAJ
Permis commerciaux et particuliers	255	274	Oui	MAJ
Droits pour activités commerciales	1 115	1 279	Oui	MAJ
Total – Ressources fauniques	39 788	40 497		
Total partiel	39 788	74 242		
Ventes de biens et services				
Matériels et fournitures	0	1	Non	CS
Accès à l’information	1	0	Oui	DA
Location et concession	50	50	Oui	DA
Bois	0	0	Non	MAJ
Protection des forêts	3 613	2 025	Non	CS
Total partiel	3 664	2 076		
TOTAL	43 452	76 318		

* La totalité des revenus de 270,1 millions de dollars des ressources forestières ont fait l’objet d’un virement au Fonds des ressources naturelles pour l’exercice 2016-2017. Lors de l’exercice 2015-2016, la somme de 239,0 millions de dollars a été virée à ce fonds. Ces revenus sont présentés dans le volet Aménagement durable du territoire forestier du fonds.

** Ces données sont provisoires et elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2016-2017 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

Tableau 40 : Revenus de tarification du Fonds des ressources naturelles, volet Aménagement durable du territoire forestier

	2016-2017* (en k\$)	2015-2016 (en k\$)	Indexation	Base de fixation
Volet Aménagement durable du territoire forestier				
Droits et permis sur les ressources forestières	270 181	239 000	Oui	MAJ
Formules et documents	11	51	Oui	MAJ
Protection des forêts	6 427	3 187	Non	CS
Frais d'admission	5	2	Non	DA
Analyses en laboratoire	54	59	Oui	DA
Fichiers numériques	28	50	Oui	MAJ
Autres revenus**	593	846	Non	DA
TOTAL	277 299	243 195		

* Ces données sont provisoires et elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2016-2017 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

** Pour 2015-2016, les revenus antérieurement présentés dans la catégorie « Matériels et fournitures » sont inclus dans la catégorie « Autres revenus ».

Légende

La colonne « Indexation » indique si le tarif est indexé ou non.

La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou comparable à celui d'une autre juridiction (MAJ);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).

ANNEXE III — LISTE DES RÉSULTATS VISÉS, DES OBJECTIFS COMPLÉMENTAIRES⁴⁴ ET DES ACTIVITÉS INCONTURNABLES DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020 AUXQUELS CONTRIBUE LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020

Tableau 41 : Résultats visés

Résultats visés	
2	La réduction, d'ici à 2020, de 9 % des émissions de gaz à effet de serre des véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport à l'évaluation de 2009-2010
3	La réalisation, par 90 % des ministères et des organismes, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés
6	La mise en œuvre, par 70 % des ministères et des organismes, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques
7	La réalisation, par 50 % des ministères et des organismes, de produits et d'activités de communication et l'organisation d'événements écoresponsables
10	La mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les ministères et les organismes
11	L'élaboration et l'utilisation de méthodes d'évaluation et d'aide à la décision qui tiennent compte des principes de développement durable
13	La prise en compte des principes de développement durable dans le cadre du processus de révision des programmes gouvernementaux
17	La promotion et la mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les ministères et les organismes et à l'extérieur de l'administration publique
20	D'ici à 2020, la mise en œuvre de mesures ou la contribution à des projets visant le développement d'un système économique circulaire et celui de l'écologie industrielle ainsi que le renforcement des capacités des entreprises et des municipalités dans ce domaine
22	L'adoption de mesures pour soutenir la recherche et l'innovation, le développement des filières vertes et la commercialisation des technologies propres produites au Québec
23	L'adoption de mesures pour soutenir le développement et la promotion de l'offre de biens et de services écoresponsables
24	La promotion de l'approvisionnement écoresponsable auprès des entreprises
33	L'adoption de pratiques et de modes de gestion responsables des ressources naturelles respectueux des écosystèmes
34	Le renforcement et le développement de mécanismes de concertation avec les acteurs des milieux concernés
35	D'ici à 2020, le développement ou la modification de dix mesures pour contribuer à la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de diversité biologique et, ce faisant, aux objectifs d'Aichi
36	La mise en œuvre de mesures de conservation des écosystèmes terrestres et aquatiques
37	La mise en valeur des biens et des services écologiques associés aux écosystèmes terrestres (forestiers, agricoles, urbains, etc.) et aquatiques (milieux humides, lacs, rivières, etc.)
47	Le renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable
48	La création et la diffusion d'outils favorisant la mise en œuvre de pratiques de développement durable en aménagement du territoire
64	La réalisation de mesures et de projets permettant l'optimisation de la production d'énergies renouvelables
65	L'appui à la recherche et au développement en matière d'énergies renouvelables

44 Afin de fournir l'information pertinente au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les éléments présentés dans les tableaux 41 et 42 constituent un complément d'information par rapport à ce qui figure déjà au Plan d'action de développement durable 2016-2020. On y précise quels résultats spécifiques sont visés (ces résultats visés sont rattachés aux objectifs gouvernementaux) de même que les autres objectifs gouvernementaux auxquels les actions du Plan contribuent. Tous les résultats visés et les objectifs gouvernementaux peuvent être consultés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, [En ligne] [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strategie-DD.pdf].

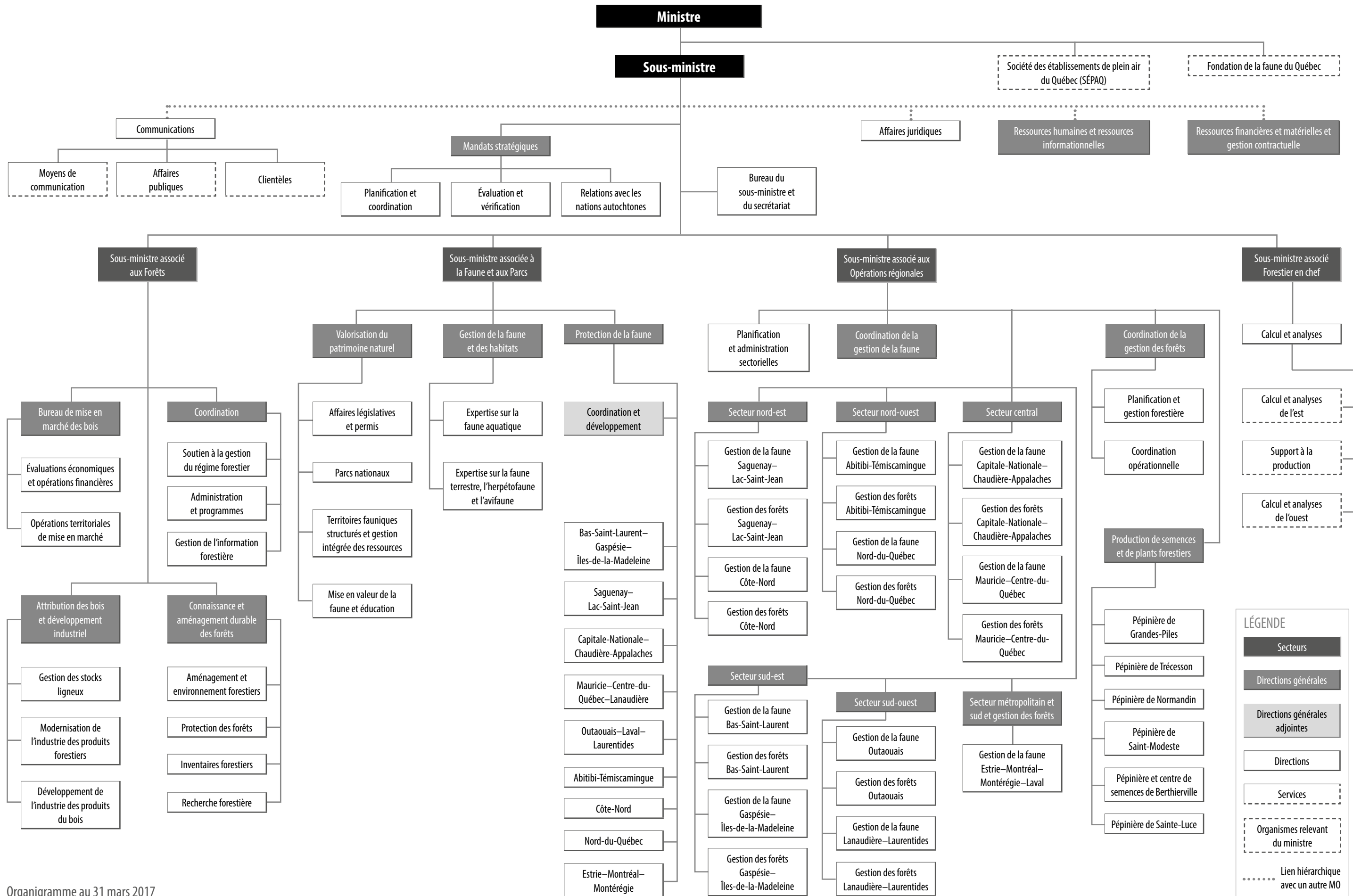
Tableau 42 : Objectifs gouvernementaux complémentaires à certaines actions du Plan d'action de développement durable 2016-2020

Objectifs gouvernementaux	
1.1	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique
2.1	Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables
2.2	Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec
2.4	Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une énergie verte et responsable
3.1	Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité
3.2	Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société
5.1	Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie
6.1	Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire
6.2	Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires
6.3	Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités
6.4	Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels
8.2	Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise

Tableau 43 : Activités incontournables

Activités incontournables	
1	Les ministères et organismes de 15 employés et plus mettent en œuvre des actions pour contribuer à l'atteinte d'au moins 5 des 9 résultats visés par l'objectif 1.1, « Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique », dont une action pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.
2	Les ministères et organismes mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'objectif 1.2, « Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics ».
3	Les ministères et organismes mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'un ou l'autre des 27 objectifs de la Stratégie 2015-2020 en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec, incluant l'objectif 1.5 spécifique à la culture.
4	Les ministères et organismes qui s'investissent avec des entreprises mettent en œuvre au moins une action pour accroître à 30 %, d'ici 2020, la proportion des entreprises québécoises qui ont amorcé une démarche de développement durable, incluant celles qui sont présentes à l'étranger. Cette action doit être liée au plan d'accompagnement-conseil des entreprises. Voir l'objectif 2.1, « Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables ».
5	Les ministères et organismes qui travaillent avec des organismes municipaux, des organismes scolaires ou des établissements du réseau de la santé et des services sociaux mettent en œuvre au moins une action pour accroître la proportion de ces organisations qui ont amorcé une démarche de développement durable dans l'un ou l'autre de ces secteurs, en lien avec les plans d'accompagnement-conseil sectoriels suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▫ organismes municipaux; ▫ organismes scolaires; ▫ établissements du réseau de la santé et des services sociaux.





*Forêts, Faune
et Parcs*

Québec 